

**CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 14 OCTOBRE 2020
PROCES VERBAL**

Conseil Municipal – séance du 14 octobre 2020

La séance est ouverte à 20h00 par Monsieur Olivier DOSNE, Maire, qui procède à l'appel des membres présents, et constate que le quorum est atteint.

Bonsoir à tous et à toutes. Je vais vous demander de rejoindre vos places, de rester à distance et d'observer les gestes de sécurité. Je vais procéder à l'appel.

L'appel est effectué.

1 . Désignation du secrétaire de séance

M. le Maire : Nous allons procéder à la désignation du secrétaire de séance. Je vous propose Mme Chantal DURAND. Avis favorable pour tous ? Je vous remercie.

Présents :

Monsieur Olivier DOSNE, Monsieur Francis SELLAM, Madame Chantal DURAND, Monsieur Michel DESTOUCHES, Madame Virginie TOLLARD, Monsieur Stephan SILVESTRE, Madame Chantal ALLAIN, Monsieur Maxime OUANOUNOU, Madame Liliane REUSCHLEIN, Monsieur Ibrahim BAHMAD, Madame Corinne FIORENTINO, Monsieur Laurent OTTAVI, Monsieur Jérôme TAGNON, Madame Carine HAHN, Madame Hélène DECOTIGNIE, Madame Stéphanie BRANCO, Madame Christelle FORTIN, Monsieur Frédéric GOMES, Madame Murielle VILLETELLE, Monsieur Jean-Pierre AYOUB, Madame Séverine DOS SANTOS, Monsieur Julien KARAM, Monsieur Guillaume LEVANNIER, Madame Laura MANACH, Madame Hélène DANESI, Madame Sandrine PARIS-PESCAROU, Monsieur Areski OUDJEBOUR, Monsieur Philippe PLATON, Monsieur Rémi DECOUT-PAOLINI, Madame Emilie KLEIN, Monsieur Frédéric KLEIN, Monsieur Maxence GEORGEAUD, Monsieur Tony RENUCCI

Le Conseil, sous la présidence de Monsieur Olivier DOSNE, à l'unanimité :

Article unique : Désigne Madame Chantal DURAND comme secrétaire de séance.

2 . Approbation du procès-verbal de la séance du 21 juillet 2020

M. le Maire : Je vous demande d'approuver le procès-verbal de la séance du 21 juillet dernier, séance mémorable. Avez-vous des remarques ? Aucune remarque ? Je sou mets à l'approbation. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? M. RENUCCI, voulez-vous vous abstenir ? Non ?

Présents :

Monsieur Olivier DOSNE, Monsieur Francis SELLAM, Madame Chantal DURAND, Monsieur Michel DESTOUCHES, Madame Virginie TOLLARD, Monsieur Stephan SILVESTRE, Madame Chantal ALLAIN, Monsieur Maxime OUANOUNOU, Madame Liliane REUSCHLEIN, Monsieur Braham BAHMAD, Madame Corinne FIORENTINO, Monsieur Laurent OTTAVI, Monsieur Jérôme TAGNON, Madame Carine HAHN, Madame Héliène DECOTIGNIE, Madame Stéphanie BRANCO, Madame Christelle FORTIN, Monsieur Frédéric GOMES, Madame Murielle VILLETELLE, Monsieur Jean-Pierre AYOUB, Madame Séverine DOS SANTOS, Monsieur Julien KARAM, Monsieur Guillaume LEVANNIER, Madame Laura MANACH, Madame Héliène DANESI, Madame Sandrine PARIS-PESCAROU, Monsieur Areski OUDJEBOUR, Monsieur Philippe PLATON, Monsieur Rémi DECOUT-PAOLINI, Madame Emilie KLEIN, Monsieur Frédéric KLEIN, Monsieur Maxence GEORGEAUD, Monsieur Tony RENUCCI

Le Conseil, sous la présidence de Monsieur Olivier DOSNE,

Article unique : Approuve le procès-verbal de la séance du 21 juillet 2020.

Pour : (32)

FOUR (32)
Monsieur Olivier DOSNE (Liste Joinville avec vous"), Monsieur Francis SELLAM (Liste "Joinville avec vous"), Madame Chantal DURAND (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Michel DESTOUCHES (Liste "Joinville avec vous"), Madame Virginie TOLLARD (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Stephan SILVESTRE (Liste "Joinville avec vous"), Madame Chantal ALLAIN (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Maxime QUANOUNOU (Liste "Joinville avec vous"), Madame Liliane REUSCHLEIN (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Brahim BAHMAD (Liste "Joinville avec vous"), Madame Corinne FIORENTINO (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Laurent OTTAVI (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Jérôme TAGNON (Liste "Joinville avec vous").

vous"), Madame Carine HAHN (Liste "Joinville avec vous"), Madame Hélène DECOTIGNIE (Liste "Joinville avec vous"), Madame Stéphanie BRANCO (Liste "Joinville avec vous"), Madame Christelle FORTIN (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Frédéric GOMES (Liste "Joinville avec vous"), Madame Murielle VILLETTE (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Jean-Pierre AYOUB (Liste "Joinville avec vous"), Madame Séverine DOS SANTOS (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Julien KARAM (), Monsieur Guillaume LEVANNIER (Liste "Joinville avec vous"), Madame Laura MANACH (Liste "Joinville avec vous"), Madame Hélène DANESI (EELV Joinville Autrement), Madame Sandrine PARIS-PESCAROU (Liste "Un nouvel horizon avec les joinvillais"), Monsieur Areski OUDJEBOUR (Liste "Un nouvel horizon avec les joinvillais"), Monsieur Philippe PLATON (Liste "Un nouvel horizon avec les joinvillais"), Madame Emilie KLEIN (Liste "JAJI J'agis j'innove pour Joinville-le-Pont"), Monsieur Frédéric KLEIN (Liste "JAJI J'agis j'innove pour Joinville-le-Pont"), Monsieur Maxence GEORGEAUD (Liste "JAJI J'agis j'innove pour Joinville-le-Pont"), Monsieur Tony RENUCCI (Liste "JAJI J'agis j'innove pour Joinville-le-Pont")

Abstention : (1)

Monsieur Rémi DECOUT-PAOLINI (Liste "Un nouvel horizon avec les joinvillais")

3 . Installation de Monsieur Maxence GEORGEAUD comme nouveau conseiller municipal

M. le Maire : M. Maxence GEORGEAUD succède à Mme Caroline GRILLET, conseillère municipale, membre du groupe JAJI qui nous a remis sa démission le mercredi 7 octobre dernier. Bien évidemment, tout le conseil s'associe à moi pour lui adresser nos vœux de réussite, puisqu'il s'agit d'un départ pour des raisons professionnelles. Je souhaite la bienvenue à M. Maxence GEORGEAUD qui rejoint le conseil municipal et qui siègera donc au sein du groupe JAJI.

En application du règlement intérieur, je vous propose de constater la vacance du siège de titulaire à la CDSP et d'acter sa nouvelle composition. Je vous propose de voter à main levée pour que M. Maxence GEORGEAUD succède à Mme GRILLET au sein de la commission enfance. Avez-vous des objections ? Non ? Qui est pour ?

Présents :

Monsieur Olivier DOSNE, Monsieur Francis SELLAM, Madame Chantal DURAND, Monsieur Michel DESTOUCHES, Madame Virginie TOLLARD, Monsieur Stephan SILVESTRE, Madame Chantal ALLAIN, Monsieur Maxime OUANOUNOU, Madame Liliane REUSCHLEIN, Monsieur Brahim BAHMAD, Madame Corinne FIORENTINO, Monsieur Laurent OTTAVI, Monsieur Jérôme TAGNON, Madame Carine HAHN, Madame Hélène DECOTIGNIE, Madame Stéphanie BRANCO, Madame Christelle FORTIN, Monsieur Frédéric GOMES, Madame Murielle VILLETTE, Monsieur Jean-Pierre AYOUB, Madame Séverine DOS SANTOS, Monsieur Julien KARAM, Monsieur Guillaume LEVANNIER, Madame Laura MANACH, Madame Hélène DANESI, Madame Sandrine PARIS-PESCAROU, Monsieur Areski OUDJEBOUR, Monsieur Philippe PLATON, Monsieur Rémi DECOUT-PAOLINI, Madame Emilie KLEIN, Monsieur Frédéric KLEIN, Monsieur Maxence GEORGEAUD, Monsieur Tony RENUCCI

Le Conseil, sous la présidence de Monsieur Olivier DOSNE,

Article 1^{er} : Constate la vacance d'un siège de titulaire suite à la démission de Madame Caroline GRILLET et acte la nouvelle composition de la CDSP comme suit :

Président : Olivier DOSNE

Membres titulaires : Monsieur Maxime OUANOUNOU, Madame Laura MANACH, Monsieur Frédéric GOMES, Monsieur Areski OUDJEBOUR et Madame Emilie KLEIN.

Membres suppléants : Madame Hélène DECOTIGNIE, Madame Christelle FORTIN, Monsieur Laurent OTTAVI et Monsieur Philippe PLATON.

Article 2 : Après avoir décidé, à l'unanimité, de voter à main levée, désigne Monsieur Maxence GEORGEAUD, membre de la commission « Enfance » en remplacement de Madame Caroline GRILLET.

Pour : (32)

Monsieur Olivier DOSNE (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Francis SELLAM (Liste "Joinville avec vous"), Madame Chantal DURAND (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Michel DESTOUCHES (Liste "Joinville avec vous"), Madame Virginie TOLLARD (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Stephan SILVESTRE (Liste "Joinville avec vous"), Madame Chantal ALLAIN

(Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Maxime OUANOUNOU (Liste "Joinville avec vous"), Madame Liliane REUSCHLEIN (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Brahim BAHMAD (Liste "Joinville avec vous"), Madame Corinne FIORENTINO (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Laurent OTTAVI (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Jérôme TAGNON (Liste "Joinville avec vous"), Madame Carine HAHN (Liste "Joinville avec vous"), Madame Hélène DECOTIGNIE (Liste "Joinville avec vous"), Madame Stéphanie BRANCO (Liste "Joinville avec vous"), Madame Christelle FORTIN (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Frédéric GOMES (Liste "Joinville avec vous"), Madame Murielle VILLETTELLE (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Jean-Pierre AYOUB (Liste "Joinville avec vous"), Madame Séverine DOS SANTOS (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Julien KARAM (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Guillaume LEVANNIER (Liste "Joinville avec vous"), Madame Laura MANACH (Liste "Joinville avec vous"), Madame Hélène DANESI (EELV Joinville Autrement), Madame Sandrine PARIS-PESCAROU (Liste "Un nouvel horizon avec les joinvillais"), Monsieur Areski OUDJEBOUR (Liste "Un nouvel horizon avec les joinvillais"), Monsieur Philippe PLATON (Liste "Un nouvel horizon avec les joinvillais"), Monsieur Rémi DECOUT-PAOLINI (Liste "Un nouvel horizon avec les joinvillais"), Madame Emilie KLEIN (Liste "JAJI J'agis j'innove pour Joinville-le-Pont"), Monsieur Frédéric KLEIN (Liste "JAJI J'agis j'innove pour Joinville-le-Pont"), Monsieur Tony RENUCCI (Liste "JAJI J'agis j'innove pour Joinville-le-Pont")

Abstention : (1)

Monsieur Maxence GEORGEAUD (Liste "JAJI J'agis j'innove pour Joinville-le-Pont")

4 . Attribution d'une subvention pour l'ONG ACTED, visant à la reconstruction de Beyrouth, dévastée par la double explosion du 4 août 2020

M. le Maire : Par cette délibération, nous rejoignons un collectif d'élus engagés pour la reconstruction de Beyrouth, initié par la région Île-de-France. Ce sont aujourd'hui plus de 130 villes d'Île-de-France qui sont engagées aux côtés du Liban dans cette épreuve douloureuse. Je tiens aussi à vous informer que la région s'est particulièrement mobilisée et a souhaité renforcer sa coopération historique qui l'unit avec Beyrouth, en accordant 350 000 euros pour les écoles et universités francophones du Grand Beyrouth. De plus, la région Île-de-France a décidé de débloquer le 5 août dernier une aide d'urgence de 300 000 euros à destination de la Croix-Rouge pour parer aux besoins urgents de la reconstruction.

Nous proposons une attribution de subvention à hauteur de 5 000 euros à l'association ACTED. Avez-vous des questions ?

M. Rémi DECOUT-PAOLINI : Bonsoir M. le Maire, bonsoir mes chers collègues. Ce n'est pas une question, c'est juste pour exprimer le soutien de notre groupe à cette délibération et à la solidarité exprimée par le conseil municipal avec les Libanais et les Beyrouthins. C'est aussi un vote de confiance qui est apporté à une association, ACTED, dont on connaît le travail sur des théâtres d'opérations difficiles et dont je rappelle qu'elle a été durement éprouvée cet été au Niger avec l'assassinat de plusieurs de ses membres.

M. le Maire : Merci. Je propose d'adopter cette subvention d'aide à l'association. Qui est pour ? À l'unanimité, non ? Qui s'abstient ? Une abstention. Qui est contre ? Je vous remercie.

Présents :

Monsieur Olivier DOSNE, Monsieur Francis SELLAM, Madame Chantal DURAND, Monsieur Michel DESTOUCHES, Madame Virginie TOLLARD, Monsieur Stephan SILVESTRE, Madame Chantal ALLAIN, Monsieur Maxime OUANOUNOU, Madame Liliane REUSCHLEIN, Monsieur Brahim BAHMAD, Madame Corinne FIORENTINO, Monsieur Laurent OTTAVI, Monsieur Jérôme TAGNON, Madame Carine HAHN, Madame Hélène DECOTIGNIE, Madame Stéphanie BRANCO, Madame Christelle FORTIN, Monsieur Frédéric GOMES, Madame Murielle VILLETTELLE, Monsieur Jean-Pierre AYOUB, Madame Séverine DOS SANTOS, Monsieur Julien KARAM, Monsieur Guillaume LEVANNIER, Madame Laura MANACH, Madame Hélène DANESI, Madame Sandrine PARIS-PESCAROU, Monsieur Areski OUDJEBOUR, Monsieur Philippe PLATON, Monsieur Rémi DECOUT-PAOLINI, Madame Emilie KLEIN, Monsieur Frédéric KLEIN, Monsieur Maxence GEORGEAUD, Monsieur Tony RENUCCI

Le Conseil, sous la présidence de Monsieur Olivier DOSNE,

Article Unique : Accorde une subvention de 5000 euros à ACTED, ONG internationale dans le cadre de ses activités humanitaires au Liban.

Pour : (32)

Monsieur Olivier DOSNE (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Francis SELLAM (Liste "Joinville avec vous"), Madame Chantal DURAND (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Michel DESTOUCHES (Liste "Joinville avec vous"), Madame Virginie TOLLARD (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Stephan SILVESTRE (Liste "Joinville avec vous"), Madame Chantal ALLAIN (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Maxime OUANOUNOU (Liste "Joinville avec vous"), Madame Liliane REUSCHLEIN (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Brahim BAHMAD (Liste "Joinville avec vous"), Madame Corinne FIORENTINO (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Laurent OTTAVI (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Jérôme TAGNON (Liste "Joinville avec vous"), Madame Carine HAHN (Liste "Joinville avec vous"), Madame Hélène DECOTIGNIE (Liste "Joinville avec vous"), Madame Stéphanie BRANCO (Liste "Joinville avec vous"), Madame Christelle FORTIN (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Frédéric GOMES (Liste "Joinville avec vous"), Madame Murielle VILLETTE (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Jean-Pierre AYOUB (Liste "Joinville avec vous"), Madame Séverine DOS SANTOS (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Julien KARAM (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Guillaume LEVANNIER (Liste "Joinville avec vous"), Madame Laura MANACH (Liste "Joinville avec vous"), Madame Sandrine PARIS-PESCAROU (Liste "Un nouvel horizon avec les joinvillais"), Monsieur Areski OUDJEBOUR (Liste "Un nouvel horizon avec les joinvillais"), Monsieur Philippe PLATON (Liste "Un nouvel horizon avec les joinvillais"), Monsieur Rémi DECOUT-PAOLINI (Liste "Un nouvel horizon avec les joinvillais"), Madame Emilie KLEIN (Liste "JAJI J'agis j'innove pour Joinville-le-Pont"), Monsieur Frédéric KLEIN (Liste "JAJI J'agis j'innove pour Joinville-le-Pont"), Monsieur Maxence GEORGEAUD (Liste "JAJI J'agis j'innove pour Joinville-le-Pont"), Monsieur Tony RENUCCI (Liste "JAJI J'agis j'innove pour Joinville-le-Pont")

Abstention : (1)

Madame Hélène DANESI (EELV Joinville Autrement)

5. Subvention complémentaire pour l'association Joinville handball

M. Michel DESTOUCHES : Mes chers collègues, le club Joinville Handball nous a sollicités pour l'obtention d'une subvention complémentaire de 7 000 euros suite à leur passage en nationale 3. Ils ont d'ailleurs joué leur premier match sur la scène nationale le 27 septembre contre l'Élite Val-d'Oise handball. Si ce match s'est conclu par une défaite, nous gageons que les Joinvillais sauront tenir leur rang. Les déplacements pour les matchs extérieurs vont être plus nombreux et plus éloignés que ceux que le club connaissait, renchérissant leur coût. Je vous propose donc de leur accorder cette subvention. Y a-t-il des questions ? Pas de question ? Je passe au vote. Qui est pour ? Unanimité, je crois. Merci pour eux.

Présents :

Monsieur Olivier DOSNE, Monsieur Francis SELLAM, Madame Chantal DURAND, Monsieur Michel DESTOUCHES, Madame Virginie TOLLARD, Monsieur Stephan SILVESTRE, Madame Chantal ALLAIN, Monsieur Maxime OUANOUNOU, Madame Liliane REUSCHLEIN, Monsieur Brahim BAHMAD, Madame Corinne FIORENTINO, Monsieur Laurent OTTAVI, Monsieur Jérôme TAGNON, Madame Carine HAHN, Madame Hélène DECOTIGNIE, Madame Stéphanie BRANCO, Madame Christelle FORTIN, Monsieur Frédéric GOMES, Madame Murielle VILLETTE, Monsieur Jean-Pierre AYOUB, Madame Séverine DOS SANTOS, Monsieur Julien KARAM, Monsieur Guillaume LEVANNIER, Madame Laura MANACH, Madame Hélène DANESI, Madame Sandrine PARIS-PESCAROU, Monsieur Areski OUDJEBOUR, Monsieur Philippe PLATON, Monsieur Rémi DECOUT-PAOLINI, Madame Emilie KLEIN, Monsieur Frédéric KLEIN, Monsieur Maxence GEORGEAUD, Monsieur Tony RENUCCI

Le Conseil, sous la présidence de Monsieur Olivier DOSNE, à l'unanimité :

Article 1^{er} : Accorde une subvention complémentaire de 7000 euros à l'association Joinville Handball.

Article 2 : Autorise Monsieur le Maire, ou le cas échéant l'élue ayant reçu délégation en vertu de l'article L. 2122-18 du Code général des collectivités territoriales, ou l'élue remplaçant le Maire en vertu de l'article L. 2122-17 du même code, à engager toute démarche et à signer tous documents en exécution de la présente délibération.

6. Subvention complémentaire à l'Aviron Marne et Joinville

M. le Maire : Je vais demander à Mme Virginie TOLLARD de quitter le conseil municipal le temps de cette délibération. Merci.

Madame Virginie TOLLARD quitte la salle.

M. Michel DESTOUCHES : Mes chers collègues, je vous propose d'accorder, à la demande de l'Aviron Marne & Joinville, une subvention complémentaire de 15 000 euros. Cette demande est motivée par l'obligation dans laquelle le club se trouve de remplacer brutalement deux entraîneurs, dans un contexte où le marché du travail pour ces emplois a bondi en Île-de-France, pour atteindre un niveau que ce club ne sait pas financer sans une augmentation des cotisations estimée à 20 %. Cela mettrait le club dans une situation très critique, surtout dans cette période d'épidémie où la menace de non-renouvellement des adhésions est forte. Je vous propose donc de leur accorder cette subvention complémentaire. Y a-t-il des questions ?

Mme Émilie KLEIN : C'est plus une remarque qu'une question. Il y a eu un petit incident que je regrette vraiment, qui n'est pas à l'honneur des membres de la commission à laquelle j'ai siégé pour préparer cette délibération : une sorte de bruit de couloir a circulé dans Joinville, laissant entendre que le groupe JAJI s'opposait au vote de cette délibération, ce qui est faux. Je me suis abstenue pendant la commission. M. DESTOUCHES j'aimerais que vous puissiez en être le témoin, puisqu'il n'y a pas de compte rendu.

M. Michel DESTOUCHES : Je suis d'accord. Vous vous êtes abstenue, tout à fait.

Mme Émilie KLEIN : Je me suis abstenue pour la simple et bonne raison que je trouve qu'une fois de plus, nous manquons d'énormément d'informations au moment de ces commissions. Il a fallu, M. DESTOUCHES, que nous vous posions la question de savoir quel était le montant des subventions accordées aux clubs sportifs. Vous nous avez effectivement donné ce chiffre à l'oral. Nous en avons déduit que le nouveau montant accordé au club d'aviron dépassait le tiers de la globalité des subventions accordées aux clubs sportifs.

Je trouve une fois de plus excessivement dommage que nous n'ayons pas ces informations au moment du travail en commission. Il nous manque des éléments. Si je me suis abstenue, c'est juste que ce montant, cette proportion m'interrogeait.

Soit les commissions sont publiques et tout le monde est invité à connaître l'avis des uns et des autres, soit elles ne le sont pas, ce qui est aujourd'hui le cas, et j'aimerais bien qu'il n'y ait pas de fausses rumeurs qui circulent sur les prises de position des membres de cette commission qui sont là pour travailler, pour s'interroger et pour questionner. Je vous remercie.

M. Michel DESTOUCHES : Je me permets de vous donner une petite information. De la même façon, j'ai eu des échos le lendemain de la commission sur la subvention de 7 000 euros versée au handball. En aucune façon cela n'a été mis sur la place publique. Seuls les gens de la commission ont pu donner cet élément. Peut-être y a-t-il eu de faux bruits pour vous, mais il y a eu des bruits de commission. Les commissions devraient effectivement rester dans un domaine strictement privé.

M. Philippe PLATON : J'avais un commentaire à faire. Notre groupe va voter pour cette subvention, avec toutefois deux remarques. La première : la part de l'Aviron Marne & Joinville dans le total des subventions aux clubs sportifs de Joinville dépasse le tiers de la somme globale attribuée, ce qui est considérable. Ce n'est pas un mal en soi puisque c'est un club qui, comme vous le dites dans la délibération, fait partie du patrimoine de Joinville, contribue au rayonnement de Joinville, dispose d'athlètes de très haut niveau qui remportent des prix très prestigieux, et dans la perspective des Jeux olympiques de 2024 c'est un club qui apportera à Joinville de la visibilité, donc pas de problème pour continuer à le soutenir. En revanche, nous insistons pour que cette part importante prise par l'Aviron Marne & Joinville ne nuise pas aux autres associations sportives.

Le deuxième commentaire que je voudrais faire : c'est un club soutenu à la fois par la mairie de Joinville, par le sénateur, par le député. Nous avons beaucoup, je trouve, de communications de nature un peu politique autour du soutien accordé à l'Aviron Marne & Joinville, ce qui en soi est de bonne guerre, mais je pense que pour que le soutien de toute la population joinvillaise soit plein et entier, il conviendrait d'éviter toute récupération politique du soutien à l'Aviron Marne & Joinville.

M. le Maire : Je voudrais simplement apporter un soutien total à l'Aviron Joinville sans aucune distinction ni volonté de disparité avec les autres clubs. Il faut bien connaître aujourd'hui le fonctionnement de ce club et son passé : beaucoup de frais de fonctionnement, d'entretien, de déplacement pour les compétitions. C'est lourd et ce n'est pas réservé à une élite joinvillaise ou extrajoinvillaise. C'est réservé à l'ensemble des Joinvillais.

Je le dis parce que j'ai aussi eu un bruit de couloir – dans le cadre des rumeurs, on entend beaucoup

de choses. C'est un club qui aujourd'hui s'investit beaucoup autour des écoles. Vous parlez du député, je vais lui apporter mon soutien. Le soutien du député a été fait à l'époque dans le cadre de subventions parlementaires qui aujourd'hui ne sont plus possibles du fait du président de la République actuel. Je n'en veux pas au président de la République mais c'est un fait : les subventions parlementaires ne sont plus possibles pour les clubs – ou par un système piloté politiquement autour de la préfecture. C'est un autre sujet.

Ensuite, en ce qui concerne le sénateur, cela a été aussi un bateau accordé dans le cadre de subventions. Pour rappel, la ville a aussi offert un bateau au club d'aviron. Ce club, sous la houlette à l'époque de M. Pierre AUBRY et surtout de M. Georges NERIN, qui avait participé activement à sa reconstruction suite au dramatique incendie de 2007 je crois, aujourd'hui est vraiment un étendard pour la ville, accessible dans ses cotisations pour de nombreux Joinvillais. Je le rappelle: les 12 bateaux-école subventionnés par le député permettent à des centaines de jeunes Joinvillais d'avoir un accès à la Marne, sont dédiés à la compétition mais aussi aux loisirs et au sport santé. En termes de sport santé, un club fitness lui est attaché, accessible et fréquenté par de nombreux Joinvillais.

J'entends vos remarques mais je ne les trouve pas à l'honneur d'un club qui fait rayonner la ville, qui au passage vient de remporter dernièrement trois belles médailles chez les jeunes Joinvillais, dont des enfants du personnel communal. Au niveau des filles, des titres de championnes d'Europe viennent d'être acquis par la ville. Nous ne pouvons que nous enorgueillir de cela, à quelques semaines ou quelques mois des JO.

En ce qui concerne les rumeurs, Mme KLEIN, je ne sais pas comment vous dire cela : vous vous étonnez de rumeurs, mais j'en ai constaté dans la semaine, à l'occasion des prises de position dans les commissions venant de certains groupes, dans des Instagram ou autres. Vous hochez la tête, M.RENUCCI, mais c'est la réalité. Aujourd'hui, la question est simple : garde-t-on cela jusqu'au conseil ou pas ? Faites comme vous voulez. Nous n'avons pas de volonté de dénigrer ce qui se dit au niveau des commissions. Ces commissions ont lieu, chacun s'exprime, mais les Joinvillais se moquent de la rumeur soi-disant qui se répand dans la ville. Cela intéresse vraiment très peu de personnes.

M. Michel DESTOUCHES : Je ferai juste un tout petit complément sur l'aviron, personnellement : sur environ 6 000 adhérents des clubs sportifs, vous aviez à l'Aviron Marne & Joinville l'année passée 620 licenciés et 800 scolaires. C'est une population non négligeable qui, je pense, mérite cette subvention. Nous passons au vote. Qui est pour ? Qui s'abstient ? Unanimité, merci.

Présents :

Monsieur Olivier DOSNE, Monsieur Francis SELLAM, Madame Chantal DURAND, Monsieur Michel DESTOUCHES, Madame Virginie TOLLARD, Monsieur Stephan SILVESTRE, Madame Chantal ALLAIN, Monsieur Maxime OUANOUNOU, Madame Liliane REUSCHLEIN, Monsieur Brahim BAHMAD, Madame Corinne FIORENTINO, Monsieur Laurent OTTAVI, Monsieur Jérôme TAGNON, Madame Carine HAHN, Madame Hélène DECOTIGNIE, Madame Stéphanie BRANCO, Madame Christelle FORTIN, Monsieur Frédéric GOMES, Madame Murielle VILLETTE, Monsieur Jean-Pierre AYOUB, Madame Séverine DOS SANTOS, Monsieur Julien KARAM, Monsieur Guillaume LEVANNIER, Madame Laura MANACH, Madame Hélène DANESI, Madame Sandrine PARIS-PESCAROU, Monsieur Areski OUDJEBOUR, Monsieur Philippe PLATON, Monsieur Rémi DECOUT-PALINI, Madame Emilie KLEIN, Monsieur Frédéric KLEIN, Monsieur Maxence GEORGEAUD, Monsieur Tony RENUCCI

Le Conseil, sous la présidence de Monsieur Olivier DOSNE, à l'unanimité :

Article 1^{er} : Accorde une subvention complémentaire de 15 000 euros à l'Aviron Marne et Joinville.

Article 2 : Autorise Monsieur le Maire, ou le cas échéant l' élu ayant reçu délégation en vertu de l'article L. 2122-18 du Code général des collectivités territoriales, ou l' élu remplaçant le Maire en vertu de l'article L. 2122-17 du même code, à engager toute démarche et à signer tous documents en exécution de la présente délibération

Pas de participation : (1)

Madame Virginie TOLLARD (Liste "Joinville avec vous")

Madame Virginie TOLLARD regagne sa place.

7 . Subvention complémentaire à l'association THIAM BOXING PUNCH

M. Michel DESTOUCHES : Mes chers collègues, nous avons été sollicités par l'association Thiam Boxing Punch pour l'obtention d'une subvention exceptionnelle visant à financer une partie d'une formation diplômante : le DEJEPS, perfectionnement sportif. Pour rappel, M. Mamadou THIAM a conquis plusieurs titres européens et a boxé deux fois pour un titre mondial. Son association pratique au cœur de la résidence Espérance, créant du lien social. C'est une chance pour notre territoire d'avoir un sportif de haut niveau aussi impliqué. Nous souhaitons donc le soutenir dans son projet de professionnalisation. Cette somme correspond à 50 % du brevet.

Y a-t-il des questions ? Pas de question ? Qui est pour ? Unanimité, merci.

Présents :

Monsieur Olivier DOSNE, Monsieur Francis SELLAM, Madame Chantal DURAND, Monsieur Michel DESTOUCHES, Madame Virginie TOLLARD, Monsieur Stephan SILVESTRE, Madame Chantal ALLAIN, Monsieur Maxime OUANOUNOU, Madame Lillane REUSCHLEIN, Monsieur Brahim BAHMAD, Madame Corinne FIORENTINO, Monsieur Laurent OTTAVI, Monsieur Jérôme TAGNON, Madame Carine HAHN, Madame Hélène DECOTIGNIE, Madame Stéphanie BRANCO, Madame Christelle FORTIN, Monsieur Frédéric GOMES, Madame Murielle VILLETTE, Monsieur Jean-Pierre AYOUB, Madame Séverine DOS SANTOS, Monsieur Julien KARAM, Monsieur Guillaume LEVANNIER, Madame Laura MANACH, Madame Hélène DANESI, Madame Sandrine PARIS-PESCAROU, Monsieur Areski OUDJEBOUR, Monsieur Philippe PLATON, Monsieur Rémi DECOUT-PAOLINI, Madame Emilie KLEIN, Monsieur Frédéric KLEIN, Monsieur Maxence GEORGEAUD, Monsieur Tony RENUCCI

Le Conseil, sous la présidence de Monsieur Olivier DOSNE, à l'unanimité :

Article 1^{er} : Accorde une subvention de 2500 euros à l'association THIAM Boxing Punch pour le financement d'une formation DEJEPS perfectionnement sportif.

Article 2 : Autorise Monsieur le Maire, ou le cas échéant l'élu ayant reçu délégation en vertu de l'article L. 2122-18 du Code général des collectivités territoriales, ou l'élu remplaçant le Maire en vertu de l'article L. 2122-17 du même code, à engager toute démarche et à signer tous documents en exécution de la présente délibération.

8 . Désignation du représentant suppléant au sein du comité stratégique du Grand Paris

M. le Maire : Ce comité stratégique réunit des élus des communes concernées par le Grand Paris express et les acteurs socioéconomiques franciliens, sous la présidence de M. Bernard GAUDUCHEAU, Maire de Vanves. Ses 182 membres débattent et formulent des propositions sur le nouveau métro et les quartiers de gare. Nous sommes dans l'attente d'un dernier compte rendu.

Il est de mon obligation de désigner un suppléant. Je vous propose donc M. Francis SELLAM. Avez-vous des questions ? Nous passons au vote. Qui est pour ? Qui s'abstient ? Qui est contre ? Je vous remercie.

M. le Maire : Je vais être obligé de sortir pour les deux délibérations suivantes ; je propose de laisser la présidence à M. Francis SELLAM.

Présents :

Monsieur Olivier DOSNE, Monsieur Francis SELLAM, Madame Chantal DURAND, Monsieur Michel DESTOUCHES, Madame Virginie TOLLARD, Monsieur Stephan SILVESTRE, Madame Chantal ALLAIN, Monsieur Maxime OUANOUNOU, Madame Lillane REUSCHLEIN, Monsieur Brahim BAHMAD, Madame Corinne FIORENTINO, Monsieur Laurent OTTAVI, Monsieur Jérôme TAGNON, Madame Carine HAHN, Madame Hélène DECOTIGNIE, Madame Stéphanie BRANCO, Madame Christelle FORTIN, Monsieur Frédéric GOMES, Madame Murielle VILLETTE, Monsieur Jean-Pierre AYOUB, Madame Séverine DOS SANTOS, Monsieur Julien KARAM, Monsieur Guillaume LEVANNIER, Madame Laura MANACH, Madame Hélène DANESI, Madame Sandrine PARIS-PESCAROU, Monsieur Areski OUDJEBOUR, Monsieur Philippe PLATON, Monsieur Rémi DECOUT-PAOLINI, Madame Emilie KLEIN, Monsieur Frédéric KLEIN, Monsieur Maxence GEORGEAUD, Monsieur Tony RENUCCI

Le Conseil, sous la présidence de Monsieur Olivier DOSNE,

Article unique : Désigne, par un vote à main levée décidé à l'unanimité, Monsieur Francis SELLAM comme représentant suppléant de la commune au sein du comité stratégique du Grand Paris.

Pour : (25)

Monsieur Olivier DOSNE (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Francis SELLAM (Liste "Joinville avec vous"), Madame Chantal DURAND (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Michel DESTOUCHES (Liste "Joinville avec vous"), Madame Virginie TOLLARD (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Stephan SILVESTRE (Liste "Joinville avec vous"), Madame Chantal ALLAIN (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Maxime OUANOUNOU (Liste "Joinville avec vous"), Madame Lillane REUSCHLEIN (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Brahim BAHMAD (Liste "Joinville avec vous"), Madame Corinne FIORENTINO (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Laurent OTTAVI (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Jérôme TAGNON (Liste "Joinville avec vous"), Madame Carine HAHN (Liste "Joinville avec vous"), Madame Hélène DECOTIGNIE (Liste "Joinville avec vous"), Madame Stéphanie BRANCO (Liste "Joinville avec vous"), Madame Christelle FORTIN (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Frédéric GOMES (Liste "Joinville avec vous"), Madame Murielle VILLETTELLE (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Jean-Pierre AYOUB (Liste "Joinville avec vous"), Madame Séverine DOS SANTOS (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Julien KARAM (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Guillaume LEVANNIER (Liste "Joinville avec vous"), Madame Laura MANACH (Liste "Joinville avec vous"), Madame Hélène DANESI (EELV Joinville Autrement)

Contre : (8)

Madame Sandrine PARIS-PESCAROU (Liste "Un nouvel horizon avec les joinvillais"), Monsieur Areski OUDJEBOUR (Liste "Un nouvel horizon avec les joinvillais"), Monsieur Philippe PLATON (Liste "Un nouvel horizon avec les joinvillais"), Monsieur Rémi DECOUT-PAOLINI (Liste "Un nouvel horizon avec les joinvillais"), Madame Emilie KLEIN (Liste "JAJI J'agis j'innove pour Joinville-le-Pont"), Monsieur Frédéric KLEIN (Liste "JAJI J'agis j'innove pour Joinville-le-Pont"), Monsieur Maxence GEORGEAUD (Liste "JAJI J'agis j'innove pour Joinville-le-Pont"), Monsieur Tony RENUCCI (Liste "JAJI J'agis j'innove pour Joinville-le-Pont")

Monsieur Olivier DOSNE quitte la salle. Monsieur Francis SELLAM prend la présidence de la séance.

9 . Désignation de Monsieur Francis SELLAM pour prendre les décisions relatives à la délivrance d'autorisations d'urbanisme auxquelles Monsieur le Maire est intéressé

M. Francis SELLAM : Bonjour à tous. C'est lié au Code de l'urbanisme qui prévoit que si M. le Maire est intéressé à un projet faisant la demande d'un permis ou d'une déclaration préalable de travaux, que ce soit en son nom personnel ou en tant que mandataire, le conseil municipal désigne un de ses membres pour prendre ces décisions. La jurisprudence a admis que cette désignation puisse avoir une portée générale pour toutes les autorisations concernées pendant le mandat.

Je vous propose de me désigner jusqu'à la fin de la mandature pour prendre toutes les décisions relatives à ces demandes d'autorisation d'urbanisme – permis de construire, permis d'aménager, permis de démolir, déclaration préalable – auxquelles M. le Maire pourrait être intéressé à titre personnel ou comme mandataire.

M. Frédéric KLEIN : JAJI souhaitait porter un amendement. Nous voudrions avoir un deuxième article à cette délibération pour que vous nous fassiez, M. SELLAM, dans le cas où cette délibération passe, un compte rendu en séance du conseil municipal de l'usage de cette délibération.

M. Francis SELLAM : Je ne pense pas que ce soit nécessaire. En plus, il faudrait que nous votions l'amendement. M. L., ce n'est pas prévu ? Jusqu'à présent ce n'est jamais arrivé. Si cela devait avoir lieu, vous seriez au courant dans le prochain conseil. Il n'y a pas besoin de voter un amendement.

D'autres questions ?

M. Rémi DECOUT-PAOLINI : Juste une remarque, Francis. Rien de personnel dans tout cela, nous savons bien que tu as des liens assez distants avec le Maire et cela offrira toutes les garanties, mais il me semble que la garantie serait plus forte si, comme le permet l'article L. 422-7 du Code de l'urbanisme, c'était un membre de l'opposition qui pouvait suppléer lorsque le Maire est dans cette situation.

M. Francis SELLAM : Deux réponses à cela.

La première : il n'y a pas à avoir de doute sur moi-même puisque je pense que nous sommes tous ici des gens honnêtes et responsables. Je suis aussi fonctionnaire d'État, comme toi, et à aucun moment on ne pourrait mettre en doute ma probité. On n'a pas posé cette question à Jean-Jacques GRESSIER en octobre 2014 quand nous avons voté, on ne s'était pas non plus posé cette question, Rémi, puisque tu as voté comme nous. Cela m'embête que l'on puisse mettre en doute mon honnêteté.

M. Rémi DECOUT-PAOLINI : Pas du tout Francis, c'est pour cela que j'ai dit qu'il n'y avait rien de personnel – on peut toujours s'améliorer avec le temps. Je pense que ce serait une amélioration et un signal encore plus fort par rapport à la démarche que tu mentionnes. N'y vois pas de malice non plus.

M. Francis SELLAM : Si, j'y vois de la malice parce qu'en octobre 2014 tu n'as pas du tout fait cette remarque ni en commission, ni en réunion de majorité, et tu as voté d'un seul homme avec nous – mais à cette époque-là, tu n'étais pas contre nous.

M. Rémi DECOUT-PAOLINI : C'est pour cela que je dis que c'est pour s'améliorer.

M. Francis SELLAM : Bien sûr : maintenant que tu es dans l'opposition, que tu as perdu, tu voudrais que nous nous améliorions dans ton sens.

Une autre question s'il vous plaît.

M. Areski OUDJEBOUR : Il est tout à fait possible de s'interroger politiquement sur cette démarche. Ne serait-il pas plus judicieux et transparent d'attendre que la situation se présente pour délibérer au cas par cas, afin d'informer les élus à la fois de la majorité et de l'opposition sur des situations dans lesquelles M. le Maire pourrait être intéressé ?

M. Francis SELLAM : L'objectif est d'éviter de prendre du retard sur tous les projets qui pourraient être amenés à être en discussion sur la délibération. Nous n'allons pas attendre chaque fois qu'il y ait un nouveau conseil municipal, surtout que nous sommes en train de voir qu'il va se passer encore des choses peut-être liées au confinement – ou pas. L'objectif est de fluidifier au maximum – on nous demande aussi de faire des réponses les plus rapides possibles aux usagers.

S'il y a une problématique liée à cette délibération, nous en ferons part lors du prochain conseil municipal, mais nous n'allons pas attendre un prochain conseil pour passer cette délibération. Nous agissons aujourd'hui et nous démarrons immédiatement tous les projets. Cela évitera d'avoir une fois de plus à attendre, puisque c'est le reproche que l'on fait à toutes les administrations : de toujours être lentes à répondre.

M. Frédéric KLEIN : Je ne comprends pas du tout. Nous proposons un amendement qui est le reflet de ce que vous venez d'annoncer, M. SELLAM, c'est-à-dire que vous nous en rendrez compte. Je ne comprends pas que l'on ne puisse pas l'inscrire dans le texte. Si rien légalement ne nous y oblige, pour le coup je rejoins M. DECOUT : on peut s'améliorer et mettre des choses dans un texte.

M. Francis SELLAM : C'est ce que je disais de Rémi DECOUT : à l'époque il ne s'est pas posé la question ; en plus il était en charge des questions légales et juridiques.

M. Rémi DECOUT-PAOLINI : Justement, Francis, je ne suis plus là.

M. Francis SELLAM : C'était juste une remarque d'opposition et je comprends bien qu'une fois que l'on a perdu on veut essayer de survivre. L'amendement, nous n'en avons pas besoin. La majorité a décidé qu'il n'y avait pas besoin de cet amendement. Nous y allons et s'il y a une problématique un jour, nous le notifierons le jour du conseil, mais il n'y a pas besoin de faire un amendement.

D'autres questions ?

M. Rémi DECOUT-PAOLINI : Je reviens là-dessus. Francis, si c'est pour nous expliquer chaque fois que tout est décidé, que c'est bloqué, par rapport à ce que tu avais dit, à ce que le Maire lui-même avait dit en termes d'échanges, de concertation, d'amélioration collective, je suis désolé. L'amendement proposé, auquel je souscris bien volontiers avec le groupe, à défaut d'avoir la désignation d'une personne quelconque de l'opposition, va dans le bon sens. Je ne vois pas en quoi cela vous gêne. C'est même une amélioration collective. Elle ne devrait soulever aucune difficulté.

M. Francis SELLAM : Elle ne soulève aucune difficulté. Nous sommes tout à fait droits dans nos bottes.

M. Rémi DECOUT-PAOLINI : Vous pouvez l'accepter. C'est une proposition constructive qui est faite là. Pourquoi la rejeter en disant : « Nous avons gagné, vous avez perdu. » ? Ce n'est pas très intéressant. Vous avez vous-même évoqué que vous étiez dans une autre démarche lors du premier conseil municipal. Il faut des actes, montrez-le. C'est un très bon amendement.

M. Francis SELLAM : C'est sûr, cela arrange. Mais nous n'en avons pas besoin, nous savons où nous allons. Nous sommes très bien, nous sommes la majorité, et je regarde toute la majorité : nous en avons déjà parlé, nous sommes sûrs de nous. Nous n'avons pas besoin de cet amendement.

Je vous propose de passer au vote. Qui est pour ? Qui s'abstient ? Qui est contre ? Merci beaucoup.

Présents :

Monsieur Olivier DOSNE, Monsieur Francis SELLAM, Madame Chantal DURAND, Monsieur Michel DESTOUCHES, Madame Virginie TOLLARD, Monsieur Stephan SILVESTRE, Madame Chantal ALLAIN, Monsieur Maxime OUANOUNOU, Madame Liliane REUSCHLEIN, Monsieur Brahim BAHMAD, Madame Corinne FIORENTINO, Monsieur Laurent OTTAVI, Monsieur Jérôme TAGNON, Madame Carine HAHN, Madame Hélène DECOTIGNIE, Madame Stéphanie BRANCO, Madame Christelle FORTIN, Monsieur Frédéric GOMES, Madame Murielle VILLETTE, Monsieur Jean-Pierre AYOUB, Madame Séverine DOS SANTOS, Monsieur Julien KARAM, Monsieur Guillaume LEVANNIER, Madame Laura MANACH, Madame Hélène DANESI, Madame Sandrine PARIS-PESCAROU, Monsieur Areski OUDJEBOUR, Monsieur Philippe PLATON, Monsieur Rémi DECOUT-PAOLINI, Madame Emilie KLEIN, Monsieur Frédéric KLEIN, Monsieur Maxence GEORGEAUD, Monsieur Tony RENUCCI

Le Conseil, sous la présidence de Monsieur Francis SELLAM,

Article unique : Désigne Monsieur Francis SELLAM jusqu'à la fin de la mandature pour prendre toutes les décisions relatives à des demandes d'autorisations d'urbanisme (permis de construire, permis d'aménager, permis de démolir, déclarations préalables) auxquelles Monsieur le Maire pourrait être intéressé à titre personnel ou comme mandataire.

Pour : (23)

Monsieur Francis SELLAM (Liste "Joinville avec vous"), Madame Chantal DURAND (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Michel DESTOUCHES (Liste "Joinville avec vous"), Madame Virginie TOLLARD (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Stephan SILVESTRE (Liste "Joinville avec vous"), Madame Chantal ALLAIN (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Maxime OUANOUNOU (Liste "Joinville avec vous"), Madame Liliane REUSCHLEIN (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Brahim BAHMAD (Liste "Joinville avec vous"), Madame Corinne FIORENTINO (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Laurent OTTAVI (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Jérôme TAGNON (Liste "Joinville avec vous"), Madame Carine HAHN (Liste "Joinville avec vous"), Madame Hélène DECOTIGNIE (Liste "Joinville avec vous"), Madame Stéphanie BRANCO (Liste "Joinville avec vous"), Madame Christelle FORTIN (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Frédéric GOMES (Liste "Joinville avec vous"), Madame Murielle VILLETTE (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Jean-Pierre AYOUB (Liste "Joinville avec vous"), Madame Séverine DOS SANTOS (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Julien KARAM (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Guillaume LEVANNIER (Liste "Joinville avec vous"), Madame Laura MANACH (Liste "Joinville avec vous")

Contre : (9)

Madame Hélène DANESI (EELV Joinville Autrement), Madame Sandrine PARIS-PESCAROU (Liste "Un nouvel horizon avec les joinvillais"), Monsieur Areski OUDJEBOUR (Liste "Un nouvel horizon avec les joinvillais"), Monsieur Philippe PLATON (Liste "Un nouvel horizon avec les joinvillais"), Monsieur Rémi DECOUT-PAOLINI (Liste "Un nouvel horizon avec les joinvillais"), Madame Emilie KLEIN (Liste "J'AI J'agis j'innove pour Joinville-le-Pont"), Monsieur Frédéric KLEIN (Liste "J'AI J'agis j'innove pour Joinville-le-Pont"), Monsieur Maxence GEORGEAUD (Liste "J'AI J'agis j'innove pour Joinville-le-Pont"), Monsieur Tony RENUCCI (Liste "J'AI J'agis j'innove pour Joinville-le-Pont")

Pas de participation : (1)

Monsieur Olivier DOSNE (Liste "Joinville avec vous")

10 . Désignation de Monsieur Francis SELLAM pour représenter la commune en justice ou dans les contrats lorsque les intérêts du maire se trouvent en opposition avec ceux de la commune

M. Francis SELLAM : Le Code général des collectivités territoriales prévoit que si les intérêts de M. le Maire se trouvent en opposition avec ceux de la commune, on désigne un de ses membres – moi-même – pour représenter la commune soit en justice, soit dans les contrats. Même principe : ces dispositions sont spécifiques aux seuls cas énoncés par le Code – j'insiste, c'est bien cadré –, à savoir les décisions relatives aux actions en justice, que ce soit pour intenter des actions ou pour défendre la commune, et les décisions relatives aux contrats de toute nature, y compris les conventions, les partenariats, les marchés publics, quel que soit le montant.

Pour cette fois, je vais vous lire l'intégralité de la délibération parce qu'elle est très technique et juridique. « Il convient de préciser que la notion d'opposition d'intérêts se distingue du simple conflit d'intérêts, le dernier étant plus large puisqu'il inclut aussi bien la divergence que la convergence d'intérêts. » Je vous propose donc de me désigner jusqu'à la fin de la mandature pour représenter la commune en justice ou dans les contrats lorsqu'il existe une opposition d'intérêts entre l'intérêt public et l'intérêt privé de M. le Maire.

Des questions ?

M. Rémi DECOUT-PAOLINI : Une justification de vote, mais qui va de soi : pour les mêmes raisons qu'évoquées à l'instant, tu comprendras que nous voterons contre cette délibération où tu t'autodésignes sans discussion, par un système de vote bloqué, dans ce qui ressemble à un faux-semblant de prévention des conflits d'intérêts.

M. Francis SELLAM : On ne s'était pas posé la question avec Jean-Jacques GRESSIER non plus.

M. Rémi DECOUT-PAOLINI : Je t'ai déjà répondu : tu peux t'améliorer, nous aussi, collectivement.

Mme Chantal DURAND : Mes chers collègues, je voulais simplement préciser que c'est aussi le rôle du premier adjoint de remplacer le maire ou de le suppléer. Il est vrai que l'on n'a jamais contesté ce rôle-là à Jean-Jacques, et je pense qu'il est légitime que notre premier adjoint puisse le tenir. C'est son rôle.

M. Francis SELLAM : Merci, Chantal, pour ton soutien. De toute façon, je tiens à préciser un point important : ce n'est pas moi qui m'autodésigne, c'est le conseil municipal qui me désigne. Remettons les choses au clair. C'est la majorité. Majorité veut dire ceux qui ont gagné les élections, qui m'ont élu, qui vont m'élire en tout cas puisque vous allez une fois de plus voter contre. Il faut bien que vous essayiez de survivre.

M. Tony RENUCCI : Dans la ligne de ce qui a été dit avant, le groupe JAJI votera contre aussi. J'avais posé la question en commission par rapport au conflit d'intérêts, j'en ai retenu que cela se traitait par arrêté, dont acte. Du coup, nous voterons contre cette délibération.

M. Francis SELLAM : Je confirme que le conflit d'intérêts, c'est bien par arrêté du maire que c'est pris. Il a été pris au mois de juillet.

Qui est pour ? Qui s'abstient ? Qui est contre ? Merci beaucoup.

Présents :

Monsieur Olivier DOSNE, Monsieur Francis SELLAM, Madame Chantal DURAND, Monsieur Michel DESTOUCHES, Madame Virginie TOLLARD, Monsieur Stephan SILVESTRE, Madame Chantal ALLAIN, Monsieur Maxime OUANOUNOU, Madame Liliane REUSCHLEIN, Monsieur Brahim BAHMAD, Madame Corinne FIORENTINO, Monsieur Laurent OTTAVI, Monsieur Jérôme TAGNON, Madame Carine HAHN, Madame Hélène DECOTIGNIE, Madame Stéphanie BRANCO, Madame Christelle FORTIN, Monsieur Frédéric GOMES, Madame Murielle VILLETTE, Monsieur Jean-Pierre AYOUB, Madame Séverine DOS SANTOS, Monsieur Julien KARAM, Monsieur Guillaume LEVANNIER, Madame Laura MANACH, Madame Hélène DANESI, Madame Sandrine PARIS-PESCAROU, Monsieur Areski OUDJEBOUR, Monsieur Philippe PLATON, Monsieur Rémi DECOUT-PAOLINI, Madame Emilie KLEIN, Monsieur Frédéric KLEIN, Monsieur Maxence GEORGEAUD, Monsieur Tony RENUCCI

Le Conseil, sous la présidence de Monsieur Francis SELLAM,

Article unique : Désigne Monsieur Francis SELLAM jusqu'à la fin de la mandature pour représenter la commune en justice ou dans les contrats lorsqu'il existe une opposition d'intérêts entre l'intérêt public et l'intérêt privé de Monsieur le Maire.

Pour : (23)

Monsieur Francis SELLAM (Liste "Joinville avec vous"), Madame Chantal DURAND (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Michel DESTOUCHES (Liste "Joinville avec vous"), Madame Virginie TOLLARD (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Stephan SILVESTRE (Liste "Joinville avec vous"), Madame Chantal ALLAIN (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Maxime OUANOUNOU (Liste "Joinville avec vous"), Madame Liliane REUSCHLEIN (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Brahim BAHMAD (Liste "Joinville avec vous"), Madame Corinne FIORENTINO (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Laurent OTTAVI (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Jérôme TAGNON (Liste "Joinville avec vous"), Madame Carine HAHN (Liste "Joinville avec vous"), Madame Hélène DECOTIGNIE (Liste "Joinville avec vous"), Madame Stéphanie BRANCO (Liste "Joinville avec vous"), Madame Christelle FORTIN (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Frédéric GOMES (Liste "Joinville avec vous"), Madame Murielle VILLETTE (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Jean-Pierre AYOUB (Liste "Joinville avec vous"), Madame Séverine DOS SANTOS (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Julien KARAM (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Guillaume LEVANNIER (Liste "Joinville avec vous"), Madame Laura MANACH (Liste "Joinville avec vous")

Contre : (9)

Madame Hélène DANESI (EELV Joinville Autrement), Madame Sandrine PARIS-PESCAROU (Liste "Un nouvel horizon avec les joinvillais"), Monsieur Areski OUDJEBOUR (Liste "Un nouvel horizon avec les joinvillais"), Monsieur Philippe PLATON (Liste "Un nouvel horizon avec les joinvillais"), Monsieur Rémi DECOUT-PAOLINI (Liste "Un nouvel horizon avec les joinvillais"), Madame Emilie KLEIN (Liste "JAJI J'agis j'innove pour Joinville-le-Pont"), Monsieur Frédéric KLEIN (Liste "JAJI J'agis j'innove pour Joinville-le-Pont"), Monsieur Maxence GEORGEAUD (Liste "JAJI J'agis j'innove pour Joinville-le-Pont"), Monsieur Tony RENUCCI (Liste "JAJI J'agis j'innove pour Joinville-le-Pont")

Pas de participation : (1)
Monsieur Olivier DOSNE (Liste "Joinville avec vous")

Monsieur Olivier DOSNE reprend la présidence de la séance.

11 . Composition de la Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL)

M. le Maire : Je propose de fixer à huit le nombre de membres du conseil municipal au lieu de sept précédemment, et de retenir la pondération suivante : cinq conseillers municipaux de la majorité, trois de l'opposition, soit un conseiller municipal pour chaque groupe et un conseiller non inscrit.

Avez-vous des remarques ? Êtes-vous pour ou contre cette proposition ? Qui est pour ? Qui s'abstient ? Qui est contre ? Je vous remercie

Présents :

Monsieur Olivier DOSNE, Monsieur Francis SELLAM, Madame Chantal DURAND, Monsieur Michel DESTOUCHES, Madame Virginie TOLLARD, Monsieur Stephan SILVESTRE, Madame Chantal ALLAIN, Monsieur Maxime OUANOUNOU, Madame Lillane REUSCHLEIN, Monsieur Brahim BAHMAD, Madame Corinne FIORENTINO, Monsieur Laurent OTTAVI, Monsieur Jérôme TAGNON, Madame Carine HAHN, Madame Hélène DECOTIGNIE, Madame Stéphanie BRANCO, Madame Christelle FORTIN, Monsieur Frédéric GOMES, Madame Murielle VILLETTE, Monsieur Jean-Pierre AYOUB, Madame Séverine DOS SANTOS, Monsieur Julien KARAM, Monsieur Guillaume LEVANNIER, Madame Laura MANACH, Madame Hélène DANESI, Madame Sandrine PARIS-PESCAROU, Monsieur Areski OUDJEBOUR, Monsieur Philippe PLATON, Monsieur Rémi DECOUT-PAOLINI, Madame Emilie KLEIN, Monsieur Frédéric KLEIN, Monsieur Maxence GEORGEAUD, Monsieur Tony RENUCCI

Le Conseil, sous la présidence de Monsieur Olivier DOSNE, à l'unanimité :

Article unique : Fixe la composition de la CCSPL ainsi :

- le Président de la CCSPL, le Maire ou son représentant,
- huit membres du conseil municipal dont trois membres de l'opposition,
- deux représentants des associations locales.

12 . Désignation des membres de la commission consultative des services publics locaux (CCSPL)

M. le Maire : Pour la majorité, je propose Mmes Chantal ALLAIN, Chantal DURAND, Lillane REUSCHLEIN, MM. Julien KARAM, Frédéric GOMES. Pour les associations locales, je propose M. Michel RIOUSSET, président de l'ASEP, et M. Dan TUDEAU qui dirige La Mémoire au présent. Avez-vous des candidats à proposer ?

M. Rémi DECOUT-PAOLINI : M. le Maire, nous allons proposer, pour le groupe Un Nouvel Horizon avec les Joinvillais, la candidature de M. Philippe PLATON.

M. Tony RENUCCI : Et pour le groupe JAJI, ce sera moi-même.

Mme Hélène DANESI : Je suis candidate également.

M. le Maire : Je vous propose de retenir cette liste avec M. Tony RENUCCI, Mme DANESI, M. Philippe PLATON, les deux membres d'association M. Michel RIOUSSET et M. Dan TUDEAU, ainsi que Mme Chantal ALLAIN pour la majorité et Mmes Chantal DURAND, Lillane REUSCHLEIN, MM. Julien KARAM, Frédéric GOMES, et de procéder à un vote à main levée.

Êtes-vous d'accord pour le vote à main levée ? Qui est pour cette composition de commission ? Je vous remercie. À l'unanimité.

Présents :

Monsieur Olivier DOSNE, Monsieur Francis SELLAM, Madame Chantal DURAND, Monsieur Michel DESTOUCHES, Madame Virginie TOLLARD, Monsieur Stephan SILVESTRE, Madame Chantal ALLAIN, Monsieur Maxime OUANOUNOU, Madame Lillane REUSCHLEIN, Monsieur Brahim BAHMAD, Madame Corinne FIORENTINO, Monsieur Laurent OTTAVI, Monsieur

Jérôme TAGNON, Madame Carine HAHN, Madame Hélène DECOTIGNIE, Madame Stéphanie BRANCO, Madame Christelle FORTIN, Monsieur Frédéric GOMES, Madame Murielle VILLETTE, Monsieur Jean-Pierre AYOUB, Madame Séverine DOS SANTOS, Monsieur Julien KARAM, Monsieur Guillaume LEVANNIER, Madame Laura MANACH, Madame Hélène DANESI, Madame Sandrine PARIS-PESCAROU, Monsieur Areski OUDJEBOUR, Monsieur Philippe PLATON, Monsieur Rémi DECOUT-PAOLINI, Madame Emilie KLEIN, Monsieur Frédéric KLEIN, Monsieur Maxence GEORGEAUD, Monsieur Tony RENUCCI

Le Conseil, sous la présidence de Monsieur Olivier DOSNE, à l'unanimité :

Article 1 : Prend acte de l'unique liste et désigne comme membres de la CCSPL les conseillers municipaux suivants :

Madame Chantal ALLAIN
Madame Chantal DURAND
Madame Liliane REUSCHLEIN
Monsieur Julien KARAM
Monsieur Frédéric GOMES
Monsieur Philippe PLATON
Monsieur Tony RENUCCI
Madame Hélène DANESI

Article 2 : Désigne comme membres de la CCSPL les représentants des associations locales suivants :

- Monsieur TUDEAU, Président de l'association « La mémoire au présent », dont le siège est 23 rue de Paris 94340 Joinville-le-Pont,
- Monsieur RIOUSSET, Président de « l'Association Pour la Sauvegarde de l'Environnement de Polangis », dont le siège est 11 avenue de Diane 94340 Joinville-le-Pont.

13 . Délégation donnée au Maire pour saisir la Commission Consultative des Service Publics Locaux (CCSPL)

M. le Maire : Il s'agit de donner délégation au maire, c'est classique, pour saisir la CCSPL pour avis, dans le cadre de projets de délégation de service public ou de partenariat, avant que le conseil municipal se prononce et aussi en ce qui concerne les projets de création d'une régie dotée d'autonomie financière avant toute décision portant sur cette régie. Cette délégation est donnée pour la durée du mandat.

Avez-vous des remarques ?

M. Tony RENUCCI : M. le Maire, juste une remarque. Nous allons voter pour cette délibération, mais je m'interrogeais sur le fait que nous votions toujours beaucoup de délégations au maire sur plusieurs choix qui concernent la ville. J'ai compris que c'était pour des raisons notamment administratives. Nous pensons quand même que s'il y avait un peu plus souvent des conseils municipaux, cela éviterait d'avoir toujours à voter des délégations. Nous voulions faire cette remarque.

M. le Maire : J'avais pris note de votre avis lors de la commission.

D'autres remarques ? Non. Qui est pour ? Qui s'abstient ? À l'unanimité, je vous remercie.

Présents :

Monsieur Olivier DOSNE, Monsieur Francis SELLAM, Madame Chantal DURAND, Monsieur Michel DESTOUCHES, Madame Virginie TOLLARD, Monsieur Stephan SILVESTRE, Madame Chantal ALLAIN, Monsieur Maxime OUANOUNOU, Madame Liliane REUSCHLEIN, Monsieur Brahim BAHMAD, Madame Corinne FIORENTINO, Monsieur Laurent OTTAVI, Monsieur Jérôme TAGNON, Madame Carine HAHN, Madame Hélène DECOTIGNIE, Madame Stéphanie BRANCO, Madame Christelle FORTIN, Monsieur Frédéric GOMES, Madame Murielle VILLETTE, Monsieur Jean-Pierre AYOUB, Madame Séverine DOS SANTOS, Monsieur Julien KARAM, Monsieur Guillaume LEVANNIER, Madame Laura MANACH, Madame Hélène DANESI, Madame Sandrine PARIS-PESCAROU, Monsieur Areski OUDJEBOUR, Monsieur Philippe PLATON, Monsieur Rémi DECOUT-PAOLINI, Madame Emilie KLEIN, Monsieur Frédéric KLEIN, Monsieur Maxence GEORGEAUD, Monsieur Tony RENUCCI

Le Conseil, sous la présidence de Monsieur Olivier DOSNE, à l'unanimité :

Article 1^{er} : Décide, en application de l'article L.1413-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, afin de faciliter la gestion communale, de charger Monsieur Olivier DOSNE, Maire de Joinville le Pont, de saisir pour avis la commission communale des services publics locaux (CCSPL) des projets de délégation de service public ou de partenariat, avant que le conseil municipal ne se prononce et des projets de création d'une régie dotée de l'autonomie financière, avant la décision portant création de la régie.

Article 2 : Décide que cette délégation est donnée pour la durée du mandat.

Article 3 : Autorise Monsieur le Maire, ou le cas échéant l' élu ayant reçu délégation en vertu de l'article L. 2122-18 du Code général des collectivités territoriales, ou l' élu remplaçant le Maire en vertu de l'article L. 2122-17 du même code, à engager toute démarche et à signer tous documents en exécution de la présente délibération

14 . Convention d'intervention foncière avec l'Etablissement Public Foncier d'Ile-de-France

M. le Maire : Pour rappel, cet établissement public foncier a été créé en 2006. C'est un acteur devenu majeur, un opérateur public foncier de l'État qui contribue à l'accroissement de l'offre de logements, au soutien et au développement économique, et surtout à la lutte contre l'habitat indigne au côté des collectivités locales.

Son intervention est gratuite – ni rémunération ni frais financiers – et il a vocation à réguler le marché immobilier en débloquant du foncier à prix maîtrisés en Île-de-France. Il bénéficie d'une fiscalité propre. Nous vous proposons aujourd'hui de nouer un partenariat avec l'EPFIF au travers d'une convention d'intervention foncière.

Je ne vais pas revenir sur les détails de la délibération, mais vous avez constaté lors du mandat précédent notre préemption, notre rachat du Rocher fleuri, de la Caisse d'épargne, ainsi que de l'Horloge. Nous avons fait d'autres opérations qui immobilisent et mobilisent des financements de la commune qui pourraient être attribués à d'autres sujets.

L'EPFIF a aussi une volonté de maîtrise foncière, de veille foncière. Le portage est contractualisé par un engagement de six ans qui peut être renouvelé, aujourd'hui à hauteur de 20 millions d'euros. Vous avez des pièces et des zonages établis, qui sont à votre disposition, sur lesquels nous pouvons débattre.

L'EPFIF revend ensuite ses emprises foncières à des opérateurs désignés par la collectivité qui peuvent être des bailleurs sociaux, des aménageurs, des promoteurs, au prix de revient, sans réaliser ni bénéfice ni rémunération.

Vous remarquerez aussi que l'EPT est cosignataire de la convention au titre de son droit de préemption urbain, et bien évidemment de la compétence aménagement qui lui a été transférée. Je vous propose d'approuver le projet de convention avec l'EPFIF. Je me doute qu'il va y avoir un débat et des questions. Je vous laisse poser vos questions.

Pas de question ?

Mme Hélène DANESI : J'ai des commentaires et plusieurs questions par rapport à cette convention. Entre la mairie, l'établissement public foncier et l'EPT, c'est évident que cela va structurer l'évolution de l'urbanisme de Joinville pour les 6 prochaines années.

Hier a eu lieu la réunion du conseil territorial. Il y avait deux délibérations à l'ordre du jour. L'une instituait un droit de préemption urbain et un droit de préemption renforcé sur la commune de Joinville, ainsi qu'une délégation de ce droit de préemption à Joinville-le-Pont et à l'établissement public foncier. L'autre délibération portait sur l'approbation par le conseil du territoire de la convention d'intervention foncière entre les trois parties, ainsi que l'autorisation du président du conseil territorial de signer la convention.

Les plans de zonage des droits de préemption en fonction des attributaires figuraient en annexe, et

ces documents ont été fournis aux conseillers municipaux de Joinville par le territoire. Le plan du périmètre du DPI et le plan de délégation du DPU figuraient en annexe, mais ils n'étaient pas fournis dans le dossier d'information qui nous a été transmis par le territoire. Du fait de ce manquement, les conseillers municipaux n'ont pas accès à l'ensemble des informations et ne peuvent voter en toute connaissance de cause.

Par ailleurs, le vote de ces délibérations au conseil du territoire a été reporté à la demande de vous-même, M. DOSNE, hier soir, au motif que la commune de Joinville-le-Pont n'était pas complètement prête pour présenter le projet.

Pour ces deux raisons – le déficit d'information et le report du vote au conseil du territoire –, je demande le report du vote de cette délibération.

Sur le fond, le point fondamental qui interroge dans cette convention est l'absence de clause traitant de l'information et de la consultation des Joinvillais avant tout projet de développement urbanistique, ainsi que celle du conseil municipal. C'est un vrai déficit démocratique qui interroge sur la gouvernance de ce partenariat. Ne faudrait-il pas au contraire mettre en place une gouvernance qui associe systématiquement les citoyens et les associations concernées par les différents projets ?

La délibération du conseil de territoire Paris Est Marne et bois concernant la délégation du droit de préemption doit être affichée en mairie de Joinville-le-Pont et au siège de l'EPT pendant un mois. Mention de cet affichage sera insérée dans deux journaux diffusés dans le département. C'est toute l'information qui est prévue, et c'est bien éloigné des promesses électorales, de démarche participative et de concertation sur les projets d'aménagement urbain de la récente campagne.

Certes, il est prévu dans le protocole d'intervention de l'EPIFIF un compte rendu annuel sur les acquisitions, les prix de cession, l'état d'avancement de la mission qui doit donner lieu à délibération au conseil municipal. Il y a un comité de pilotage et un comité technique qui associent la commune, l'EPT et l'EPIFIF, qui vont gérer le suivi de la convention, mais il n'y a aucun droit d'information et de consultation des citoyens, des associations et des conseillers municipaux sur les projets menés.

Ce qui interpelle également, c'est l'élaboration du plan d'intervention qui a précédé la convention : comment, par qui et quand a-t-il été établi, et quels sont les justifications et les critères, les choix des différentes zones ? Quelles visions porte-t-il ? Ce plan renforce considérablement l'interventionnisme immobilier de la collectivité. Il ne compte pas moins de 13 zones soumises à un DPU renforcé, alors que le précédent en 2017 n'en comptait que quatre.

J'avais posé cette question en commission déjà : quel est le niveau d'élaboration des projets immobiliers, en particulier dans les secteurs dits « de maîtrise », à savoir les rues de l'Égalité, de Paris et Émile-Moutier ? Dans quelle instance de concertation communale seront-ils analysés et présentés pour permettre, comme vous le dites, aux Joinvillais de réfléchir sereinement aux projets à mettre en œuvre ?

À ce sujet qui concerne la nécessaire concertation communale, je fais la proposition de mettre en place dans tous les cas – qu'il y ait ou non vote de cette délibération ce soir – un comité consultatif incluant les élus d'opposition dont moi-même, les associations et les citoyens concernés par ces projets de développement urbain. Merci.

M. le Maire : Je vais répondre à Mme DANESI. Il y avait beaucoup de questions. Je sais que vous aviez un représentant hier soir à l'EPT, M. Michel LAVAL. C'est même lui qui a dû rédiger les questions, je suppose. On reconnaît sa plume.

Il y a beaucoup de réponses. Tout d'abord, l'établissement public foncier est un outil de veille foncière. Vous n'êtes pas sans savoir qu'à Joinville-le-Pont – il suffit de regarder tous les journaux qui font état des valeurs immobilières suite à la fuite des Parisiens et à l'arrivée des gares du Grand Paris – attire de plus en plus d'investisseurs. Pas forcément ceux que nous souhaiterions, que vous souhaiteriez, mais c'est la mutation de cette banlieue. Nous allons certainement devenir Paris un jour.

Il était, je pense, tout à fait du devoir de la municipalité de mettre un outil de veille foncière, tout simplement parce que, depuis la rentrée, depuis septembre, je n'ai pas dû passer – les maires des villes voisines doivent en témoigner aussi – une journée sans avoir eu un contact avec un promoteur de petite taille ou de grande taille.

Toutes les terres et tous les terrains joinvillais sont aujourd'hui chassés par des promoteurs. Je n'en porte pas la responsabilité, vous pouvez me la faire porter mais c'est une réalité. Ce qui a motivé le choix des zonages, ce sont aussi les informations que nous détenions sur la volonté de certains

propriétaires qui par exemple sur l'avenue Gallieni étaient bloqués pour céder leur terrain. Je pense au quartier du Rocher fleuri, cette zone qui, vous le constaterez, est marquée comme site de maîtrise foncière. Les sites de maîtrise foncière annexés à la convention sont les sites prioritaires d'intervention de l'EPF. Vous constatez le Rocher fleuri, la pointe de la rue de Paris (je ne citerai pas les noms des propriétaires mais ils sont tous âgés), autour du Cheval blanc, tous ces endroits-là. Nous le savons.

Il y a comme autre endroit (vous avez trois endroits) la rue Émile-Moutier puisqu'en termes d'information, le lycée Sainte-Marie cherche à quitter Joinville. Je suis très transparent dans les informations que je vous donne. Un promoteur qui est au 8 rue de Paris cherche à revendre ses parts et construire des immeubles du fait qu'il y a des garages en arrière de cette zone, rue de Paris.

Il était prioritaire de mettre en place un outil de veille foncière. Cela ne veut pas dire qu'il y aura des projets, mais qu'il peut y avoir des interventions et surtout un arrêt des spéculations, tout simplement en donnant comme charte et engagement auprès de cet EPF une densification acceptable en fonction de certains quartiers.

Je reviens à l'avenue Gallieni. Je pense que tout le monde est d'accord. Nous avons tous ferraillé pendant les élections municipales mais nous sommes d'accord pour avoir une avenue Gallieni concertée. La concertation, quoi que l'on en dise, existe, avec l'EPT. Il reste deux ateliers.

Notre volonté, tant que le PLU n'est pas modifié, est de pouvoir aussi attribuer des valeurs foncières de terrain qui permettent une certaine densification. Je ne sais pas si vous me suivez. Un terrain avenue Gallieni ne pourra pas être suracheté pour construire 21 mètres à la hauteur du PLU de 2007 qui n'a pas été remodifié en 2019 lors de notre toilettage.

C'est aussi pour permettre à des propriétaires qui ne peuvent pas vendre – par exemple sur l'avenue Gallieni –, de céder leurs biens. Il faut respecter les propriétaires. Il y a une inconstructibilité sur cette avenue Gallieni encore pour trois ans. Nous avons mis cinq ans, nous avons remis cinq ans, il doit rester trois ans et demi ou quatre ans, à la louche. C'est pour l'avenue Gallieni.

Il faut terminer la concertation, les ateliers, avec le territoire. Par rapport à la mobilité, par rapport aussi aux élections départementales – l'année prochaine nous avons des élections départementales (je ne vais pas vous faire un petit cours sur la ville mais c'est important, ce que je vous dis ce soir) –, le sujet de la campagne départementale va être de demander au département une requalification de l'avenue Gallieni, avec une circulation apaisée, maîtrisée, avec du cycle intégré, avec un marché conservé, avec du stationnement. C'est un grand projet. Pour mener ce grand projet qui prendra des années – je ne serai peut-être plus le maire pour porter tout cela –, il fallait mettre un outil sur cette zone, qui s'appelle l'EPF.

Nous avons trois zones prioritaires aujourd'hui. En ce qui concerne les autres zones qui ne sont pas prioritaires, nous avons ici comme information que la ville de Paris cherchait à réaliser des cessions foncières. Paris a besoin d'argent. Ils feraient mieux de nous vendre leur stade, ce serait bien, mais ce n'est pas ce qu'ils projettent de faire. Nous devrions peut-être leur demander de le faire, ce serait une bonne idée, mais ce n'est pas ce qu'ils projettent de faire.

Aujourd'hui, l'information que nous avons par l'établissement public foncier et par des opérateurs immobiliers ainsi que par des élus parisiens, est que sur l'usine des eaux certaines zones pourraient être vouées à des transformations. Il est logique de mettre par anticipation sur l'île des Saints Pères une partie de l'usine des eaux, en termes de veille foncière.

Après, nous avons encore quelques petites zones, notamment la rue Charles-Floquet. En termes de campagne départementale – je ne suis pas candidat donc je peux en parler –, je demanderai l'abandon définitif du projet de PVM et la cession des parcelles par le département, abandonnées et rachetées par le département. L'EPF sert à cela aussi. L'EPF porte aussi l'habitat insalubre et permet de faire de l'habitat – social ou non.

J'ai pris un engagement auprès des Joinvillais. Il y aura toujours 25 % de logements sociaux a minima, certains en veulent 30. J'ai toujours promis 25. Aujourd'hui nous sommes légèrement en dessous. Les projets à venir nous feront passer au-dessus. Voilà l'intérêt de l'EPF.

Après, vous souhaitez créer des comités consultatifs ad hoc et autres : j'ai envie de dire qu'il n'y aura rien à cacher sur ces opérations-là, sachant que – je vous le dis franchement – il n'y a pas d'opération lancée sur ces zones. Nous restons uniquement sur la préemption du Rocher fleuri, la préemption de l'Horloge. Ce sont des préemptions puisqu'il y avait des acheteurs. Et voilà. Aujourd'hui les promoteurs cherchent, proposent, mais ils devront négocier avec l'EPF et l'EPT. Après, nous

arbitrerons éventuellement, mais nous ne sommes pas dans : « Le béton va couler sur Joinville-le-Pont. »

Mme Hélène DANESI : Vous n'avez pas vraiment répondu à mes questions.

M. le Maire : J'ai oublié l'EPT. Les points ont été retirés car nous devions passer le conseil municipal avant. Ce conseil municipal habituellement n'a jamais lieu le mercredi soir mais le mardi soir. La conjonction des dates n'a pas permis cela. Ce n'est pas la première fois que nous retirons des points ville de Joinville ou autres. Ce n'est pas à ma demande que cela a été retiré, je souhaitais le préciser. Je pense que l'EPT dans sa compétence urbanisme et dans le cadre de la veille des dossiers, a dû juger bon de les retirer. Cela m'a peut-être été attribué, mais je n'ai aucune trace de demande de M. Olivier DOSNE sur ce retrait.

Mme Hélène DANESI : Par rapport aux informations que les conseillers municipaux n'ont pas eues du territoire avec ces annexes qui manquent, ces informations manquantes ?

M. le Maire : Nous allons interroger le territoire. Je ne suis pas le territoire. Le territoire est le territoire, la ville de Joinville est la ville de Joinville. Nous sommes en consultation avec l'EPF depuis plusieurs semaines voire plusieurs mois. Maintenant, il faut que tout se mette en adéquation. Je relève votre point avec attention, mais voilà : le territoire, c'est le territoire.

Mme Hélène DANESI : Vous ne répondez pas non plus sur l'absence de clause dans la convention sur l'information et la consultation des Joinvillais. Qu'est-il prévu pour les informer dans cette convention ?

Ma dernière question était : comment mettre en place une véritable concertation et plus de démocratie, plus de délibérations, notamment en créant un comité consultatif sur ce sujet ?

M. le Maire : Ce n'est pas le souhait de la municipalité de créer un comité consultatif. Il n'est pas impossible que nous ouvrons un peu la porte à un moment ou un autre sur une réflexion partagée, mais nous sommes simplement aujourd'hui sur la proposition de convention avec l'EPF. Cela ne fait pas partie des sujets. Nous devons nous rapprocher après de l'EPT aussi pour affiner toutes ces choses. Nous allons commencer à travailler sur ces sujets.

Entre les demandes de référendum, les demandes de consultation et autres, pourquoi pas ? Nous avons évoqué avec les élus les possibilités de consultation, mais je vous rappelle que nous sommes élus et que nous portons aujourd'hui cette convention avec l'EPF dans un premier temps. Nous verrons après.

M. Rémi DECOUT-PAOLINI : Je pense que tout le monde autour de cette table se rend compte de l'importance de cette délibération. Je crois que nous sommes tous d'accord pour dire qu'elle est structurante pour les années à venir et pour le développement de notre commune.

L'Établissement public foncier d'Île-de-France est un outil. Comme tout outil, il présente un certain nombre d'utilités, il n'est ni bon ni mauvais. Cela dépend de ce que l'on en fait, cela dépend de l'usage qui en est fait. C'est là que j'ai, pour tout vous dire, un certain nombre de craintes, au regard de plusieurs indications qui figurent dans les documents fournis – mais peut-être s'agit-il d'imprécisions, d'ambiguïtés ou d'éléments qui seront clarifiés avec le temps.

L'autre motif d'inquiétude : contrairement à ce que vous avez dit M. le Maire, l'établissement ne fait pas que de la veille foncière. Il fait aussi du portage foncier, et les documents en attestent. D'abord cet outil est fait et l'établissement public foncier se revendique comme un outil de remodelage urbain. La présidente de son conseil d'administration Mme Valérie PÉCRESE avait donné comme objectif à cet établissement de « construire plus, plus vite et mieux ».

Dans son dernier rapport d'activité, tout récent, en 2019, l'établissement met en avant sa priorité de « contribuer au développement de l'offre de logement en menant une stratégie foncière très offensive ». Quand on lit cela, quand on regarde les différents éléments, on voit bien que c'est un outil qui peut servir – je ne fais pas de procès d'intention, en tout cas il est présenté comme tel – dans une logique de densification voire de surdensification de la proche banlieue parisienne.

C'est là, M. le Maire, vous le savez, où nous nous séparons et où nous nous sommes séparés au cours du mandat précédent, parce que clairement, nous n'avons pas la même vision du devenir de Joinville à ce sujet.

Ce qui m'inquiète, au-delà de l'objectif de cet établissement tel que je viens de le rappeler, qui sort

des documents officiels (ce ne sont pas des inventions mais des documents officiels de présentation de cet établissement), c'est de lire en page 6 de la convention d'intervention foncière qui est un des supports de la délibération sur laquelle nous allons nous prononcer, à l'article 5, que « sur les terrains faisant l'objet d'un portage foncier de l'établissement, les programmes immobiliers comporteront environ 300 logements ».

Quand on regarde les différents sites mentionnés, avec les possibilités de portage foncier, on voit bien que l'on peut envisager – avec de ma part, je le dis franchement pour les Joinvillais, une certaine inquiétude – une très forte densification dans les années qui viennent. C'est pour ces raisons fondamentales que notre groupe votera contre cette délibération.

M. le Maire : D'autres questions ?

M. Frédéric KLEIN : Nous allons vous expliquer rapidement notre position sur cette délibération. Si nous nous réjouissons que la ville recoure aux services et aux capacités de l'Établissement public foncier d'Île-de-France pour épargner les finances de la commune qu'une politique de préemption effrénée aurait rendues exsangues, nous partageons ce constat.

La question de la maîtrise foncière sur le territoire de Joinville est enfin à l'ordre du jour. L'EPFIF a été créé en 2006, nous sommes en 2020, cela fait 14 ans que cela existe, personne ne s'est jamais demandé si l'on pouvait le faire intervenir. La Ville se dote d'un outil à la hauteur de l'enjeu, nous sommes plutôt contents. Il y a sans doute des questions politiciennes qui nous échappent, mais ce n'est pas très grave. Nous ne sommes pas là-dedans.

Nous sommes en revanche circonspects sur les points suivants :

- la définition vague des objectifs donnés à l'EPFIF dans les documents que nous avons pu avoir (il n'y a pas grand-chose dans les documents) ;
- l'absence de mention explicite dans la convention de la volonté de limiter la constructibilité sur le territoire de Joinville-le-Pont ;
- un mitage du territoire avec toutes les différentes zones, propre à accroître la pression foncière sur les zones à côté (cela aussi est un peu passé sous silence) : en commission M. le Maire, vous m'avez dit que vous auriez pu mettre toute la ville dans le périmètre de l'EPFIF et vous avez choisi de ne pas le faire, il y aura peut-être un effet induit ;
- le fait que les notions de programmation des différentes zones sont totalement génériques (on ne sait pas ce qu'il y a dedans : il y a des choses, des équipements, des trucs, des bidules, cela se balade) ;
- le fait que cette démarche ne soit pas adossée à la démarche de révision du plan local d'urbanisme dans le cadre du PLUI avec Paris Est Marne et bois, cela aussi nous en avons parlé en commission ; pour moi c'est un outil majeur de régulation de la constructibilité à Joinville-le-Pont, bien plus que des questions de maîtrise foncière qui coûtent de l'argent à tout le monde.

À cela, nous pourrions ajouter :

- qu'il est question de 300 logements comme cela vient d'être dit, alors que pendant la campagne vous nous aviez dit que Joinville-le-Pont avait fait sa part dans le cadre de la métropole du Grand Paris, de la construction de logements sur le territoire de la commune (apparemment, il en faut encore un petit peu plus) ;
- que la commune doit s'inscrire dans l'objectif zéro artificialisation nette des sols – ce sont quand même rarement les opérations immobilières qui n'artificialisent pas les sols – ;
- que les emprises reprises dans la convention sont celles des grandes parcelles, celles où il y a de l'herbe, de la place, du sol – du vrai sol, pas du béton ;
- que Joinville est en plus dans un territoire dense, celui de la première couronne, et que cette question de la densification doit être regardée très finement : rien là-dedans ne permet de le regarder finement.

Nous sommes également interrogatifs sur la composition du comité de pilotage de cette convention et des élus qui y siégeront. Nous nous rejoignons là-dessus, nous manquons un peu de visibilité.

Aussi je m'interroge, M. le Maire, sur votre vision de l'urbanisme, car en commission urbanisme vous m'avez dit : « Dorénavant, une maison c'est quatre murs. » en réaction aux constructions que vous avez autorisées pendant 12 ans de mandat. Je trouve que c'est porter très peu de considération à la diversité des formes urbaines possibles voire existantes à Joinville. La rue Vautier, ce sont des maisons de quatre murs mais qui regroupent quatre maisons. C'est comme une maison en bande, sauf que cela ne se voit pas. Sur le barrage là-bas, il y a aussi des maisons en bande.

J'étais un peu effrayé quand vous m'avez part de cela. Je me suis dit : « Nous devons encore avoir besoin de travailler. » Aussi, je trouve que c'est une très basse considération du travail que les urbanistes pourraient faire pour définir un PLU sur mesure pour Joinville avec des ambitions fortes autres que celle d'être dans une fiscalité dynamique.

Ensuite, sur le rôle dévolu de l'EPFIF sur le terrain de la maternelle, je n'ai pas bien compris en commission si c'était dedans ou pas. Ce n'est pas très grave, nous verrons. L'important pour moi est que la maternelle reste debout.

Pour finir, il nous semble impensable que le débat démocratique sur une décision qui aura des répercussions sur les six prochaines années mais surtout sur les 50 ans à venir du territoire, ne fasse l'objet que de 50 minutes d'échanges en commission urbanisme sur un document ficelé et qui nous est présenté une semaine avant le conseil municipal. Nous avons eu trois jours avant la commission urbanisme – je trouve que c'est un peu léger –, plus les quelques minutes de débat que nous aurons eu ce soir autour de ce sujet.

Le groupe JAJI trouve impensable que la ville ne s'adjoigne pas les services du Conseil d'architecture en urbanisme et en environnement du Val-de-Marne. C'est une structure qui est là aussi pour accompagner les territoires. En plus, cela peut être intéressant : il y a des gens assez intelligents dans ces choses-là.

C'est pourquoi je vous demande à tous, conseillers de la majorité, de demander de retirer cette délibération qui n'a rien à faire aujourd'hui dans l'état où elle nous est présentée. Cette convention doit être retravaillée en commission urbanisme – pas une fois tous les trois mois : sur un sujet pareil cela me semble impossible. Il faut que soit inscrite dans cette convention la volonté de limiter la constructibilité sur l'ensemble du territoire de la commune. Joinville a attendu 14 ans pour avoir recours aux services de l'EPFIF. J'entends qu'il y a une pression foncière, je pense que nous pouvons tenir encore trois mois.

Chers conseillers de la majorité, je compte sur vous pour faire passer le message à votre Maire.

M. le Maire : J'apprécie la méthode. M. KLEIN, je le prends comme il faut le prendre. Nous allons rester courtois. Vous êtes d'ailleurs courtois dans ce débat, je voulais vous en remercier. Sur la pression foncière, vous parlez d'il y a 14 ans mais il y a 14 ans nous n'étions pas du tout dans la même situation. Je vais le faire très court car on va penser que je ressasse sur le PLU de 2007 et notamment la ZAC votée par mon prédécesseur juste avant notre élection.

Je vous rappelle qu'en 2009, nous avions une crise mondiale sans équivalent. D'ailleurs cela va recommencer je pense prochainement, nous n'en sommes pas loin, c'est mon sentiment. Mais on ne peut pas comparer. Paris n'avait pas vécu HIDALGO. On a vécu HIDALGO à Paris. On a vécu aussi l'envolée des prix parisiens et l'exode des Parisiens et des banlieusards les plus proches qui aujourd'hui ne peuvent plus habiter dans des logements qui frisent les 10 000, 12 000, 15 000 même à Vincennes. Les temps ont vraiment changé.

J'ai été élu sur une ZAC que mon maire-adjoint Jean-Jacques GRESSIER a portée avec passion. Je ne pouvais pas la porter pour des histoires de conflit d'intérêts. Il l'a portée, elle est pratiquement livrée. Cela se termine. Mais les valeurs du foncier de l'époque ne sont plus celles d'aujourd'hui.

Je me tourne vers mes services qui à l'époque disaient : « Avenue Gallieni, il ne sortira jamais rien » car nous avions 50 % des terrains sur le haut, en bas nous n'avons rien « parce que racheter la charge foncière en bas va être quelque chose d'important. » Aujourd'hui cela ne fait plus peur aux promoteurs car la valeur à la revente n'est plus maîtrisée. Franchement, quand vous voyez les prix à Saint-Ouen ou ailleurs, cela devient complètement fou.

Il ne faut pas me rappeler constamment 2014 ou 2009, sur l'EPF qui date de 2006. À l'époque je n'étais pas conseiller régional. Quand vous arrivez maire, il faut comprendre les choses. Ce n'est pas forcément évident, surtout avec la ZAC que l'on avait laissée à la municipalité.

Après, vous avez parlé de débats. Je ne veux vexer personne mais le débat a eu lieu pendant les élections sur le fond. À un moment, il faut accepter, reconnaître : vous n'avez pas remporté les élections et vraiment je suis respectueux, le débat doit se dépassionner par rapport à ces élections. Elles n'ont pas été remportées. Vous auriez pu vous marier, vous ne vous êtes pas marié, si ma tante en avait elle s'appellerait autrement. C'est passé, c'est la réalité des choses.

Cette ville a fait avec les moyens qu'elle avait, avec des techniciens extraordinaires qui sont partis au territoire car le territoire est apparu. Nous avons eu à vivre des évolutions, pour une ville de 17 000, 18 000 habitants, hors norme de notre environnement. Aujourd'hui, même s'il y a des choses à encore peaufiner (vous avez raison), qui doivent encore s'écrire et s'améliorer, il est urgent de mettre un outil. Je ne profite pas du fait que vous connaissez la valeur de l'outil, mais il est important de mettre cet outil piloté par la région, piloté par Mme Valérie PÉCRESE (c'est politique, c'est autre chose), un outil de densification, de rénovation et de portage.

Je ne vais pas me lancer sur ce que dit Mme WARGON, M. RENUCCI, qui promet des primes aux maires qui vont densifier. Mme WARGON est proche de gens avec qui vous travaillez et que vous représentez au conseil municipal. Je ne vais pas reparler de la loi Duflot à Mme DANESI qui prônait la densification près des gares. Cela nous dépasse. Ce n'est pas à la hauteur d'une ville de 20 000 habitants qui aujourd'hui doit maîtriser et sauver ses quartiers.

Quand je vous ai parlé des maisons à quatre murs, peut-être que l'interprétation a été violente et mes propos pas bien compris. Je prenais simplement l'exemple de ce qui se passe dans le quartier Polangis : aujourd'hui deux maisons se vendent, deux parcelles se vendent et on a cinq maisons collées. Je vous redonne la parole après. Je ne suis pas contre mais en ce moment, sur des quartiers comme cela, cela me dérange.

J'essaie d'expliquer aux petits promoteurs locaux qui sont les bienvenus : « Essayez de faire des maisons qui ressemblent à des maisons, et plus trop de maisons collées. » Mais je n'interdirai pas les maisons collées. Sauvegarder Polangis, faiblement densifier l'avenue Gallieni, c'est ce que vous voulez, poursuivre les rénovations qui vont arriver naturellement comme celle de la rue de Paris dite « prolongée » à la hauteur du Cheval blanc où il va se passer des choses, le bâti est très abîmé : aujourd'hui je n'ai pas de promoteur dans mes cartes qui s'intéresse à cela. Ils sont nombreux sur la place de Paris.

En ce qui concerne la maternelle du Centre, il faut savoir ce qui est en train de s'y passer. D'abord ici, certaines personnes m'ont quitté et ont voté la cession de la maternelle du Centre. Il ne faut pas l'oublier. Deux fois. Soit-disant, le Maire à un moment était malade, il oubliait des choses et on lui rappelait avec grande courtoisie certaines choses quand il était sortant de l'hôpital. Je regarde dans les yeux les personnes qui se sont exprimées comme cela, pour leur dire mon dégoût.

La maternelle du Centre : aujourd'hui nous sommes sur un bâtiment qui devait vivre une transition urbaine engagée par l'arrivée de la nouvelle école Simone-Veil, suivie par une magnifique exposition qui a révélé aux yeux des Joinvillais l'importance de ce type de lieu. Je crois que nous sommes tous d'accord sur l'importance de ce type de lieu qu'est cette école, pour la culture, pour le fablab, pour le tiers lieu, tout en sachant ce que veut dire un tiers lieu. Mais aujourd'hui il faut savoir que certaines emprises foncières qui appartiennent au département, dans la ville, sont en train de bouger. La problématique ne concerne plus forcément que la maternelle du Centre.

Mon objectif est de garder une crèche départementale, de garder une maternelle. Elle est là aujourd'hui avec l'école Simone-Veil. Il se passe beaucoup de choses.

Je ne peux pas vous reprocher de ne pas avoir les informations, c'est normal. Mais vous avez ici des gens qui sont directeurs de cabinet, de mairie, qui ne sont pas très loin d'ici. Vous avez des personnes très proches de députés qui sont à Vincennes ou dans le coin, qui pourraient donner des informations sur ce qui se passe dans le coin. Il y a des personnes proches de vous qui au centre ou à gauche siègent au département. Vous avez des tuyaux, simplement il faut aller chercher. Je ne peux pas vous les apporter constamment et vivre vos inquiétudes. Vos inquiétudes sont perturbantes pour vous – je n'ai pas du tout l'intention de vous faire souffrir –, mais elles sont perturbantes aussi pour les Joinvillais parce que vous inventez des histoires qui n'existent pas vraiment. C'est dérangeant, je voulais vous le dire ce soir.

Je ne suis absolument pas fermé à vous recevoir un par un, M. RENUCCI, M. DECOUT ou Mme DANESI, pour parler de ces projets. Je ne vous recevrai pas forcément en groupe. Je n'ai rien à cacher, je suis transparent, mais vous n'avez pas les tuyaux. Par exemple vous n'avez pas l'information que la ville de Paris cherche à se dessaisir de fonciers. Je vous la donne ce soir. Vous

n'avez pas l'information que le département cherche à se dessaisir de sa crèche départementale. Je vous la donne ce soir. J'en ai d'autres car je suis un maire impliqué dans ma commune depuis plus de 12 ans et que j'ai ces informations par Chantal DURAND, par la région, par l'Assemblée nationale, par les députés et par les réseaux que M. KLEIN que vous connaissez, qui sont les réseaux de promoteurs qui échangent beaucoup d'informations.

J'essaie de mettre de l'ordre. Je ne serai pas le maire pendant 20 ans ici. Tout le monde le sait, tout le monde l'espère peut-être, simplement j'essaie d'écrire avec vous l'histoire d'une ville qui ne franchira pas 40 000, 30 000. Quand on parle de 300 logements, ce chiffre n'est pas bon.

M. Frédéric KLEIN : C'est le chiffre qu'il y a dans la convention.

M. le Maire : Je vais vous l'expliquer. La convention, c'est un chiffre de 300 logements estimé à une mise de fonds de 20 millions pour préempter les terrains, pour racheter des terrains auprès d'opérateurs, de particuliers ou de la ville. C'est normal, vous n'avez pas les outils pour imaginer une densification sur les dents creuses de l'avenue Gallieni, sur la zone que nous avons ciblée et présentée au conseil municipal, sur laquelle les logements sont aujourd'hui bloqués. Si vous êtes sur du quatre, cinq étages, vous modélisez maximum 250, 300 logements sur l'avenue Gallieni.

La zone est bien plus importante que celle que je vous fais voter ce soir, tout simplement car cela va prendre du temps. Un îlot va se libérer avenue Gallieni. Les îlots les plus « mûrs », si je peux me permettre, sont le Rocher fleuri (peut-être en face un jour avec Peugeot), le Bambou, ces coins-là. Mais allez voir : l'habitat est insalubre derrière. Cela bougera. Les 300 logements, c'est une maille qui est donnée. Ce n'est pas un chiffre qui va dans le temps.

Si nous faisons tout cela, cela va être plus un outil de négociation. Par exemple, Voies navigables de France est propriétaire de l'île des Saints Pères, qui nous avait proposé il y a quelques années un projet de faible densification avec des immeubles à 12 étages. Je me tourne vers l'administration qui en est témoin : avec Jean-Jacques GRESSIER, nous avons mis ces gens-là dehors.

Aujourd'hui, je ne connais pas trop le PLU sur cette zone de l'île des Saints Pères car c'est un coin charmant mais peu connu des Joinvillais. Il faut mettre un outil qui va permettre de dire que si un jour VNF vend ce terrain, fait une opération, nous accepterons deux étages, trois étages, du logement social. Ils veulent faire des opérations financières. C'est mon souhait. La ville ne gagne rien dans cette affaire-là. Dans cette affaire, la ville devra mettre en place des participations aux équipements publics, des constructions nouvelles d'équipements publics. Aujourd'hui, les emplacements pour les faire ne sont pas nombreux. À moins que – ce ne sera pas mon cas – l'on détruise la place du 8-Mai, que l'on fasse n'importe quoi.

J'avais le choix de faire toute une ville comme font certains maires, ou des quartiers entiers, ou des zones ciblées. Je ne vais pas m'attirer que des amitiés ou des inimitiés. Mais si l'on prend l'exemple de la rue Vel-Durand avec d'un côté le gymnase qui semblerait pouvoir être cessible un jour par le diocèse, et en face les pavillons où habite l'une de nos anciennes collègues que vous connaissez (je ne citerai pas la collègue), ces pavillons ne sont pas dans cette zone-là car on considère qu'il faut les protéger. Nous avons parlé l'autre jour de l'opération Dans ton quartier. Il faudra que nous l'écrivions dans une modification de PLU. Le PLUI, jusqu'à preuve du contraire, n'a pas été lancé par le territoire. On ne peut pas aller plus vite.

Cet outil j'y crois, il va permettre de limiter la casse, de protéger les Joinvillais avant qu'il y ait un PLUI. Le PLUI, quand il va être en discussion avec les 13 communes, va être un vrai sujet. Nous savons très bien comment cela se passe : cela prend des mois, et des quartiers entiers vont continuer à se paupériser. Il y a des choses qu'il faut refaire. C'est un outil pour refaire les choses et contourner légalement ou adapter l'outil PLU à nos projets. C'est ce que je voulais vous dire ce soir.

J'ai confiance dans la majorité, évidemment. Cet outil a déjà été utilisé par d'autres, à d'autres moments des mandats précédents. Nous avons été élus, je voulais vous le rappeler. Nous vous respectons beaucoup. Je ne suis pas fermé à vous rencontrer et nous pouvons approfondir ces sujets un par un sur les zones définies si vous le souhaitez. Il n'y a rien à cacher. Mais ce soir nous parlons d'une convention avec le territoire, avec l'EPF. Et bien sûr, une nécessaire collaboration est obligatoire avec l'EPT. Nous ne sommes pas l'EPT, nous ne sommes pas l'EPF, nous sommes Joinville-le-Pont.

Passons-nous au vote, ou voulez-vous réintervenir ?

M. Rémi DECOUT-PAOLINI : M. le Maire, je peux vous dire que les explications que vous avez données ne m'ont pas rassuré ni convaincu. Il y a les indications que vous donnez, et il y a ce qui est

écrit dans ce qui est soumis au vote. Je rejoins ce qui a été dit par rapport au temps vraiment trop court donné à l'ensemble des conseillers municipaux pour s'approprier ce dossier très important et encore une fois structurant.

Cette délibération, chers collègues, nous allons nous en souvenir pendant toute la mandature. M. Frédéric KLEIN il y a un instant appelait de ses vœux la remontée des élus de la majorité vers le Maire pour obtenir le report de cette délibération : il apprendra assez vite que ce n'est pas tout à fait comme cela que cela se passe. C'est plutôt descendant. Le maire décide et les conseillers municipaux suivent. S'ils ne suivent pas, s'ils ne sont pas d'accord, s'ils expriment un certain nombre d'oppositions, cela se termine, comme cela s'est terminé dans la précédente mandature, par le départ d'un certain nombre d'entre eux qui ont fait prévaloir leurs convictions.

Un mot, M. le Maire, si vous le permettez car vous avez cru devoir évoquer les différentes délibérations qui ont concerné la vente de l'école du Centre. Il est tout à fait exact qu'au début, ce projet a été soutenu par l'ensemble des conseillers municipaux, y compris les personnes proches du groupe d'opposition.

En revanche, je crois que vous mélangez un peu les choses quand vous parlez d'un conseil municipal où vous étiez malade. Vous n'étiez pas malade à tous. À celui du 20 février 2019 vous étiez bien là, et nous vous avons vu précédemment avec un certain nombre de collègues, en particulier avec Mme Chantal DURAND, parce que nous avons vu dans le détail ce qu'était le projet censé remplacer l'école du Centre. Là, nous nous sommes aperçus que ce projet ne correspondait pas absolument pas – par la hauteur, la densification, le nombre de logements, l'implantation en centre-ville – à ce qu'il fallait pour notre commune. Ce qui a conduit, vous le savez très bien, au retrait des deux délibérations qui avaient été alors préparées pour valider la vente de ce terrain. Cela n'a rien à voir avec ce que vous avez cru devoir évoquer. Je tenais à le rappeler.

Pour le reste, M. le Maire, notre groupe sera extrêmement vigilant sur la mise en œuvre de cette convention. Nous serons là. Nous avons bien écouté ce que vous avez dit. C'est au PV de toute façon, au compte rendu de ce conseil municipal, et nous serons présents tout au long de la mandature pour nous assurer que Joinville ne souffre pas, ne subit pas une surdensification dans le prolongement de la fin de votre précédent mandat.

Mme Séverine DOS SANTOS : Je rappelle juste à l'opposition que l'EPPFIF est un outil et non un protocole de gouvernance. Cet outil, nous l'avons étudié et il n'y a pas de rapport ascendant.

M. le Maire : Merci Séverine. Nous votons et je ne vais pas qualifier M. Rémi DECOUT de jupitérien qui refait l'histoire, mais franchement, vous étiez en charge du juridique, M. DECOUT, sur le précédent mandat et l'on ne vous a pas beaucoup vu, vous le savez. Vous deviez être très pris par votre occupation, contrairement aujourd'hui à l'adjoint qui vous remplace et que je vois pratiquement tous les jours dans mon bureau. En ce qui concerne la maternelle du Centre, qu'est-ce qui a motivé le retrait du point le soir du conseil municipal ? D'abord la méthode et la manière avec laquelle vous vous êtes invité dans mon bureau, pratiquement en me mettant un fusil sur la tempe si l'on peut se permettre. Mais pourquoi ai-je retiré cela ?

M. Rémi DECOUT-PAOLINI : Le problème est que vous dites toujours que votre porte est ouverte, mais vous n'entendez pas.

M. le Maire : Je termine mes propos s'il vous plaît. Pourquoi avons-nous retiré ? Simplement car nous avons un risque juridique avec Voies navigables de France car nous avons fait une promesse de vente sur un terrain qui ne nous appartenait pas complètement. Nous avons découvert que nous avons vendu un morceau de terrain qui ne nous appartenait pas et qui appartenait à VNF. Cela peut arriver. Votre posture, vous la gardez pour vous.

M. Rémi DECOUT-PAOLINI : Vous réécrivez l'histoire, M. le Maire, ou vous avez mauvaise mémoire. Chantal DURAND peut en attester. Maintenant elle est à vos côtés, c'est un peu difficile pour elle.

M. le Maire : Bien sûr, mais j'ai la mémoire de ce que vous avez fait : pas grand-chose.

M. Rémi DECOUT-PAOLINI : Dans ce cas-là, pourquoi avez-vous attendu mon départ ? Il fallait prendre les décisions avant, M. le Maire. Vous avez failli vous-même à votre propre mission.

M. le Maire : Refaites le monde, mon cher monsieur.

M. Rémi DECOUT-PAOLINI : M. le Maire, si vous avez des adjoints qui ne vont pas, il faut prendre

vos décisions. Sinon, cela veut dire que vous ne tenez pas votre boutique.

M. le Maire : Vous n'avez pas changé, vous ne nous avez pas manqué.

M. Tony RENUCCI : Ce n'est pas pour ressasser le passé, juste pour préciser par rapport au groupe JAJI : nous avons proposé des délibérations, notamment par rapport au sujet de la maternelle du Centre, qui n'ont pas été inscrites à l'autre du jour, mais nous avons été dans la proposition sur ce sujet-là.

Il y a des informations que vous apportez ce soir et qui sont intéressantes. Je pense que cela rejoint les précédentes informations qui disent qu'il n'y a pas eu suffisamment de temps pour les apprendre. C'est un peu dommage de les apprendre ce soir. Nous aurons l'occasion d'en reparler sur d'autres sujets.

Notre groupe votera contre cette délibération, je pense que Frédéric a été très clair sur les raisons pour lesquelles nous ferons cela. En revanche, je note que vous proposez un rendez-vous, nous allons saisir bien sûr la main tendue. Puisque votre nouveau directeur de cabinet que je pense voir là-bas, M. M, nous a écrit, nous irons le voir à la fin de la séance pour prendre rendez-vous avec vous et avoir toutes les informations dont nous avons besoin.

M. le Maire : Pas de problème. La question n'attendait pas forcément de réponses qui ne sont encore pas écrites. Il faut prendre le temps, nous répondrons sur ce qui a été acté ou qui sera acté très prochainement. Mais je ne peux pas inventer des choses qui ne sont pas encore arrivées. C'est cet outil dont nous débattons ce soir.

M. Guillaume LEVANNIER : Juste pour répondre à Rémi : tu dis qu'il n'est pas possible de travailler avec M. le Maire. Tu fais référence sans doute à l'une de tes souffrances personnelles quant à ton incapacité à faire partie de la majorité municipale. Je te prie de ne pas y associer la majorité. Elle se porte bien, je te remercie.

M. le Maire : Merci.

M. Stéphan SILVESTRE : J'abonde aux propos de M. LEVANNIER sans aucun souci. Je voulais aussi ajouter que vous avez fait, chacun des deux groupes, campagne lors de la campagne municipale contre la cession des terrains de l'école du Centre en arguant qu'il s'agissait de vendre les bijoux de famille. Par la délibération que nous votons aujourd'hui, vous vous rendez bien compte que la municipalité a à cœur d'avoir la maîtrise du foncier de la ville, d'augmenter justement le patrimoine foncier de la ville et non pas du tout de vendre les bijoux de famille et de se débarrasser de son foncier. Vous devriez être satisfaits, et je pense que vous allez certainement voter dans cet esprit. Merci.

M. Areski OUDJEBOUR : Je voudrais rebondir sur ce que vous venez de dire à l'instant. Quelles garanties pouvez-vous apporter au conseil municipal que sur chaque périmètre défini en annexe – ils sont nombreux –, la commune gardera l'initiative, la maîtrise ou au moins l'information préalable des projets dans le cadre notamment de l'articulation entre l'EPT et la commune, sachant que le premier bénéficie du droit de préemption ?

M. le Maire : Nous travaillons en collaboration avec l'établissement public foncier. Je ne comprends pas votre question car nous gardons la maîtrise de l'opération. Nous confions, et après c'est la ville qui fait sous couvert du territoire, sauf si le territoire n'était plus dans une majorité avec la ville, qui pourrait porter les opérations. Mais c'est la ville qui à la fin va choisir ce qu'elle voudra faire sur chaque parcelle quand elles seront mûres. Elles sont loin d'être mûres aujourd'hui.

M. Jean-Pierre AYOUB : Je souhaite ajouter juste un mot aussi. Aujourd'hui M. DECOUT, vous pensez connaître le fonctionnement de la majorité. Vous avez fait partie de l'ancienne majorité. Aujourd'hui il y a une nouvelle majorité. Nous sommes tous unis derrière un programme que nous avons réfléchi et pensé avec M. Olivier DOSNE. C'est un peu fatigant d'écouter toujours les mêmes propos disant que M. DOSNE nous donne les ordres. C'est faux, c'est insultant. Nous avons tous réfléchi, nous avons tous monté un programme. Il faut arrêter de parler à notre place, s'il vous plaît.

M. Rémi DECOUT-PAOLINI : Je ne parle pas à votre place, je vous livre mon témoignage. Un témoignage qui n'est pas seulement le mien, mais celui d'un certain nombre d'anciens élus de la majorité.

Mme Séverine DOS SANTOS : Votre témoignage est obsolète. Nous n'allons pas passer le mandat là-dessus.

M. Jean-Pierre AYOUB : C'est votre expérience, cette expérience appartient au passé.

Intervention hors micro

Monsieur Laurent OTTAVI : Puisque nous avons été définis comme des suiveurs, j'assumerai en tant qu'individu mon vote, pleinement, avec mon cerveau. J'assume individuellement mon futur vote, M. DECOUT, sur la délibération qui vient.

M. le Maire : Je soumetts au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Je vous remercie.

Présents :

Monsieur Olivier DOSNE, Monsieur Francis SELLAM, Madame Chantal DURAND, Monsieur Michel DESTOUCHES, Madame Virginie TOLLARD, Monsieur Stephan SILVESTRE, Madame Chantal ALLAIN, Monsieur Maxime OUANOUNOU, Madame Lillane REUSCHLEIN, Monsieur Brahim BAHMAD, Madame Corinne FIORENTINO, Monsieur Laurent OTTAVI, Monsieur Jérôme TAGNON, Madame Carine HAHN, Madame Hélène DECOTIGNIE, Madame Stéphanie BRANCO, Madame Christelle FORTIN, Monsieur Frédéric GOMES, Madame Murielle VILLETTE, Monsieur Jean-Pierre AYOUB, Madame Séverine DOS SANTOS, Monsieur Julien KARAM, Monsieur Guillaume LEVANNIER, Madame Laura MANACH, Madame Hélène DANESI, Madame Sandrine PARIS-PESCAROU, Monsieur Areski OUDJEBOUR, Monsieur Philippe PLATON, Monsieur Rémi DECOUT-PAOLINI, Madame Emilie KLEIN, Monsieur Frédéric KLEIN, Monsieur Maxence GEORGEAUD, Monsieur Tony RENUCCI

Le Conseil, sous la présidence de Monsieur Olivier DOSNE,

Article unique : Approuve le projet de convention d'intervention foncière avec l'Établissement Public Foncier d'Ile-de-France et autorise Monsieur le Maire, ou le cas échéant l'élu ayant reçu délégation en vertu de l'article L 2122-18 du Code Générale des Collectivités Territoriales, ou l'élu remplaçant le Maire en vertu de l'article L 2122-17 du même code, à la signer et à prendre toutes les mesures en application de cette délibération.

Pour : (24)

Monsieur Olivier DOSNE (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Francis SELLAM (Liste "Joinville avec vous"), Madame Chantal DURAND (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Michel DESTOUCHES (Liste "Joinville avec vous"), Madame Virginie TOLLARD (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Stephan SILVESTRE (Liste "Joinville avec vous"), Madame Chantal ALLAIN (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Maxime OUANOUNOU (Liste "Joinville avec vous"), Madame Lillane REUSCHLEIN (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Brahim BAHMAD (Liste "Joinville avec vous"), Madame Corinne FIORENTINO (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Laurent OTTAVI (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Jérôme TAGNON (Liste "Joinville avec vous"), Madame Carine HAHN (Liste "Joinville avec vous"), Madame Hélène DECOTIGNIE (Liste "Joinville avec vous"), Madame Stéphanie BRANCO (Liste "Joinville avec vous"), Madame Christelle FORTIN (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Frédéric GOMES (Liste "Joinville avec vous"), Madame Murielle VILLETTE (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Jean-Pierre AYOUB (Liste "Joinville avec vous"), Madame Séverine DOS SANTOS (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Julien KARAM (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Guillaume LEVANNIER (Liste "Joinville avec vous"), Madame Laura MANACH (Liste "Joinville avec vous")

Contre : (9)

Madame Hélène DANESI (EELV Joinville Autrement), Madame Sandrine PARIS-PESCAROU (Liste "Un nouvel horizon avec les joinvillais"), Monsieur Areski OUDJEBOUR (Liste "Un nouvel horizon avec les joinvillais"), Monsieur Philippe PLATON (Liste "Un nouvel horizon avec les joinvillais"), Monsieur Rémi DECOUT-PAOLINI (Liste "Un nouvel horizon avec les joinvillais"), Madame Emilie KLEIN (Liste "J'agis j'innove pour Joinville-le-Pont"), Monsieur Frédéric KLEIN (Liste "J'agis j'innove pour Joinville-le-Pont"), Monsieur Maxence GEORGEAUD (Liste "J'agis j'innove pour Joinville-le-Pont"), Monsieur Tony RENUCCI (Liste "J'agis j'innove pour Joinville-le-Pont")

15 . Acquisition d'un terrain 5 Place Mozart - Autorisation de signer l'acte de vente

M. le Maire : C'est un terrain sur lequel je veille – sans vous en parler – depuis de nombreuses années, tout simplement parce que c'est la dernière opportunité sur la place Mozart d'envisager autre chose que deux ou trois pavillons. Cette place Mozart, certains l'ont connue plus vivante, avec des commerces. Le temps a fait son œuvre malheureusement et aujourd'hui, ce n'est pas une préemption. Le propriétaire est venu nous proposer le terrain. Je lui avais fait part de mon intention il y a plusieurs années déjà en lui demandant. Je vous propose d'acquérir cette parcelle de 305 mètres carrés, qui est ce que nous appelons une « veille foncière », qui vivra peut-être une transition urbaine. Je me tournerai vers Séverine DOS SANTOS et les élus en charge, Guillaume bien sûr, tous les élus en

charge de l'écologie, des projets un peu transversaux, Brahim BAHMAD, pour réfléchir au devenir évolutif de cette parcelle. Pour l'instant il n'est pas prévu d'y construire quelque chose.

Cela va au-delà de l'achat de la parcelle, j'aimerais suite à ce qui a été mis en place cet été que je n'avais pas évoqué avec vous avant les élections car j'avais le droit de lancer des opérations, mais vous avez vu que la place Mozart a vécu un été agréable – pas forcément pour tout le monde : nous avons eu des sujets avec des riverains que je rencontrerai –, nous avons essayé de redonner de la vie à cette place Mozart qui le mérite tant, avec un manège, cette guinguette éphémère, avec une ambiance.

Beaucoup d'entre vous ont participé, je vous en remercie. Il y a eu des petits dérapages, des choses à revoir, mais je souhaite continuer l'expérience. C'est aussi pour cela que je lancerai une concertation sur le quartier Mozart : pour que nous définissions ensemble le devenir de cette place dans ses festivités, dans son organisation, dans la réfection de ses jeux – avec Mme Chantal ALLAIN nous travaillons à des jeux accessibles. C'est une pépite, cette place Mozart. Aujourd'hui nous proposons d'acquérir un terrain qui est peut-être le début d'une nouvelle et belle histoire autour de cette place et de ses habitants qui seront conviés à l'élaboration d'un projet.

Avez-vous des questions ? Non.

Mme Hélène DANESI : Pouvons-nous avoir plus de précisions sur ce projet ?

M. le Maire : Le projet n'est pas qu'il n'y a pas de projet. Il y a toujours des projets. Cela peut aller d'un lieu culturel à un lieu associatif, d'une conciergerie à un fablab. Il y a beaucoup de choses. Mais d'abord, comme ce n'est pas un projet qui avait été annoncé lors du programme, c'est une opportunité foncière. Aujourd'hui, en fonction des moyens éventuellement dégagés – nous aurons du mal à dégager des moyens, je me tourne vers M. G qui fait les gros yeux –, nous avons l'opportunité d'acheter ce terrain, il faut l'acheter. Nous allons essayer de le faire vivre avec les associations locales et les habitants du quartier dans un premier temps, avec des moyens.

Vous savez que nous sommes sur des budgets participatifs, sur des terrains qui appartenaient à la ville. C'est pareil, cela va faire partie des consultations de printemps (à cause du COVID), pour faire des projets d'agriculture urbaine, de permaculture, de jardins partagés, et autres. Nous pouvons imaginer aussi ce terrain, même s'il a été historiquement pollué par un producteur de charbon – aujourd'hui, le projet est à définir. Il faudra faire vivre ce terrain. Toutes les idées sont bonnes.

Je propose de passer au vote. Qui est pour ? Qui s'abstient ? Personne. Contre ? Personne. Je vous remercie. Mme DANESI, vous vous absteniez ? Excusez-moi.

Présents :

Monsieur Olivier DOSNE, Monsieur Francis SELLAM, Madame Chantal DURAND, Monsieur Michel DESTOUCHES, Madame Virginie TOLLARD, Monsieur Stephan SILVESTRE, Madame Chantal ALLAIN, Monsieur Maxime OUANOUNOU, Madame Liliane REUSCHLEIN, Monsieur Brahim BAHMAD, Madame Corinne FIORENTINO, Monsieur Laurent OTTAVI, Monsieur Jérôme TAGNON, Madame Carine HAHN, Madame Hélène DECOTIGNIE, Madame Stéphanie BRANCO, Madame Christelle FORTIN, Monsieur Frédéric GOMES, Madame Murielle VILLETTELLE, Monsieur Jean-Pierre AYOUN, Madame Séverine DOS SANTOS, Monsieur Julien KARAM, Monsieur Guillaume LEVANNIER, Madame Laura MANACH, Madame Hélène DANESI, Madame Sandrine PARIS-PESCAROU, Monsieur Areski OUDJEBOUR, Monsieur Philippe PLATON, Monsieur Rémi DECOUT-PAOLINI, Madame Emilie KLEIN, Monsieur Frédéric KLEIN, Monsieur Maxence GEORGEAUD, Monsieur Tony RENUCCI

Le Conseil, sous la présidence de Monsieur Olivier DOSNE,

Article 1^{er} : Approuve le projet d'acte de vente.

Article 2 : Autorise Monsieur le Maire, ou le cas échéant l'élue ayant reçu délégation en vertu de l'article L. 2122-18 du Code général des collectivités territoriales, ou l'élue remplaçant le Maire en vertu de l'article L. 2122-17 du même code, à signer l'acte de vente pour l'acquisition des parcelles cadastrées I 208 et I 263, sises 5 place Mozart au prix de 466 000 euros, dont les caractéristiques sont précisées dans le projet d'acte de vente ci-annexé et aux conditions prévues par celui-ci.

Pour : (32)

Monsieur Olivier DOSNE (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Francis SELLAM (Liste "Joinville avec vous"), Madame Chantal DURAND (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Michel DESTOUCHES (Liste "Joinville avec vous"), Madame Virginie TOLLARD (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Stephan SILVESTRE (Liste "Joinville avec vous"), Madame Chantal ALLAIN (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Maxime OUANOUNOU (Liste "Joinville avec vous"), Madame Lillane REUSCHLEIN (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Brahim BAHMAD (Liste "Joinville avec vous"), Madame Corinne FIORENTINO (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Laurent OTTAVI (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Jérôme TAGNON (Liste "Joinville avec vous"), Madame Carine HAHN (Liste "Joinville avec vous"), Madame Hélène DECOTIGNIE (Liste "Joinville avec vous"), Madame Stéphanie BRANCO (Liste "Joinville avec vous"), Madame Christelle FORTIN (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Frédéric GOMES (Liste "Joinville avec vous"), Madame Murielle VILLETTE (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Jean-Pierre AYOUB (Liste "Joinville avec vous"), Madame Séverine DOS SANTOS (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Julien KARAM (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Guillaume LEVANNIER (Liste "Joinville avec vous"), Madame Laura MANACH (Liste "Joinville avec vous"), Madame Sandrine PARIS-PESCAROU (Liste "Un nouvel horizon avec les joinvillais"), Monsieur Areski OUDJEBOUR (Liste "Un nouvel horizon avec les joinvillais"), Monsieur Philippe PLATON (Liste "Un nouvel horizon avec les joinvillais"), Monsieur Rémi DECOUT-PAOLINI (Liste "Un nouvel horizon avec les joinvillais"), Madame Emilie KLEIN (Liste "J'ajoute J'agis j'innove pour Joinville-le-Pont"), Monsieur Frédéric KLEIN (Liste "J'ajoute J'agis j'innove pour Joinville-le-Pont"), Monsieur Maxence GEORGEAUD (Liste "J'ajoute J'agis j'innove pour Joinville-le-Pont"), Monsieur Tony RENUCCI (Liste "J'ajoute J'agis j'innove pour Joinville-le-Pont")

Abstention : (1)

Madame Hélène DANESI (EELV Joinville Autrement)

16 . Cession des parcelles L93 et L97 à l'association ACCIJ - avenant de prorogation de la promesse de vente

M. le Maire : Toujours dans les terrains, je vous propose de proroger la promesse de vente de la fameuse parcelle située sur l'avenue Floquet à l'association ACCIJ. Vous savez que cette promesse a été signée le 29 octobre 2019 et expire le 28 octobre 2020. Le permis de construire a été validé il y a quelques jours et donné à l'association. A leur demande, nous prorogons la promesse de vente, je crois, au 30 juin prochain afin d'obtenir les délais nécessaires à un prêt. Avez-vous des questions ?

M. Frédéric KLEIN : Nous allons voter pour, bien entendu. J'ai un petit problème sur un point de méthode. Nous avons vu dans la presse, le 6 octobre, la veille de la commission urba, que vous disiez que la promesse avait été régularisée, prolongée légalement. Je m'interroge : y a-t-il déjà eu quelque chose de fait, ou pas ?

M. le Maire : Cela n'a pas été fait M. KLEIN.

M. Frédéric KLEIN : Cela rendrait la promesse nulle et non avenue.

M. le Maire : Cela n'a pas été fait M. KLEIN, vous avez raison de le rappeler, c'est une interprétation de la presse qui n'est pas tout à fait en adéquation avec ce qui lui a été dit. Nous avons dit que nous avions attribué un permis et que la promesse allait être prorogée, à l'époque en plus je n'avais pas les dates exactes. Vous avez raison de relever cette chose.

Qui est pour ? Qui s'abstient ? Qui est contre ? Madame PARIS, êtes-vous pour ou contre ? Je n'ai pas compris votre vote. Pour ?

Présents :

Monsieur Olivier DOSNE, Monsieur Francis SELLAM, Madame Chantal DURAND, Monsieur Michel DESTOUCHES, Madame Virginie TOLLARD, Monsieur Stephan SILVESTRE, Madame Chantal ALLAIN, Monsieur Maxime OUANOUNOU, Madame Lillane REUSCHLEIN, Monsieur Brahim BAHMAD, Madame Corinne FIORENTINO, Monsieur Laurent OTTAVI, Monsieur Jérôme TAGNON, Madame Carine HAHN, Madame Hélène DECOTIGNIE, Madame Stéphanie BRANCO, Madame Christelle FORTIN, Monsieur Frédéric GOMES, Madame Murielle VILLETTE, Monsieur Jean-Pierre AYOUB, Madame Séverine DOS SANTOS, Monsieur Julien KARAM, Monsieur Guillaume LEVANNIER, Madame Laura MANACH, Madame Hélène DANESI, Madame Sandrine PARIS-PESCAROU, Monsieur Areski OUDJEBOUR, Monsieur Philippe PLATON, Monsieur Rémi DECOUT-PAOLINI, Madame Emilie KLEIN, Monsieur Frédéric KLEIN, Monsieur Maxence GEORGEAUD, Monsieur Tony RENUCCI

Le Conseil, sous la présidence de Monsieur Olivier DOSNE, à l'unanimité :

Article unique : Autorise Monsieur le Maire, ou le cas échéant l' élu ayant reçu délégation en vertu de l'article L.2122-18 du Code général des collectivités territoriales, ou l' élu remplaçant le Maire en vertu de l'article L.2122-17 du même code, à signer l'avenant à la promesse de vente signée le 29 octobre

2019 prorogeant sa durée jusqu'au 30 juin 2021.

17 . Convention-type portant autorisation de décoration des arbres d'alignement le long des routes départementales par les communes val-de-marnaises

M. le Maire : Nous parlons surtout de l'avenue Gallieni, du Maréchal-Leclerc, pour la période du 1^{er} novembre au 15 février, période dite « de Noël ». C'est une convention mise en place depuis l'an dernier avec le département. Je vous demande de la proroger, de la valider à nouveau. Y a-t-il des questions ?

Mme Hélène DANESI : J'avais posé la question en commission sur les types d'ampoules, si c'étaient bien des ampoules basse consommation ; il ne me semble pas avoir eu la réponse.

M. le Maire : Je me retourne vers M. C. qui me confirme que ce sont des leds.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci.

Présents :

Monsieur Olivier DOSNE, Monsieur Francis SELLAM, Madame Chantal DURAND, Monsieur Michel DESTOUCHES, Madame Virginie TOLLARD, Monsieur Stephan SILVESTRE, Madame Chantal ALLAIN, Monsieur Maxime OUANOUNOU, Madame Liliane REUSCHLEIN, Monsieur Brahim BAHMAD, Madame Corinne FIORENTINO, Monsieur Laurent OTTAVI, Monsieur Jérôme TAGNON, Madame Carine HAHN, Madame Hélène DECOTIGNIE, Madame Stéphanie BRANCO, Madame Christelle FORTIN, Monsieur Frédéric GOMES, Madame Murielle VILLETTE, Monsieur Jean-Pierre AYOUB, Madame Séverine DOS SANTOS, Monsieur Julien KARAM, Monsieur Guillaume LEVANNIER, Madame Laura MANACH, Madame Hélène DANESI, Madame Sandrine PARIS-PESCAROU, Monsieur Areski OUDJEBOUR, Monsieur Philippe PLATON, Monsieur Rémi DECOUT-PAOLINI, Madame Emilie KLEIN, Monsieur Frédéric KLEIN, Monsieur Maxence GEORGEAUD, Monsieur Tony RENUCCI

Le Conseil, sous la présidence de Monsieur Olivier DOSNE, à l'unanimité :

Article 1^{er} : Approuve la convention-type portant autorisation de décoration des arbres d'alignement le long des routes départementales par les communes val-de-marnaises.

Article 2 : Autorise Monsieur le Maire, ou le cas échéant l'élu ayant reçu délégation en vertu de l'article L 2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, ou l'élu remplaçant le Maire en vertu de l'article L 2122-17 du même code, à signer la convention et à prendre toutes les mesures en application de cette délibération.

18 . Création du Conseil Municipal des Enfants (CME)

Mme Corinne FIORENTINO : Le conseil municipal des enfants et des jeunes, le CMEJ de Joinville-le-Pont, a été créé en 2001 afin de permettre à l'ensemble des enfants, électeurs et élus, de se préparer à leur futur rôle de citoyen. Accompagnés par des adultes référents du service jeunesse et un élu du conseil municipal, les jeunes conseillers travaillent en commission pour proposer des projets, les formaliser et les mettre en œuvre dans la commune.

De nombreux projets ont pu être menés par les différentes commissions autour de thématiques telles que le devoir de mémoire, avec la réalisation par les conseillers juniors d'une plaque commémorative sur le centenaire de la Grande guerre. Les conseillers juniors ont pu également participer à des visites de l'assemblée nationale, du sénat, à différentes cérémonies commémoratives, à des visites de musées, à un rallye citoyen dans le cadre de la commission Joinville accessible, ainsi qu'à un travail autour de la thématique égalité filles-garçons.

Tout comme le détaillait la charte votée en 2001, les conseillers juniors devaient être élus parmi les élèves de CM1, CM2, classes de perfectionnement, sixièmes et cinquièmes, dans les écoles élémentaires et collèges joinvillais. Or, depuis plusieurs années le CMEJ regroupait exclusivement des élèves d'écoles élémentaires âgés de neuf à dix ans. En effet, les modalités de candidature et les

divergences pédagogiques entre les tranches d'âge élémentaire et collège représentaient un frein pour l'engagement des jeunes.

Aussi, afin d'encourager les collégiens à s'engager, nous proposerons tout à l'heure de créer ce mandat un conseil municipal de jeunes, et je vous demande aujourd'hui d'accepter un conseil municipal des enfants. Ces deux instances d'apprentissage de la démocratie partageront les mêmes objectifs en permettant aux enfants de participer à la vie locale en donnant leur avis, en exprimant des idées et en agissant dans leur ville, à savoir apprendre la démocratie et la citoyenneté, renforcer la place et parole des enfants et des jeunes, être acteurs dans leur ville, développer l'apprentissage de la citoyenneté, du civisme, découvrir la démocratie participative, être utiles pour les autres et améliorer l'image des jeunes avec les adultes.

Elles développeront également leur sens des responsabilités en participant à des prises de décisions collectives. De plus, la rencontre, le débat, l'échange, la coconstruction de projets d'intérêt général qui concernent la jeunesse permettront aux jeunes Joinvillais de mieux appréhender les rouages de nos institutions.

Enfin, au-delà des aspects éducatifs, cet outil démocratique permettra à la collectivité de connaître avec davantage de précision les besoins de la jeunesse. Le conseil peut se saisir ou être saisi par le Maire de toute question d'intérêt communal. Il fait des propositions d'actions qui seront le cas échéant adoptées par le conseil municipal ou directement mises en œuvre par l'exécutif.

Le CME est donc créé pour la durée du mandat, mais ses membres seront renouvelés chaque année selon les modalités prévues au règlement intérieur annexé à la présente délibération, à l'exception de Mme Corinne FIORENTINO votre serviteur. Il est précisé par M. le Maire, conformément à l'article L. 2143-2 du Code général des collectivités territoriales. Le fonctionnement du CME est également décrit au règlement intérieur.

Je vous propose donc de créer le CME, de fixer sa composition et d'approuver son règlement intérieur.

Lors de la commission de préparation au conseil, nous avons eu deux questions de Mme GRILLET et Mme PESCAROU. Ces questions concernaient la parité. Malheureusement, la parité ne se décrète pas. Pour ces élections, on n'impose pas de quotas. Les candidatures sont libres et il s'avère que les petits garçons candidatent moins que les petites filles. J'ai relevé, pour vous répondre – je vais les citer tout de suite à moins que vous n'ayez d'autres questions –, quelques chiffres. Dans les quatre dernières années, il y avait 12 garçons / 21 filles, 10 garçons / 23 filles, 10 garçons / 23 filles, et cette année nous avons 9 garçons élus tout fraîchement d'hier après-midi et 24 filles.

Avez-vous d'autres questions ?

Mme Sandrine PARIS PESCAROU : Je voudrais intervenir. Ce n'est pas tant la question de la parité qui nous a posé problème, c'est autre chose. Nous ne sommes absolument pas opposés à la création d'un CME, bien au contraire nous y sommes très attachés, et je pense que les enfants aussi. Nous ne sommes pas opposés à la division du CMEJ. En fait, c'est la composition du CME et du CMJ qui nous a interpellés. C'est surtout cette question que nous avons posée.

Dans la délibération, vous présentez le CME comme un moyen d'éduquer les enfants à la démocratie, de les préparer à devenir de futurs citoyens responsables à l'esprit critique, j'imagine. Il est également précisé que le CME a vocation à familiariser les enfants au fonctionnement de la démocratie. Or, en excluant les élus de l'opposition, vous faussez d'une certaine manière le message que vous envoyez aux enfants en laissant croire qu'il n'existe pas d'opposition dans un système démocratique.

J'irais même plus loin : sans élus de l'opposition, vous mettez un peu à mal l'idée d'un pluralisme des idées, voire le travail des enseignants qui s'attellent chaque jour à montrer qu'il y a des débats d'idées dans notre démocratie. Je m'en étonne également. Pour un CME, on peut mettre de côté les querelles partisans, et M. le Maire justement nous avait rappelé lors du premier conseil municipal qu'il fallait s'atteler à mettre de côté nos querelles partisans. Là, en excluant les élus de l'opposition, vous privez ces enfants de ce débat, d'une certaine manière. Je trouve cela vraiment regrettable.

En excluant les élus de la minorité, vous les privez peut-être aussi de professionnels de l'enfance, de professionnels du devoir de mémoire et du droit des enfants, et je trouve cela dommageable.

Mme Corinne FIORENTINO : Nos 33 petits élus ne sont pas 33 petits élus de droite.

Mme Sandrine PARIS PESCAROU : Ce n'est pas le sujet, je n'ai pas du tout dit cela. J'ai dit que quand on veut éduquer les enfants à la démocratie, on leur montre que dans leur commune il y a des

divergences d'idées. Cela me paraît essentiel.

Mme Corinne FIORENTINO : Cela fait six ans que je suis avec les petits enfants.

Mme Sandrine PARIS PESCAROU : Moi, cela fait 30 ans.

Mme Corinne FIORENTINO : C'est très bien. Vous êtes dans l'Éducation nationale, moi j'étais comptable.

Mme Sandrine PARIS PESCAROU : C'est sûr, nous ne sommes pas dans le même domaine. Vous me dites six ans, moi cela fait 30 ans, voire au-delà.

Mme Corinne FIORENTINO : Dans tous les cas je peux vous assurer que tout se passe bien. Ce ne sont pas seulement des commissions Joinville accessible, droit de l'enfant.

Mme Sandrine PARIS PESCAROU : Nous connaissons bien les intitulés. Justement il y a deux commissions : une sur le devoir de mémoire, une sur les droits de l'enfant. J'ajouterai quelque chose ensuite que j'ai oublié.

Mme Corinne FIORENTINO : Allez-y, je vous en prie.

Mme Sandrine PARIS PESCAROU : On a trouvé aussi...

Intervention hors micro

Mme Sandrine PARIS PESCAROU : Je vous écoute.

Mme Corinne FIORENTINO : Je vous disais que pendant nos commissions, que ce soit Joinville accessible, droit de l'enfant ou loisirs et vie locale, nous faisons également un peu d'instruction civique. Avec les enfants, nous parlons un peu de tout et nous ne leur donnons absolument pas de conseils pour leur vie future en ce qui concerne la politique. Vous voyez ? Nous sommes tout à fait laïcs dans l'histoire.

En outre, en commission vous vous êtes étonnée qu'il n'y ait pas quelque chose sur le développement durable car l'écologie, c'est très important effectivement. Je vous ai déjà répondu à ce moment que nous faisons un peu d'écologie dans les trois commissions. Nous en avons déjà fait, nous avons des programmes. Nous vous avons écoutés, nous vous avons entendus et nous avons ajouté, à loisirs et vie locale, développement durable. C'est cela, la démocratie. Cela a toujours été comme cela. Pendant ces six ans, nous étions quatre conseillers municipaux. Pour ces six prochaines années, nous serons deux : moi-même et M. Frédéric GOMES.

Mme Sandrine PARIS PESCAROU : Je suis ravie que vous ayez pris en compte la question du développement durable. Comme nous l'avions dit, nous ne pouvions pas nous contenter de saupoudrage en matière de développement durable. Cela méritait une commission à part entière.

Mme Corinne FIORENTINO : Nous faisons du développement durable depuis six ans, Madame.

M. Stephan SILVESTRE : Vous parlez certainement par méconnaissance du fonctionnement du CMJ au cours de la précédente mandature. Je suis vraiment très choqué par vos propos. Vous n'y avez probablement jamais assisté. Ce n'est absolument pas politisé, comme l'a dit Mme FIORENTINO. J'y ai assisté plusieurs fois, M. OUDJEBOUR aussi d'ailleurs, il n'y a rien de politique là-dedans. Les enfants n'ont aucune conscience des partis, des forces politiques en présence. Les élus comme M. OUDJEBOUR, Mme FIORENTINO, sont là pour guider les enfants vers leur implication dans la vie civique, vers le devoir de mémoire, vers la transition écologique, vers tout un tas de thématiques citoyennes, et ce débat est absolument stérile. Vous êtes complètement à côté de la plaque, excusez-moi de vous le dire. Venez y assister et nous en reparlerons après. Merci.

Mme Sandrine PARIS PESCAROU : Justement, si les enfants n'en ont pas conscience, pourquoi n'acceptez-vous pas des élus de l'opposition ? Craignez-vous que nous fassions mieux que vous ?

Mme Corinne FIORENTINO : Nous ne craignons pas cela du tout et nous sommes très tranquilles.

Mme Sandrine PARIS PESCAROU : On peut penser le contraire.

Mme Hélène DANES : Je rejoins la position de Mme PARIS sur ce sujet. Je trouve qu'il n'est pas normal, dans ces commissions où l'on montre aux enfants ce qu'est un débat démocratique, ce qu'est une organisation démocratique, que les élus de l'opposition ne soient pas représentés. J'ai la même remarque concernant le conseil municipal des jeunes et le conseil des seniors.

Mme Corinne FIORENTINO : Là, nous parlons du CME. Nous allons faire chose par chose.

Mme Hélène DANESI : Pour moi, c'est un principe qui concerne l'ensemble de ces conseils, qui permet de réunir des citoyens, jeunes ou autres. Je trouve qu'il est incompréhensible qu'il n'y ait pas de représentants d'élus de l'opposition dans ce type de conseil.

Mme Corinne FIORENTINO : Je suis désolée que vous soyez désolée.

M. Tony RENUCCI : Il y a eu des arguments. J'entends ce que dit Mme PARIS et je sais qu'il y a eu des échanges avec Mme GRILLET en commission. Il y a des choses sur lesquelles nous avons été entendus, notamment sur les commissions. C'est bien. Apparemment, sur la présence d'élus de l'opposition c'est différent. Mais il y a une question de fond avant tout : à quoi sert cette délibération ? Je lis la délibération, je vois « création du conseil municipal des enfants ».

Mme Corinne FIORENTINO : En 2001 – c'est inscrit mais je vous le redis, c'est très rapide –, nous avons prévu un CMJ, c'est-à-dire CM1, CM2, classes de perfectionnement, sixièmes et cinquièmes. Je pense que cela a été fait mais il y a très longtemps, et cela ne fonctionnait pas. Il y avait une grosse séparation entre des gamins de neuf ans et des enfants de 11 ou 12 ans. Finalement les collèges n'ont plus voté, il n'y a plus eu d'enfants de sixième et de cinquième et cela n'a été que des enfants de CM1 et CM2. Maintenant, depuis six ans je vois qu'en CM2 les enfants, qui quittaient le CMEJ, étaient désolés car ils avaient envie de continuer. Certains enfants en CM2 ne sont pas élus, ils sont également tristes. Cela va leur donner la possibilité de continuer mais il faut que ce soit vraiment séparé, puisque l'on ne peut pas mélanger des CM1 et des cinquièmes.

M. Tony RENUCCI : C'est très bien et j'entends toutes vos explications. La question portait plutôt sur notre surprise de constater que nous votons pour la création d'un conseil municipal des enfants. C'est une bonne chose sur le fond : nous pouvons avoir des remarques, mais c'est une bonne chose qu'il y en ait un, j'ai été moi-même conseiller municipal des enfants et je trouve cela très bien.

Mais pour expliquer aussi aux gens qui sont là, car je ne sais pas si c'est clair pour tout le monde : nous voyons passer le sujet en commission, c'est abordé en commission, c'est voté ensuite en séance, cela passe ensuite en contrôle de légalité et après cela se met en place. Nous sommes un peu surpris de découvrir que les votes pour le conseil municipal des enfants se sont faits le lundi 12 et le mardi 13, avant même que nous votions la création du conseil municipal des enfants.

Le conseil municipal des enfants est très bien. Ce n'est pas une polémique sur le fond.

Mme Corinne FIORENTINO : Non, non, il n'y a pas de polémique.

M. Tony RENUCCI : J'aimerais juste terminer – c'est important – sur le fonctionnement aussi de cette assemblée. Ce n'est pas la première fois que nous constatons ce type de surprise. C'est très curieux de nous faire voter quelque chose qui commence à se mettre en place. À quoi servons-nous dans ce cas-là ? À quoi cela sert-il de faire des commissions, de travailler, de préparer les sujets et de faire des propositions voire des amendements – ce qui était notre volonté ce soir –, si c'est pour voter quelque chose qui est déjà en place ? J'ai une dernière question : est-ce légal ?

Intervention hors micro

M. Tony RENUCCI : Ce n'est pas ce qu'il y a écrit dans la délibération. Il y a écrit « création ».

M. Francis SELLAM : C'est la création. Avant il y avait le CMEJ et le CME ; maintenant nous l'avons dissocié. Comme c'est une assemblée délibérante, il faut l'acter ou la renouveler.

Mme Emilie KLEIN : Il fallait peut-être la renouveler, mais qu'est-ce qui vous empêchait d'attendre demain pour faire ces élections ? C'est un mépris pour cette assemblée ! Nous sommes censés voter quelque chose qui va devenir exécutoire une fois que ce sera voté. Les élections ont eu lieu hier et nous l'apprenons sur un post Facebook de la ville. C'est insensé.

Mme Corinne FIORENTINO : Je vais vous répondre, pardonnez-moi. C'est une histoire de calendrier. Cela a toujours été les 14 et 15 octobre. C'est tous les ans ainsi. Ensuite, vendredi vous allez partir en vacances, les enfants vont être en vacances. Les enfants vont revenir le 4 novembre. Si l'on ne fait pas ces élections, si on les fait à partir du 4 novembre – nous ne pouvons pas les faire demain, c'est sur deux jours, c'est difficile de faire des élections juste la veille des vacances scolaires –, le travail est déjà entaché d'au moins deux mois. Après, il va y avoir la réunion plénière.

Mme Emilie KLEIN : Pardonnez-moi, madame : l'argument du calendrier n'est juste pas recevable. J'étais prête à faire un conseil municipal il y a 10 jours, il y a 15 jours, pour permettre aux élèves de mettre en place le conseil municipal des enfants. Ce n'est pas moi, comme vous le savez, qui organise le calendrier de la ville.

Mme Corinne FIORENTINO : Moi non plus.

M. le Maire : Je vais aller au coin s'il le faut, mais c'est moi qui l'organise. Je ne pense pas forcément, quand l'on organise, à tous ces détails, mais je suis aussi mon administration, car un conseil se prépare, s'organise avec une administration et les délégations. Peut-être jugez-vous que c'est court, mais j'entends les arguments du mois de novembre : on perdait encore un mois ou deux mois.

M. Brahim BAHMAD : Excusez-moi. Nous en avons parlé en commission donc vous étiez au courant a priori et je crois me souvenir que vous vous êtes abstenus sur le vote. Vous étiez plus ou moins au courant qu'il allait y avoir le vote des élèves.

M. Tony RENUCCI : Cela ne change rien au problème de fond. Vous comprendrez que nous ne prenions pas part au vote pour ces raisons-là, même si bien sûr le conseil municipal des enfants est une bonne chose, et je peux en témoigner.

M. Stéphan SILVESTRE : Vous venez de dire que vous ne prenez pas part au vote, c'est bien cela que j'ai compris ? Vous avez pris part au débat mais pas au vote, cela ne va pas. Si vous ne voulez pas voter, vous ne venez pas. Vous restez à l'extérieur de la salle, nous délibérons et nous votons. Si vous êtes là, vous délibérez, vous votez. Vous pouvez vous abstenir si vous voulez mais vous ne pouvez pas dire : « Je ne prends pas part au vote. » après avoir émis des réserves.

Mme Corinne FIORENTINO : Nous passons au vote. Qui est pour ?

M. Rémi DECOUT-PAOLINI : Pour, avec les réserves indiquées précédemment. Cela existe.

M. le Maire : Le « pour avec réserves », c'est dans d'autres sphères, mon cher M. DECOUT.

Mme Corinne FIORENTINO : Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

M. Stéphan SILVESTRE : Certains n'ont pas voté.

Mme Corinne FIORENTINO : Nous recommençons. Qui est pour ?

M. Rémi DECOUT-PAOLINI : Avec les réserves indiquées.

Mme Corinne FIORENTINO : Qui s'abstient ? Qui est contre ? Je vous remercie.

Présents :

Monsieur Olivier DOSNE, Monsieur Francis SELLAM, Madame Chantal DURAND, Monsieur Michel DESTOUCHES, Madame Virginie TOLLARD, Monsieur Stéphan SILVESTRE, Madame Chantal ALLAIN, Monsieur Maxime OUANOUNOU, Madame Liliane REUSCHLEIN, Monsieur Brahim BAHMAD, Madame Corinne FIORENTINO, Monsieur Laurent OTTAVI, Monsieur Jérôme TAGNON, Madame Carine HAHN, Madame Hélène DECOTIGNIE, Madame Stéphanie BRANCO, Madame Christelle FORTIN, Monsieur Frédéric GOMES, Madame Murielle VILLETTE, Monsieur Jean-Pierre AYOUB, Madame Séverine DOS SANTOS, Monsieur Julien KARAM, Monsieur Guillaume LEVANNIER, Madame Laura MANACH, Madame Hélène DANESI, Madame Sandrine PARIS-PESCAROU, Monsieur Areski OUDJEBOUR, Monsieur Philippe PLATON, Monsieur Rémi DECOUT-PAOLINI, Madame Emilie KLEIN, Monsieur Frédéric KLEIN, Monsieur Maxence GEORGEAUD, Monsieur Tony RENUCCI

Le Conseil, sous la présidence de Monsieur Olivier DOSNE,

Article 1^{er} : Créé un Conseil Municipal des Enfants de Joinville-le-Pont pour la durée du mandat.

Article 2 : Décide que le Conseil Municipal des Enfants pourra se saisir ou être saisi par Monsieur le Maire de toutes questions d'intérêt communal.

Article 3 : Sur proposition de Monsieur le Maire, fixe la composition suivante, outre le Président :

- 33 conseillers « juniors », issus des 4 classes de CM1 et CM2 des écoles élémentaires de la ville (Palissy, Polangis, Voisin, Parangon), élus selon les modalités décrites au règlement intérieur ;
- un conseiller municipal ;
- et autant d'invités aux événements que d'enfants s'étant portés candidats sans être élus.

Article 4 : Désigne, en tant que membre issu du conseil municipal, Madame Corinne FIORENTINO, conseillère municipale déléguée au Conseil Municipal des Enfants.

Article 5 : Approuve le règlement intérieur du Conseil municipal des Enfants annexé à la présente délibération.

Article 6 : Autorise Monsieur le Maire, ou le cas échéant l' élu ayant reçu délégation en vertu de l'article L. 2122-18 du Code général des collectivités territoriales, ou l' élu remplaçant le Maire en vertu de l'article L. 2122-17 du même code, à engager toute démarche et à signer tous documents en exécution de la présente délibération.

Pour : (27)

Monsieur Olivier DOSNE (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Francis SELLAM (Liste "Joinville avec vous"), Madame Chantal DURAND (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Michel DESTOUCHES (Liste "Joinville avec vous"), Madame Virginie TOLLARD (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Stephan SILVESTRE (Liste "Joinville avec vous"), Madame Chantal ALLAIN (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Maxime OUANOUNOU (Liste "Joinville avec vous"), Madame Liliane REUSCHLEIN (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Brahim BAHMAD (Liste "Joinville avec vous"), Madame Corinne FIORENTINO (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Laurent OTTAVI (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Jérôme TAGNON (Liste "Joinville avec vous"), Madame Carine HAHN (Liste "Joinville avec vous"), Madame Hélène DECOTIGNIE (Liste "Joinville avec vous"), Madame Stéphanie BRANCO (Liste "Joinville avec vous"), Madame Christelle FORTIN (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Frédéric GOMES (Liste "Joinville avec vous"), Madame Murielle VILLETTE (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Jean-Pierre AYOUB (Liste "Joinville avec vous"), Madame Séverine DOS SANTOS (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Julien KARAM (), Monsieur Guillaume LEVANNIER (Liste "Joinville avec vous"), Madame Laura MANACH (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Areski OUDJEBOUR (Liste "Un nouvel horizon avec les joinvillais"), Monsieur Philippe PLATON (Liste "Un nouvel horizon avec les joinvillais"), Monsieur Rémi DECOUT-PAOLINI (Liste "Un nouvel horizon avec les joinvillais")

Abstention : (6)

Madame Hélène DANESI (EELV Joinville Autrement), Madame Sandrine PARIS-PESCAROU (Liste "Un nouvel horizon avec les joinvillais"), Madame Emilie KLEIN (Liste "J'AI J'agis j'innove pour Joinville-le-Pont"), Monsieur Frédéric KLEIN (Liste "J'AI J'agis j'innove pour Joinville-le-Pont"), Monsieur Maxence GEORGEAUD (Liste "J'AI J'agis j'innove pour Joinville-le-Pont"), Monsieur Tony RENUCCI (Liste "J'AI J'agis j'innove pour Joinville-le-Pont")

19 . Création du Conseil Municipal des Jeunes (CMJ)

Mme Chantal ALLAIN : Mes chers collègues, tout a été dit je crois. Dans la continuité de ce CME, nous avons pour projet de faire un CMJ avec les collégiens : des sixièmes, des cinquièmes et des quatrièmes. La seule différence : ils vont être élus pour deux ans. Tout le reste, vous l'avez, vous l'avez dit. Si vous avez des questions, je vous écoute.

Ce conseil n'est pas encore en place puisque nous sommes en attente du recrutement d'un animateur spécialisé pour faire ce CMJ. Les élections ne sont pas faites encore. Avez-vous des questions ?

M. Tony RENUCCI : Je suis ravi de voir que cette fois on fait les choses dans l'ordre. Je partage juste les remarques de Caroline GRILLET qui malheureusement n'est pas là. Le point positif : l'intégration des collégiens. Sur les points de vigilance, nous avons noté les modalités de candidature et de vote qui nous ont semblé assez floues. Si nous comprenons bien, ce sont seuls les délégués qui peuvent se présenter et qui pourront voter.

Mme Chantal ALLAIN : Oui, ce sera parmi les délégués de classe déjà nommés, ce sont eux qui voteront.

M. Tony RENUCCI : Pourquoi ?

Mme Chantal ALLAIN : Cela se fait ainsi dans les conseils municipaux des jeunes.

M. Tony RENUCCI : Je pensais qu'il n'existait pas avant.

Mme Chantal ALLAIN : Il n'y a pas de vote comme le CME. Ce sont les délégués qui votent.

M. Tony RENUCCI : Je ne comprends pas.

Mme Chantal ALLAIN : Je vous donne un exemple. À Charcot, vous avez quatre sixièmes donc 12 délégués. Ces 12 délégués vont voter pour la moitié des délégués. Et ainsi de suite.

M. Tony RENUCCI : Pourquoi ne fait-on pas voter l'ensemble des élèves des classes ?

Mme Chantal ALLAIN : Parce que l'on ne peut pas faire des élections tout le temps dans les écoles. Là nous partons avec les délégués. Si les délégués ne veulent pas se présenter, nous aviserons

autrement.

M. Tony RENUCCI : Nous sommes un peu surpris par ce suffrage indirect.

Dernier point à revoir, mais qui rejoint ce que nous nous sommes dit avant sur le fait qu'il n'y ait pas de membres de l'opposition présents dans ce conseil, ce qui est bien dommage pour apprendre la citoyenneté et la démocratie. Notre groupe pourrait voter pour si vous acceptiez trois amendements que nous vous proposons :

- sur l'article 3 de la délibération, remplacer « un conseiller municipal » par « un conseiller municipal proposé par chaque groupe politique » ;
- sur l'article 2.1 du règlement intérieur, dans le premier paragraphe, ajouter un alinéa mentionnant « un conseiller municipal issu de chaque groupe politique », en cohérence avec cela ;
- et sur l'article 2.4 du règlement intérieur, remplacer « les candidats seront élus au suffrage indirect par les délégués scolaires » par la phrase : « les candidats seront élus au suffrage direct par les élèves » puisque, excusez-moi, je n'ai absolument pas compris la justification du suffrage indirect.

Si le débat est possible sur ces amendements, nous sommes prêts à voter pour. Sinon, dans ces conditions, nous voterons contre.

Mme Chantal ALLAIN : OK, pas de souci. Qui est pour ? Abstentions ? Qui est contre ? Merci.

M. le Maire : Nous revotons. Chantal, peux-tu faire revoter ?

Mme Chantal ALLAIN : Qui est pour ?

M. Rémi DECOUT-PAOLINI : Avec les regrets exprimés.

Mme Chantal ALLAIN : Qui est contre ? Abstentions ? Merci.

Présents :

Monsieur Olivier DOSNE, Monsieur Francis SELLAM, Madame Chantal DURAND, Monsieur Michel DESTOUCHES, Madame Virginie TOLLARD, Monsieur Stephan SILVESTRE, Madame Chantal ALLAIN, Monsieur Maxime OUANOUNOU, Madame Liliane REUSCHLEIN, Monsieur Brahim BAHMAD, Madame Corinne FIORENTINO, Monsieur Laurent OTTAVI, Monsieur Jérôme TAGNON, Madame Carine HAHN, Madame Hélène DECOTIGNIE, Madame Stéphanie BRANCO, Madame Christelle FORTIN, Monsieur Frédéric GOMES, Madame Murielle VILLETTE, Monsieur Jean-Pierre AYOUB, Madame Séverine DOS SANTOS, Monsieur Julien KARAM, Monsieur Guillaume LEVANNIER, Madame Laura MANACH, Madame Hélène DANESI, Madame Sandrine PARIS-PESCAROU, Monsieur Areski OUDJEBOUR, Monsieur Philippe PLATON, Monsieur Rémi DECOUT-PAOLINI, Madame Emilie KLEIN, Monsieur Frédéric KLEIN, Monsieur Maxence GEORGEAUD, Monsieur Tony RENUCCI

Le Conseil, sous la présidence de Monsieur Olivier DOSNE,

Article 1^{er} : Créé un Conseil Municipal des Jeunes de Joinville-le-Pont pour la durée du mandat.

Article 2 : Décide que le Conseil Municipal des Jeunes pourra se saisir ou être saisi par Monsieur le Maire de toutes questions d'intérêt communal.

Article 3 : Sur proposition de Monsieur le Maire, fixe la composition suivante, outre le Président :

- 33 conseillers élus « jeunes », issus des classes de 6^{ème}, 5^{ème} et 4^{ème} des collèges de la Commune Collège Jean Charcot, Collège Jules Ferry), à raison d'un siège à pourvoir par classe. Toutefois, des jeunes scolarisés en dehors de la commune pourront compléter les effectifs si tous les postes ne sont pas pourvus. Les modalités d'élections sont précisées au règlement intérieur.
- un conseiller municipal.

Article 4 : Désigne, en tant que membre issu du conseil municipal, Madame Chantal ALLAIN, adjointe au Maire déléguée à la Jeunesse et au Handicap.

Article 5 : Approuve le règlement intérieur du Conseil municipal des Jeunes annexé à la présente délibération.

Article 6 : Autorise Monsieur le Maire, ou le cas échéant l'élu ayant reçu délégation en vertu de l'article L. 2122-18 du Code général des collectivités territoriales, ou l'élu remplaçant le Maire en vertu de l'article L. 2122-17 du même code, à engager toute démarche et à signer tous documents en exécution de la présente délibération.

Pour : (27)

Monsieur Olivier DOSNE (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Francis SELLAM (Liste "Joinville avec vous"), Madame Chantal DURAND (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Michel DESTOUCHES (Liste "Joinville avec vous"), Madame Virginie TOLLARD (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Stephan SILVESTRE (Liste "Joinville avec vous"), Madame Chantal ALLAIN (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Maxime OUANOUNOU (Liste "Joinville avec vous"), Madame Lillane REUSCHLEIN (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Brahim BAHMAD (Liste "Joinville avec vous"), Madame Corinne FIORENTINO (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Laurent OTTAVI (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Jérôme TAGNON (Liste "Joinville avec vous"), Madame Carine HAHN (Liste "Joinville avec vous"), Madame Hélène DECOTIGNIE (Liste "Joinville avec vous"), Madame Stéphanie BRANCO (Liste "Joinville avec vous"), Madame Christelle FORTIN (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Frédéric GOMES (Liste "Joinville avec vous"), Madame Murielle VILLETTE (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Jean-Pierre AYOUB (Liste "Joinville avec vous"), Madame Séverine DOS SANTOS (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Julien KARAM (), Monsieur Guillaume LEVANNIER (Liste "Joinville avec vous"), Madame Laura MANACH (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Areski OUDJEBOUR (Liste "Un nouvel horizon avec les joinvillais"), Monsieur Philippe PLATON (Liste "Un nouvel horizon avec les joinvillais"), Monsieur Rémi DECOUT-PAOLINI (Liste "Un nouvel horizon avec les joinvillais")

Contre : (4)

Madame Emille KLEIN (Liste "JAJI J'agis j'innove pour Joinville-le-Pont"), Monsieur Frédéric KLEIN (Liste "JAJI J'agis j'innove pour Joinville-le-Pont"), Monsieur Maxence GEORGEAUD (Liste "JAJI J'agis j'innove pour Joinville-le-Pont"), Monsieur Tony RENUCCI (Liste "JAJI J'agis j'innove pour Joinville-le-Pont")

Abstention : (2)

Madame Hélène DANESI (EELV Joinville Autrement), Madame Sandrine PARIS-PESCAROU (Liste "Un nouvel horizon avec les joinvillais")

20 . Création du Conseil des seniors

Mme Chantal DURAND : Mes chers collègues, la participation des administrés, comme vous le savez sans doute, est organisée par la loi, ce qui permet aux conseils municipaux de mettre en place des comités consultatifs.

Le conseil des seniors, puisqu'il est question de celui-là, est un comité consultatif qui a pour but d'identifier et de remonter les besoins des seniors dans le but d'améliorer leur vie quotidienne, qui a également comme mission, si je puis dire, de proposer des animations et de mobiliser des bénévoles afin de monter des actions pour les seniors.

Le conseil des seniors a été créé en février 2015 et il est composé de 15 membres, répartis en deux collèges : un collège des élus (je pense que vous n'allez pas être d'accord avec ce que je vais vous proposer) composé du Maire, de l'adjointe en charge des solidarités et des seniors, et du délégué aux seniors, ainsi qu'un collège des habitants – qui doivent répondre à certaines conditions (résider dans la commune, être retraités ou âgés de plus de 62 ans et ne pas exercer de mandat municipal dans la commune).

La durée du conseil des seniors est en lien avec le mandat municipal. Il nous appartient donc de recréer le nouveau conseil des seniors.

À cet égard, les membres doivent être renouvelés, et un comité de sélection composé des élus regardera plusieurs critères qui sont les suivants : la représentativité de tous les quartiers, la diversité socioprofessionnelle, la pyramide des âges, la parité hommes/femmes, l'investissement dans la vie de la commune ainsi que le projet porté. Les postulants doivent porter candidature par écrit auprès de M. le Maire.

Je vous propose de créer le conseil des seniors dans ces conditions. Avez-vous des questions à poser ?

M. Tony RENUCCI : Mme DURAND, déjà j'aimerais vous saluer parce que vous êtes membre de cette majorité et malgré tout vous écoutez l'opposition, les propositions que nous pouvons faire. C'est franchement très appréciable, surtout quand je viens de voir la dernière réaction de mépris à laquelle

nous avons eu droit.

En commission, effectivement j'avais posé la question sur le recrutement des membres du conseil des seniors. Vous m'aviez parlé de comité de sélection qui n'était pas présent dans le règlement, cela a été ajouté à notre demande et je vous en remercie. Je trouve que c'est beaucoup mieux comme cela.

Nous restons malheureusement sur notre faim concernant la présence d'élus de l'opposition, à la fois dans le collège des élus et dans le comité de sélection. Même chose : nous sommes prêts à voter pour car de toute façon c'est une bonne chose d'avoir un conseil des seniors, mais cela nous paraît normal et censé d'avoir ne serait-ce qu'un regard sur les candidatures qui auront été émises, alors même que là, nous ouvrons une instance qui va sélectionner 15 membres – vous nous dites à trois, j'espère que c'est vraiment à trois et pas qu'à une seule personne – sans même voir ce qui a été proposé, quand bien même les méthodes proposées avec les projets et les différents critères sont de bonnes choses.

Nous vous proposons d'amender l'article premier de cette délibération et d'ajouter « un conseiller municipal proposé par chaque groupe politique », également la composition du règlement intérieur en ajoutant dans le collège des élus la mention « un conseiller municipal proposé par chaque groupe politique », ainsi que dans le comité de sélection : « un conseiller municipal proposé par chaque groupe politique ». Je sais que vous serez à l'écoute comme vous l'êtes d'habitude et comme vous l'êtes aussi au CCAS avec moi. Dans ce cas-là nous voterons pour, sinon nous voterons contre.

Mme Chantal DURAND : J'entends bien votre demande, Tony. Simplement, soyons très clairs : ce sont les élus de la majorité qui vont décider. Ce sont les électeurs qui nous ont donné leur confiance. Je suis vraiment à l'écoute et je continuerai. Simplement, j'ai une proposition à vous faire : que vous nous fassiez confiance, aussi.

Nous avons vraiment à cœur – bien sûr M. le Maire, mais M. Jérôme TAGNON et moi-même – que ce conseil des seniors fonctionne bien, qu'il accorde la participation de personnes de toute tendance pourvu que ces personnes mettent en place des projets pour nos seniors et que nos seniors vivent un quotidien heureux.

Nous ne changerons rien à la délibération. Y a-t-il d'autres questions ?

M. Rémi DECOUT-PAOLINI : Juste une remarque : je trouve que c'est dommage car nous sommes au début de la mandature et nous sommes déjà très loin des annonces, des intentions exprimées par le Maire en personne lors du premier conseil municipal, d'un échange, d'une écoute. Il y a des propositions d'amendements qui franchement sont tout à fait raisonnables, ne coûtent pas grand-chose, je crois participent d'une amélioration du dispositif par rapport à ce qui existait précédemment. C'est dommage à chaque fois de fermer la porte.

Mme Chantal DURAND : D'autres questions ou d'autres commentaires ? Je vous propose de passer au vote. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Présents :

Monsieur Olivier DOSNE, Monsieur Francis SELLAM, Madame Chantal DURAND, Monsieur Michel DESTOUCHES, Madame Virginie TOLLARD, Monsieur Stephan SILVESTRE, Madame Chantal ALLAIN, Monsieur Maxime OUANOUNOU, Madame Liliane REUSCHLEIN, Monsieur Brahim BAHMAD, Madame Corinne FIORENTINO, Monsieur Laurent OTTAVI, Monsieur Jérôme TAGNON, Madame Carine HAHN, Madame Hélène DECOTIGNIE, Madame Stéphanie BRANCO, Madame Christelle FORTIN, Monsieur Frédéric GOMES, Madame Murielle VILLETTELLE, Monsieur Jean-Pierre AYOUB, Madame Séverine DOS SANTOS, Monsieur Julien KARAM, Monsieur Guillaume LEVANNIER, Madame Laura MANACH, Madame Hélène DANESI, Madame Sandrine PARIS-PESCAROU, Monsieur Areski OUDJEBOUR, Monsieur Philippe PLATON, Monsieur Rémi DECOUT-PAOLINI, Madame Emilie KLEIN, Monsieur Frédéric KLEIN, Monsieur Maxence GEORGEAUD, Monsieur Tony RENUCCI

Le Conseil, sous la présidence de Monsieur Olivier DOSNE,

Article 1^{er} : Crée le Conseil des seniors pour la durée du mandat et approuve la composition proposée par le Maire suivante :

- le collège des élus : le Maire, l'adjointe au Maire déléguée aux Solidarités, à l'Emploi, aux Seniors et à la Vie économique et le conseiller municipal délégué aux seniors, qui le préside ;
- le collège des habitants, qui répondent aux conditions suivantes :
 - résider sur la commune de Joinville ;
 - être retraité ou âgé de plus de 62 ans ;

- ne pas exercer de mandat municipal dans la commune.

Le Directeur du CCAS ou son représentant assiste de plein droit aux séances du Conseil des seniors.

Article 2 : Décide que le Conseil des seniors pourra être consulté par le maire et pourra transmettre au maire toute proposition dans l'accomplissement de son rôle :

- identifier et faire remonter les besoins des retraités joinvillais afin d'améliorer leur vie quotidienne à Joinville ;
- proposer des animations répondant à leurs aspirations, en particulier autour du lien social et intergénérationnel ;
- initier des actions en mobilisant des bénévoles et en promouvant la participation des seniors à divers aspects de la vie de la commune.

Article 3 : Approuve le règlement intérieur du conseil des seniors.

Article 4 : Autorise Monsieur le Maire, ou le cas échéant l'élu ayant reçu délégation en vertu de l'article L. 2122-18 du Code général des collectivités territoriales, ou l'élu remplaçant le Maire en vertu de l'article L. 2122-17 du même code, à engager toute démarche et à signer tous documents en exécution de la présente délibération.

Pour : (24)

Monsieur Olivier DOSNE (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Francis SELLAM (Liste "Joinville avec vous"), Madame Chantal DURAND (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Michel DESTOUCHES (Liste "Joinville avec vous"), Madame Virginie TOLLARD (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Stephan SILVESTRE (Liste "Joinville avec vous"), Madame Chantal ALLAIN (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Maxime OUANOUNOU (Liste "Joinville avec vous"), Madame Lillane REUSCHLEIN (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Brahim BAHMAD (Liste "Joinville avec vous"), Madame Corinne FIORENTINO (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Laurent OTTAVI (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Jérôme TAGNON (Liste "Joinville avec vous"), Madame Carine HAHN (Liste "Joinville avec vous"), Madame Hélène DECOTIGNIE (Liste "Joinville avec vous"), Madame Stéphanie BRANCO (Liste "Joinville avec vous"), Madame Christelle FORTIN (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Frédéric GOMES (Liste "Joinville avec vous"), Madame Murielle VILLETTE (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Jean-Pierre AYOUB (Liste "Joinville avec vous"), Madame Séverine DOS SANTOS (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Julien KARAM (), Monsieur Guillaume LEVANNIER (Liste "Joinville avec vous"), Madame Laura MANACH (Liste "Joinville avec vous")

Contre : (4)

Madame Emilie KLEIN (Liste "JAJI J'agis j'innove pour Joinville-le-Pont"), Monsieur Frédéric KLEIN (Liste "JAJI J'agis j'innove pour Joinville-le-Pont"), Monsieur Maxence GEORGEAUD (Liste "JAJI J'agis j'innove pour Joinville-le-Pont"), Monsieur Tony RENUCCI (Liste "JAJI J'agis j'innove pour Joinville-le-Pont")

Abstention : (5)

Madame Hélène DANESI (EELV Joinville Autrement), Madame Sandrine PARIS-PESCAROU (Liste "Un nouvel horizon avec les joinvillais"), Monsieur Areski OUDJEBOUR (Liste "Un nouvel horizon avec les joinvillais"), Monsieur Philippe PLATON (Liste "Un nouvel horizon avec les joinvillais"), Monsieur Rémi DECOUT-PAOLINI (Liste "Un nouvel horizon avec les joinvillais")

21 . Tableau des effectifs

M. le Maire : Des modifications de tableau vous sont présentées aujourd'hui, qui correspondent à des créations de postes et à divers ajustements. Y a-t-il des remarques sur ces tableaux ? Non ? Je passe au vote.

Mme Hélène DANESI : Je voulais savoir si le comité technique paritaire a émis un avis sur ce tableau. Cet avis peut-il être communiqué aux conseillers municipaux ?

M. le Maire : Avis favorable.

M. Francis SELLAM : Le compte rendu du comité technique est envoyé directement uniquement aux agents et n'a pas à être envoyé aux élus. Mais ils ont donné un avis favorable sur cette question, nous aurions dû le noter.

M. le Maire : Qui est pour ? Qui s'abstient ? Qui est contre ? Une abstention, OK. Merci.

Présents :

Monsieur Olivier DOSNE, Monsieur Francis SELLAM, Madame Chantal DURAND, Monsieur Michel DESTOUCHES, Madame Virginie TOLLARD, Monsieur Stephan SILVESTRE, Madame Chantal ALLAIN, Monsieur Maxime OUANOUNOU, Madame Lillane REUSCHLEIN, Monsieur Brahim BAHMAD, Madame Corinne FIORENTINO, Monsieur Laurent OTTAVI, Monsieur

Jérôme TAGNON, Madame Carine HAHN, Madame Hélène DECOTIGNIE, Madame Stéphanie BRANCO, Madame Christelle FORTIN, Monsieur Frédéric GOMES, Madame Murielle VILLETTE, Monsieur Jean-Pierre AYOUB, Madame Séverine DOS SANTOS, Monsieur Julien KARAM, Monsieur Guillaume LEVANNIER, Madame Laura MANACH, Madame Hélène DANESI, Madame Sandrine PARIS-PESCAROU, Monsieur Areski OUDJEBOUR, Monsieur Philippe PLATON, Monsieur Rémi DECOUT-PAOLINI, Madame Emilie KLEIN, Monsieur Frédéric KLEIN, Monsieur Maxence GEORGEAUD, Monsieur Tony RENUCCI

Le Conseil, sous la présidence de Monsieur Olivier DOSNE,

Article 1^{er} : Décide d'adopter le tableau des effectifs en annexe 1 à la présente délibération et précise que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés sur ces emplois sont inscrits au budget de la collectivité.

Article 2 : Autorise Monsieur le Maire, ou le cas échéant l'élu ayant reçu délégation en vertu de l'article L.2122-18 du Code général des collectivités territoriales, ou l'élu remplaçant le Maire en vertu de l'article L.2122-17 du même code, à engager toute démarche et à signer tous documents en exécution de la présente délibération.

Pour : (32)

Monsieur Olivier DOSNE (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Francis SELLAM (Liste "Joinville avec vous"), Madame Chantal DURAND (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Michel DESTOUCHES (Liste "Joinville avec vous"), Madame Virginie TOLLARD (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Stephan SILVESTRE (Liste "Joinville avec vous"), Madame Chantal ALLAIN (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Maxime OUANOUNOU (Liste "Joinville avec vous"), Madame Liliane REUSCHLEIN (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Brahim BAHMAD (Liste "Joinville avec vous"), Madame Corinne FIORENTINO (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Laurent OTTAVI (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Jérôme TAGNON (Liste "Joinville avec vous"), Madame Carine HAHN (Liste "Joinville avec vous"), Madame Hélène DECOTIGNIE (Liste "Joinville avec vous"), Madame Stéphanie BRANCO (Liste "Joinville avec vous"), Madame Christelle FORTIN (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Frédéric GOMES (Liste "Joinville avec vous"), Madame Murielle VILLETTE (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Jean-Pierre AYOUB (Liste "Joinville avec vous"), Madame Séverine DOS SANTOS (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Julien KARAM (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Guillaume LEVANNIER (Liste "Joinville avec vous"), Madame Laura MANACH (Liste "Joinville avec vous"), Madame Sandrine PARIS-PESCAROU (Liste "Un nouvel horizon avec les joinvillais"), Monsieur Areski OUDJEBOUR (Liste "Un nouvel horizon avec les joinvillais"), Monsieur Philippe PLATON (Liste "Un nouvel horizon avec les joinvillais"), Monsieur Rémi DECOUT-PAOLINI (Liste "Un nouvel horizon avec les joinvillais"), Madame Emilie KLEIN (Liste "J'agis j'innove pour Joinville-le-Pont"), Monsieur Frédéric KLEIN (Liste "J'agis j'innove pour Joinville-le-Pont"), Monsieur Maxence GEORGEAUD (Liste "J'agis j'innove pour Joinville-le-Pont"), Monsieur Tony RENUCCI (Liste "J'agis j'innove pour Joinville-le-Pont")

Abstention : (1)

Madame Hélène DANESI (EELV Joinville Autrement)

22. Recueil par le CT et le CHSCT de l'avis des représentants de la collectivité

M. le Maire : Mes chers collègues, c'est une délibération technique liée à une disposition réglementaire. Le CT et le CHSCT sont des instances paritaires composées de représentants du personnel et de représentants de la collectivité. Ils émettent des avis sur les sujets essentiellement liés à l'organisation des services et aussi à la prévention des risques.

Le recueil de l'avis s'effectue en deux temps, deux collèges : celui des représentants du personnel et celui des représentants de la collectivité ; or les textes prévoient que seul le vote des représentants du personnel est de droit. C'est pourquoi nous délibérons spécifiquement ce soir car nous souhaitons recueillir aussi l'avis des représentants de la collectivité, c'est-à-dire ce que nous avons fait lors de la dernière mandature.

Avez-vous des questions ? C'est très technique.

M. Frédéric KLEIN : J'ai une question. Ce n'est pas l'inverse de ce que M. SELLAM vient de nous dire sur le fait que nous ne pouvons pas avoir l'avis de représentants du CT, à l'instant ?

M. le Maire : Non

M. Frédéric KLEIN : Peut-être que je m'emmêle les pinceaux, mais nous sommes en train de voter pour avoir les avis du CT.

M. le Maire : On peut s'emmêler sur des délibérations.

M. Francis SELLAM : C'est pour donner les avis comme Mme DANESI nous l'a demandé, bien que ce soit écrit dans la délibération précédente. On vous donne l'avis du CT ou du CHSCT. En revanche, le compte rendu du CT ne peut pas être diffusé auprès des élus. Il est diffusé uniquement auprès des agents.

M. Rémi DECOUT-PAOLINI : Je ne comprends pas très bien non plus. Pardon. « L'avis des représentants de la collectivité » : les représentants de la collectivité c'est nous, nous délibérons, nous prenons des décisions juridiques. Je ne comprends pas très bien : qu'est-ce que « l'avis des représentants de la collectivité » ?

M. Francis SELLAM : Par exemple quand le comité technique donne un avis favorable ou défavorable sur le tableau des effectifs, c'est ce que nous vous donnons comme informations.

M. Rémi DECOUT-PAOLINI : Ce dont tu parles, Francis, est l'avis du comité technique.

M. Francis SELLAM : Ou du CHSCT.

M. Rémi DECOUT-PAOLINI : Je parle des représentants de la collectivité. Qui sont les représentants de la collectivité dont on mentionne l'avis dans cette délibération ?

Intervention hors micro

M. Francis SELLAM : C'est ce que je viens de dire. On donne l'avis.

Intervention hors micro

M. Francis SELLAM : C'est cela.

M. Rémi DECOUT-PAOLINI : C'est clair, merci.

M. Francis SELLAM : Le résultat est bien de donner l'avis qu'a donné le comité technique ou le CHSCT, et le procès-verbal, uniquement aux agents.

M. le Maire : Nous passons au vote. Qui est pour ? Pas d'abstention ? Pas de vote contre ? Merci.

Tu peux sortir du conseil.

Présents :

Monsieur Olivier DOSNE, Monsieur Francis SELLAM, Madame Chantal DURAND, Monsieur Michel DESTOUCHES, Madame Virginie TOLLARD, Monsieur Stephan SILVESTRE, Madame Chantal ALLAIN, Monsieur Maxime OUANOUNOU, Madame Liliane REUSCHLEIN, Monsieur Brahim BAHMAD, Madame Corinne FIORENTINO, Monsieur Laurent OTTAVI, Monsieur Jérôme TAGNON, Madame Carine HAHN, Madame Hélène DECOTIGNIE, Madame Stéphanie BRANCO, Madame Christelle FORTIN, Monsieur Frédéric GOMES, Madame Murielle VILLETTELLE, Monsieur Jean-Pierre AYOUB, Madame Séverine DOS SANTOS, Monsieur Julien KARAM, Monsieur Guillaume LEVANNIER, Madame Laura MANACH, Madame Hélène DANESI, Madame Sandrine PARIS-PESCAROU, Monsieur Areski OUDJEBOUR, Monsieur Philippe PLATON, Monsieur Rémi DECOUT-PAOLINI, Madame Emilie KLEIN, Monsieur Frédéric KLEIN, Monsieur Maxence GEORGEAUD, Monsieur Tony RENUCCI

Le Conseil, sous la présidence de Monsieur Olivier DOSNE, à l'unanimité :

Article unique : Décide le recueil par le comité technique et le comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail de l'avis des représentants de la collectivité.

Monsieur Francis SELLAM quitte la salle.

23 . Obtention de la protection fonctionnelle pour Monsieur Francis SELLAM

M. le Maire : Dans un post Facebook publié le 19 septembre 2020 à 20 heures 16, sur la page Facebook Europe écologie les Verts, Joinville autrement, intitulée « Soutien à la lutte du service jeunesse de Joinville », il est écrit ceci : « Beaucoup de salariés vivent dans la peur, subissent des menaces voire chantages de la part de Francis SELLAM, maintenant premier adjoint aux finances et ressources humaines. Les instances représentatives fonctionnent mal et a minima, rappelons aussi qu'il y a eu de nombreuses pressions pour les inciter à soutenir le Maire candidat dans sa longue campagne électorale. »

Le billet comporte des accusations très graves, dénuées de tout fondement. Elles sont d'autant plus inexactes que la politique de ressources humaines menée par la majorité municipale depuis près de 10 ans a été à l'exact opposé : création d'un pôle de prévention des risques professionnels animé par un préventeur assisté d'une psychologue du travail dont les compétences sont reconnues, une intervention d'une psychologue clinicienne dans les services qui reçoit les enfants pour les aider dans leurs pratiques, un plan de déprécarisation pour l'ouverture des contrats de vacations, une amélioration des conditions de travail des agents, une politique salariale dynamique, un renforcement des budgets de la formation professionnelle, une participation récemment renforcée en couverture santé et prévoyance.

Quant au dialogue social que Francis a repris au lendemain des élections municipales après que notre regretté collègue Jean-Jacques GRESSION l'ait mené pendant 10 ans avec une grande bienveillance, je souligne qu'il est très riche. Je veux prendre pour exemple le dialogue constructif et apaisé qu'il entretient avec les représentants du personnel au CHSCT qui étudie toutes les alertes effectuées par les agents sur leur sécurité et leurs conditions de travail.

Je note par ailleurs que pendant la crise sanitaire et encore maintenant, le dialogue est permanent avec cette instance.

En accusant nommément M. Francis SELLAM d'instaurer un climat de peur pour beaucoup d'agents de la ville, de les menacer de les faire chanter et d'avoir fait pression sur eux, il est porté atteinte à son honneur et à sa fonction. À ce titre, je demande que le conseil municipal accorde la protection fonctionnelle à M. Francis SELLAM pour qu'il puisse se défendre devant les juridictions adéquates pour diffamation à l'égard des propos tenus.

Je vous propose d'accorder la protection fonctionnelle à M. SELLAM et d'autoriser le financement par le budget communal de l'ensemble des frais. Avez-vous des questions ?

Mme Hélène DANESI : J'ai plutôt une déclaration à faire concernant cette délibération. Je voterai évidemment contre puisqu'il s'agit de voter les moyens aux frais du contribuable pour ester en justice contre Europe écologie les Verts, Joinville autrement, que je représente au conseil municipal. J'invite d'ailleurs les élus de l'opposition à me soutenir dans cette position car nous sommes face ici à une mesure d'intimidation pour nous faire taire.

Cette délibération est une menace contre notre liberté d'expression. Aujourd'hui, c'est EELV Joinville autrement, demain ce sera peut-être chacun des élus de l'opposition, ou son groupe d'appartenance. Et nous voilà maintenant sous menace d'action en justice pour diffamation.

Croyez bien que cette affaire sera encore plus médiatisée s'il y a action en justice à l'encontre d'EELV et de ses représentants à Joinville. J'en appelle au bon sens et à la raison. Il s'agit d'une affaire de gestion RH interne à la commune qui devrait rester interne, à condition de cesser de nier les problèmes et de décider entre parties prenantes d'écouter les agents et de mettre fin à des pratiques managériales qui posent problème.

Si vous renoncez à cette action en justice et acceptez de restaurer un vrai dialogue social au sein des équipes, cela vous rendra service et rendra service aux élus qui pourront travailler sereinement. Dans le cas contraire, cette affaire de gestion interne sera mise sur la place publique, ce qui serait dommageable pour tous. Et preuve sera faite que les élus d'opposition sont dans cette ville privés de leur droit d'expression, sous couvert d'attaques pour diffamation.

M. le Maire : D'autres prises de parole ?

M. Tony RENUCCI : Tout d'abord, une question : je m'en suis rendu compte après la commission mais sur ce bout de texte il me semble qu'aussi les noms – c'est juste une question – de M. L et vous-même étaient notés. Je me demande pourquoi cela n'apparaissait pas.

Ensuite, je me suis déjà exprimé sur le sujet pendant la commission. Il est vraiment dommage que nous n'ayons aucune visibilité sur les chances de réussite et sur les sommes que cela engage de porter cette action en justice. Comme je l'avais dit pendant la commission, il faudrait une convention d'honoraires par celui qui demande la protection fonctionnelle, que l'on puisse encadrer ou plafonner

les frais et le budget engagé avant même de nous engager comme cela dans cette action.

Cela reste de l'argent public et comme M. SELLAM aime toujours bien le dire, « il n'y a pas d'argent magique ». En plus, de ce que nous avons compris, il y a une enquête administrative en cours sur des sujets qui sont peut-être liés. Pourquoi ne pas attendre le résultat de cette enquête avant de voter cette délibération sur la protection fonctionnelle accordée ? En attendant les résultats de l'enquête administrative, nous voterons contre.

M. Philippe PLATON : De notre côté, nous ne sommes absolument pas contre le principe de la protection fonctionnelle, qui est un droit accordé à tous les élus porteurs d'une délégation et qui représentent la commune. C'est important, pour que ces élus puissent faire leur travail.

Mais nous voterons également contre cette délibération parce qu'elle nous semble totalement hors de propos, dans le contexte dans lequel elle s'inscrit. La priorité nous semblerait plutôt de traiter le problème au fond, de répondre aux demandes des agents qui se sont manifestés et ont protesté devant la mairie, de nous informer ou de tenir les élus informés, de façon aussi transparente que possible et si la réglementation sociale le permet, de l'avancement de ces problèmes, de savoir quelle suite nous pourrions envisager de donner aux revendications de ces agents qui réclament des réintégrations dans des postes dont ils ont été mutés, qui réclament une charte déontologique, qui réclament la réouverture des structures du service jeunesse.

Cette manifestation traduit un malaise, comme l'a dit la presse – je suis désolé d'employer le même mot, c'est le premier qui m'est venu à l'esprit –, un problème dans le service jeunesse qui nous paraîtrait être d'un ordre de priorité plus important que de devoir une fois de plus aller s'en prendre à la liberté d'expression d'élus ou d'opposants joinvillais, de vouloir une fois de plus aller dans des voies de justice sur des sujets de diffamation. Nous avons un problème de fond qui nous semblerait être la priorité aujourd'hui. Nous voterons contre également.

M. Rémi DECOUT-PAOLINI : Je souscris aux différents propos tenus. Je voudrais quand même avoir deux ou trois précisions. Je regrette, cela a été dit, que nous n'ayons pas d'éléments sur le montant financier, même évaluatif, que peut entraîner l'engagement d'une telle procédure. Les faits rapportés remontent au 19 septembre, nous sommes près d'un mois plus tard.

J'ai deux questions. Normalement, quand il y a des éléments de cette nature, la première demande est à l'auteur en question. Nous sommes dans une petite ville, tout le monde se connaît, en général ce sont des rapports, même s'ils peuvent être rugueux pendant les conseils municipaux, qui s'emploient à rester urbains.

Y a-t-il eu tout simplement une demande de suppression du passage litigieux adressée à l'auteur ? C'est la première question sur laquelle je voudrais avoir un éclairage. Si cette demande a été formulée, n'a-t-elle pas été satisfaite ? Premier point.

Second point, je voudrais savoir si quand des choses apparaissent sur les réseaux sociaux, nous l'avons vu pendant la campagne, certains en ont fait usage, les personnes peuvent être attaquées, des actions en référé peuvent être engagées. Des actions de cette nature ont-elles été initiées ?

Il est un peu curieux aujourd'hui, près d'un mois plus tard, de se voir proposer une délibération sur quelque chose qui aurait pu cesser immédiatement, à la demande des personnes, dans un contexte – qui vient d'être rappelé – de forte émotion au sein du service jeunesse.

M. le Maire, pouvez-vous, sur ces deux points très factuels, nous donner des éclairages ?

M. le Maire : J'apporte tout simplement mon entier soutien à mon premier maire-adjoint dans sa demande d'obtention de protection fonctionnelle. Je n'ai pas à débattre du service jeunesse ce soir. Ce n'est pas le sujet. Le ressenti de l'un ou de l'autre n'est pas le sujet. Sa demande est claire, c'est l'obtention d'une protection fonctionnelle.

Ensuite, si vous voulez revenir sur « la petite ville », avec « tout est presque permis », et « on doit tourner la page », sincèrement depuis de nombreux mois il se passe beaucoup de choses sur les réseaux, et à un moment quelqu'un peut en être offusqué ou blessé.

Il se trouve que M. Francis SELLAM demande la protection fonctionnelle. C'est ce que je vous demande de lui accorder ce soir et je n'ai pas à débattre d'autre chose.

M. Rémi DECOUT-PAOLINI : Ce n'est pas un débat, c'étaient des questions factuelles.

M. le Maire : Factuelles, tout à fait, mais nous ne sommes pas au tribunal, je n'ai pas à répondre sur ces sujets-là.

En ce qui concerne M. PLATON, je pense que vous confondez sincèrement l'affaire que vous évoquez avec la demande de M. Francis SELLAM puisqu'elle est très claire. M. Francis SELLAM émet des menaces, des chantages – c'est publié, c'est grave. Je pense que nous ne sommes pas loin de ce que l'on appelle « l'outrage à un élu ». On a le droit d'avoir une vie aussi à côté de celle d'élu, et à un moment de dormir tranquille. On ne peut pas vivre avec constamment des insultes ou des mots qui s'égèreraient sur les réseaux sociaux et qu'il faudrait absoudre, pardonner – il faudrait aller voir le père, l'imam, peu importe pour retirer ces mots.

Cela ne marche plus et je demande à toute mon équipe municipale, à l'ensemble aussi des conseillers municipaux d'opposition, même si cela vous dérange dans le contexte que vous pouvez évoquer par ailleurs, d'accorder la protection fonctionnelle à M. Francis SELLAM.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Pas d'abstention. Je vous remercie.

M. Francis SELLAM peut rentrer s'il n'est pas parti. Connaissant Francis, il a dû partir dans son bureau pour travailler ses dossiers. Merci Francis.

Présents :

Monsieur Olivier DOSNE, Monsieur Francis SELLAM, Madame Chantal DURAND, Monsieur Michel DESTOUCHES, Madame Virginie TOLLARD, Monsieur Stephan SILVESTRE, Madame Chantal ALLAIN, Monsieur Maxime OUANOUNOU, Madame Liliane REUSCHLEIN, Monsieur Brahim BAHMAD, Madame Corinne FIORENTINO, Monsieur Laurent OTTAVI, Monsieur Jérôme TAGNON, Madame Carine HAHN, Madame Hélène DECOTIGNIE, Madame Stéphanie BRANCO, Madame Christelle FORTIN, Monsieur Frédéric GOMES, Madame Murielle VILLETTE, Monsieur Jean-Pierre AYOUB, Madame Séverine DOS SANTOS, Monsieur Julien KARAM, Monsieur Guillaume LEVANNIER, Madame Laura MANACH, Madame Hélène DANESI, Madame Sandrine PARIS-PESCAROU, Monsieur Areski OUDJEBOUR, Monsieur Philippe PLATON, Monsieur Rémi DECOUT-PAOLINI, Madame Emilie KLEIN, Monsieur Frédéric KLEIN, Monsieur Maxence GEORGEAUD, Monsieur Tony RENUCCI

Le Conseil, sous la présidence de Monsieur Olivier DOSNE,

Article 1^{er} : Accorde la protection fonctionnelle à M. Francis SELLAM estimant qu'il a été mis en cause par des propos diffamatoires tenus à son encontre.

Article 2 : Autorise le financement par le budget communal de l'ensemble des frais d'avocat, d'huissier et de justice, notamment les consignations à déposer, devant être engagés par M. Francis SELLAM pour mener les actions nécessaires à sa défense. Ces actions peuvent notamment consister en une plainte avec constitution de partie civile, une citation directe à comparaître, et donner lieu aux requêtes et notifications prévues par la loi du 21 juin 2004 pour la confiance dans l'économie numérique.

Pour : (23)

Monsieur Olivier DOSNE (Liste "Joinville avec vous"), Madame Chantal DURAND (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Michel DESTOUCHES (Liste "Joinville avec vous"), Madame Virginie TOLLARD (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Stephan SILVESTRE (Liste "Joinville avec vous"), Madame Chantal ALLAIN (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Maxime OUANOUNOU (Liste "Joinville avec vous"), Madame Liliane REUSCHLEIN (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Brahim BAHMAD (Liste "Joinville avec vous"), Madame Corinne FIORENTINO (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Laurent OTTAVI (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Jérôme TAGNON (Liste "Joinville avec vous"), Madame Carine HAHN (Liste "Joinville avec vous"), Madame Stéphanie BRANCO (Liste "Joinville avec vous"), Madame Christelle FORTIN (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Frédéric GOMES (Liste "Joinville avec vous"), Madame Murielle VILLETTE (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Jean-Pierre AYOUB (Liste "Joinville avec vous"), Madame Séverine DOS SANTOS (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Julien KARAM (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Guillaume LEVANNIER (Liste "Joinville avec vous"), Madame Laura MANACH (Liste "Joinville avec vous")

Contre : (9)

Madame Hélène DANESI (EELV Joinville Autrement), Madame Sandrine PARIS-PESCAROU (Liste "Un nouvel horizon avec les joinvillais"), Monsieur Areski OUDJEBOUR (Liste "Un nouvel horizon avec les joinvillais"), Monsieur Philippe PLATON (Liste "Un nouvel horizon avec les joinvillais"), Monsieur Rémi DECOUT-PAOLINI (Liste "Un nouvel horizon avec les joinvillais"),

Madame Emilie KLEIN (Liste "JAJI J'agis j'innove pour Joinville-le-Pont"), Monsieur Frédéric KLEIN (Liste "JAJI J'agis j'innove pour Joinville-le-Pont"), Monsieur Maxence GEORGEAUD (Liste "JAJI J'agis j'innove pour Joinville-le-Pont"), Monsieur Tony RENUCCI (Liste "JAJI J'agis j'innove pour Joinville-le-Pont")

Pas de participation : (1)

Monsieur Francis SELLAM (Liste "Joinville avec vous")

Monsieur Francis SELLAM regagne sa place.

24 . Compte-rendu de la délégation au Maire au titre du L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

M. le Maire : Nous terminons par le compte rendu de la délégation au maire des décisions que j'ai été amené à prendre entre le dernier conseil et celui-ci, qui vous ont été soumises. Avez-vous des questions ?

M. Frédéric KLEIN : J'ai une question sur des travaux de menuiserie intérieure, faux plafond, dans le réaménagement du guichet unique. Cela concernait quel endroit dans la mairie ?

M. le Maire : M. C va peut-être pouvoir vous répondre. Il y a 100 000 euros, je crois, à peu près.

M. Frédéric KLEIN : Sur la liste des marchés conclus, il y a un marché de travaux pour des travaux de cloison menuiserie intérieure faux plafond, pour la finalisation du réaménagement du guichet unique de l'hôtel de ville. C'est Briand menuiserie et c'est un marché à 102 596,14 euros hors taxes. Ma question : où étaient ces travaux ?

Interventions hors micro

M. le Maire : M. KLEIN demande la précision de l'attribution de ces sommes, sur quelle partie cela a été effectué.

Intervention hors micro

M. le Maire : Pas les cloisons, mais peut-être est-ce une fin de contrat.

M. Frédéric KLEIN : C'est un nouveau marché, ce n'est pas une fin de contrat. C'est pour cela que je pose la question.

M. le Maire : Si vous pouvez apporter une précision avec les services, c'est le sens de la question de M. KLEIN.

M. Frédéric KLEIN : J'en ai encore deux autres, si vous me le permettez. Sur le marché, ce sont les avenants fournitures, le contrat de performance énergétique. On fait un avenant à presque 300 000 euros. Comme nous n'avons pas de visibilité sur le montant global du marché car c'est pluriannuel si j'ai bien compris, je me demandais si nous dépassions les 5 % qui nécessiteraient un passage en CAO de cet avenant.

M. le Maire : Les 300 000 euros, performance énergétique, dépassent-ils les 5 % dans la prolongation d'avenant de ce marché ? La fameuse somme de 300 000 euros. Nous vous répondrons, ainsi qu'à l'ensemble des conseillers municipaux, sur ce montant.

M. Frédéric KLEIN : J'en ai une dernière, celle-là je pense que j'ai bon. C'est un contrat de service, pour le parking du Bataillon. Nous avons un marché à 700 000 euros et nous passons un avenant à 39 000 euros. Là, je pense que nous sommes au-dessus des 5 %. Cela aurait dû être passé en CAO.

M. le Maire : Cela n'a rien à voir avec l'inondation ? Nous avons subi une inondation dans le parking mais c'est un autre sujet. Vous aurez aussi la réponse, ainsi que l'ensemble des conseillers municipaux.

D'autres questions ? Non ? Nous prenons acte. Qui ne prend pas acte ? Ce n'est pas un vote pour ou contre. Qui prend acte ? Qui ne prend pas acte ? Merci. Qui s'abstient ? Merci. M. KLEIN, vous ne

prenez pas acte et je comprends.

Le conseil est pratiquement terminé. Il nous reste maintenant les questions posées par les groupes. Je vous propose à JAJI de poser ses questions.

Présents :

Monsieur Olivier DOSNE, Monsieur Francis SELLAM, Madame Chantal DURAND, Monsieur Michel DESTOUCHES, Madame Virginie TOLLARD, Monsieur Stephan SILVESTRE, Madame Chantal ALLAIN, Monsieur Maxime OUANOUNOU, Madame Liliane REUSCHLEIN, Monsieur Brahim BAHMAD, Madame Corinne FIORENTINO, Monsieur Laurent OTTAVI, Monsieur Jérôme TAGNON, Madame Carine HAHN, Madame Hélène DECOTIGNIE, Madame Stéphanie BRANCO, Madame Christelle FORTIN, Monsieur Frédéric GOMES, Madame Murielle VILLETTE, Monsieur Jean-Pierre AYOUB, Madame Séverine DOS SANTOS, Monsieur Julien KARAM, Monsieur Guillaume LEVANNIER, Madame Laura MANACH, Madame Hélène DANESI, Madame Sandrine PARIS-PESCAROU, Monsieur Areski OUDJEBOUR, Monsieur Philippe PLATON, Monsieur Rémi DECOUT-PAOLINI, Madame Emilie KLEIN, Monsieur Frédéric KLEIN, Monsieur Maxence GEORGEAUD, Monsieur Tony RENUCCI

Le Conseil, sous la présidence de Monsieur Olivier DOSNE,

Article unique : Prend acte des décisions prises par Monsieur le Maire ou le cas échéant par l' élu ayant reçu délégation en vertu de l'article L.2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, ou par l' élu remplaçant le Maire en vertu de l'article L.2122-17 du code précité, dans le cadre de l'article L.2122-22 du même code et en vertu de la délégation d'attribution accordée par la délibération n°6 du 4 juillet 2020.

Pour : (29)

Monsieur Olivier DOSNE (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Francis SELLAM (Liste "Joinville avec vous"), Madame Chantal DURAND (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Michel DESTOUCHES (Liste "Joinville avec vous"), Madame Virginie TOLLARD (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Stephan SILVESTRE (Liste "Joinville avec vous"), Madame Chantal ALLAIN (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Maxime OUANOUNOU (Liste "Joinville avec vous"), Madame Liliane REUSCHLEIN (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Brahim BAHMAD (Liste "Joinville avec vous"), Madame Corinne FIORENTINO (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Laurent OTTAVI (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Jérôme TAGNON (Liste "Joinville avec vous"), Madame Carine HAHN (Liste "Joinville avec vous"), Madame Hélène DECOTIGNIE (Liste "Joinville avec vous"), Madame Stéphanie BRANCO (Liste "Joinville avec vous"), Madame Christelle FORTIN (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Frédéric GOMES (Liste "Joinville avec vous"), Madame Murielle VILLETTE (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Jean-Pierre AYOUB (Liste "Joinville avec vous"), Madame Séverine DOS SANTOS (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Julien KARAM (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Guillaume LEVANNIER (Liste "Joinville avec vous"), Madame Laura MANACH (Liste "Joinville avec vous"), Madame Hélène DANESI (Liste "Joinville avec vous"), Madame Sandrine PARIS-PESCAROU (Liste "Un nouvel horizon avec les joinvillais"), Monsieur Areski OUDJEBOUR (Liste "Un nouvel horizon avec les joinvillais"), Monsieur Philippe PLATON (Liste "Un nouvel horizon avec les joinvillais"), Monsieur Rémi DECOUT-PAOLINI (Liste "Un nouvel horizon avec les joinvillais")

Abstention : (4)

Madame Emilie KLEIN (Liste "JAJI J'agis j'innove pour Joinville-le-Pont"), Monsieur Frédéric KLEIN (Liste "JAJI J'agis j'innove pour Joinville-le-Pont"), Monsieur Maxence GEORGEAUD (Liste "JAJI J'agis j'innove pour Joinville-le-Pont"), Monsieur Tony RENUCCI (Liste "JAJI J'agis j'innove pour Joinville-le-Pont")

QUESTIONS ORALES

Question n°1 de Madame Emilie KLEIN - Groupe JAJI

Monsieur le Maire, vous nous avez informés par un courrier daté du 7 octobre 2020 que vous refusiez d'inscrire à l'ordre du jour du présent conseil municipal les trois délibérations, toutes relatives au sort de l'ancienne maternelle du Centre, que nous vous avons proposées. Dont acte.

Au détour de ce courrier, vous nous précisez que la promesse de vente qui liait la Ville au promoteur Cogedim est à présent caduque. Au passage, cette information aurait pu nous être donnée au précédent conseil municipal de juillet à l'occasion de notre question orale sur le sujet. Cela nous aurait tous fait gagner du temps. Pour notre part, nous nous réjouissons de cette nouvelle qui doit permettre de ré-interroger ce projet de cession de notre patrimoine commun.

Vous n'êtes pas sans savoir que nous avons pris la liberté de questionner directement les Joinvillais

au travers d'une pétition pour la mise en place un référendum local sur l'avenir de ce terrain. Nous avons à ce jour recueilli près de 500 signatures de Joinvillais qui réclament la possibilité d'être consultés sur ce sujet précis.

Monsieur le Maire, Monsieur Bahmad, en revenant « à la charge », nous voulons partager avec vous et avec chaque membre du conseil notre intime conviction que c'est une occasion unique de partager collectivement cette réflexion sur le devenir d'un lieu qui nous appartient, encore, à tous. Si la vente est aujourd'hui caduque, alors le débat peut effectivement avoir lieu. Nous pensons que les propositions qui en résulteront pourraient aider l'Etablissement Public Foncier d'Île-de-France, l'Etablissement Public Territorial Paris-Est Marne et Bois et la commune à prendre les bonnes décisions.

Notre question est donc la suivante : Monsieur le Maire, Monsieur le Maire adjoint délégué à la démocratie locale, acceptez-vous de mettre en place une large consultation citoyenne sur le devenir de l'école du centre ?

Réponse de Monsieur le Maire

A l'occasion des élections municipales, votre liste avait indiqué souhaiter créer en lieu et place de l'école du centre « la Maison Citoyenne des Joinvillais ». La liste « Joinville avec vous » que j'avais l'honneur de mener avait d'autres propositions que je vous rappelle aujourd'hui : la création d'un Fab Lab pour en faire un véritable lieu d'échanges solidaires mais également la création d'un tiers lieu culturel autour du carré des canotiers. Les propositions étaient donc sur la table et les Joinvillais ont tranché à l'occasion des élections municipales remportées par la liste « Joinville avec vous ».

Dès lors, je ne comprends pas votre souhait d'organiser un referendum sur un sujet qui a été tranché lors des élections municipales. En ne vous élisant pas, les Joinvillais ont fait le choix de ne pas accepter votre proposition. De plus, dois-je comprendre par votre volonté de référendum que vous abandonnez votre propre proposition ? Cela n'est pas sérieux.

Par ailleurs, vous regrettez de ne pas avoir été informé que la promesse de vente qui liait la Ville au promoteur était caduque. Avez-vous au moins interrogé Jean-François Clair ?

Enfin, je vous indique que la majorité municipale, fort de mandat confié par les Joinvillais, est pleinement au travail et mène une réflexion quant aux opportunités qui pourraient se présenter sur cette parcelle dont nous connaissons les qualités. A ce titre, je vous rappelle que cette parcelle est estimée à plus de 6 millions d'euros et pourrait représenter un important apport pour financer de nouveaux équipements publics utiles aux Joinvillais. A aucun moment vous n'évoquez le financement de vos propositions et cela me semble particulièrement irresponsable car l'équilibre de nos comptes est une priorité.

La majorité municipale s'est engagée à diriger cette ville de manière raisonnable et sans augmentation des taux de fiscalité locale : nous sommes des gestionnaires avisés du patrimoine communal.

Nous achetons pour construire des équipements, préserver des bâtiments et lutter contre la spéculation immobilière. Nous vendons lorsque nous n'avons plus besoin des terrains ou que les bâtiments sont trop vétustes. Cette manière de faire, raisonnée, porte ses fruits : en 10 ans nous avons doublé le patrimoine communal en valeur et donc enrichi considérablement le patrimoine commun des joinvillais et très largement amélioré le service public rendu aux habitants. Nous continuons notre travail.

Question n°2 de Monsieur Frédéric KLEIN - Groupe JAJI

Nous nous adressons à vous car vous êtes en charge, hors de toute délégation, des questions de transparence de la vie publique. Lors du conseil municipal du 4 juillet 2020, il a été fait lecture, comme il se doit, de la charte de l' élu local, instituée par la loi du 31 mars 2015. Ce document fixe les principes déontologiques à respecter par les élus locaux dans l'exercice de leurs fonctions. nous

allons vous en re-donner lecture aujourd'hui.

Charte de l' élu local

1. L' élu local exerce ses fonctions avec impartialité, diligence, dignité, probité et intégrité.
2. Dans l' exercice de son mandat, l' élu local poursuit le seul intérêt général, à l' exclusion de tout intérêt qui lui soit personnel, directement ou indirectement, ou de tout autre intérêt particulier.
3. L' élu local veille à prévenir ou à faire cesser immédiatement tout conflit d' intérêts. Lorsque ses intérêts personnels sont en cause dans les affaires soumises à l' organe délibérant dont il est membre, l' élu local s' engage à les faire connaître avant le débat et le vote.
4. L' élu local s' engage à ne pas utiliser les ressources et les moyens mis à sa disposition pour l' exercice de son mandat ou de ses fonctions à d' autres fins.
5. Dans l' exercice de ses fonctions, l' élu local s' abstient de prendre des mesures lui accordant un avantage personnel ou professionnel futur après la cessation de son mandat et de ses fonctions.
6. L' élu local participe avec assiduité aux réunions de l' organe délibérant et des instances au sein desquelles il a été désigné.
7. Issu du suffrage universel, l' élu local est et reste responsable de ses actes pour la durée de son mandat devant l' ensemble des citoyens de la collectivité territoriale, à qui il rend compte des actes et décisions pris dans le cadre de ses fonctions.

Si nous avons relu ce texte c' est pour vous rappeler que dans un des tracts de campagne de votre liste, il a été indiqué qu' une charte de gouvernance serait mise en place et serait signée par les élus. Nous avons naïvement cru que c' était la charte des élus que je viens de vous relire.

Le futur document devra faire l' objet d' un travail avec toutes les tendances de notre belle assemblée. Toutefois, une telle charte n' a de valeur que si elle arrive vite, en début de mandat. Vous en conviendrez, vous qui vous intéressez à la transparence.

A défaut de charte de gouvernance, pourquoi ne pas signer la charte de l' élu local de 2015. Il y a une symbolique dans la signature et une valeur « contractuelle » qui va bien au-delà des mots.

Notre question est la suivante : Madame la conseillère municipale, dans l' attente de l' élaboration de la charte de gouvernance promise, quand allons-nous signer cette charte de l' élu local issue de la loi du 31 mars 2015 ?

Réponse de Madame Laura MANACH

Nul n' est censé ignorer la loi. Je vais me permettre de citer les textes légaux.

Pour votre bonne information, l' article L.2121-7 du Code général des collectivités territoriales dispose que le Maire doit lire la charte de l' élu local prévue à l' article L. 1111-1-1 et que le Maire remet aux conseillers municipaux une copie de celle-ci. Vous rappelez utilement que cela a été le cas lors du conseil municipal du 4 juillet 2020. Nous sommes attachés à la transparence et l' exemplarité et on s' attache tous scrupuleusement à suivre ces engagements et j' espère que l' opposition comme la majorité les suivront. Néanmoins, il n' est pas prévu par le législateur une signature de cette charte. C' est un choix et ce n' est pas le choix fait par la commune car nous avons avoir notre propre charte éthique. Je vous confirme que nous travaillons à son élaboration et que nous ne manquerons pas de vous informer le moment venu.

Question n°3 de Monsieur Maxence GEORGEAUD- Groupe JAJI

Nous votons aujourd' hui en séance la création d' un conseil municipal des enfants et des jeunes, à destination des élèves des écoles primaires et des collèges.

Les objectifs de ces instances pour apprendre la citoyenneté, donner la parole et être utile à la collectivité sont louables, toutefois, nous ne devons pas oublier aussi les jeunes adultes, à partir du lycée, notamment le segment des 16-25 ans.

Une enquête de l'institut IFOP pour Europe 1 et le journal La Tribune parue le lundi 12 octobre sur les 18-29 ans démontre d'ailleurs que les jeunes se vivent comme une "génération sacrifiée", notamment à cause de la crise sanitaire actuelle.

Ces inquiétudes, nous les ressentons également auprès des jeunes Joinvillais, que nous connaissons autour de nous et que nous rencontrons également quotidiennement. Nous en avons d'ailleurs reçu quelques-uns pendant nos permanences et ils nous ont fait part de leur envie de s'impliquer pour la ville sur les sujets suivants :

- préoccupation de l'emploi : ils sont nombreux à rentrer dans la vie active, à chercher des stages ou des alternances, et ont besoin d'être mis en relation avec des entreprises
- préoccupation de la citoyenneté : ils veulent participer aux décisions qui les concernent et faire des propositions pour la ville et leur cadre de vie
- préoccupation écologique : ils sont concernés par les problèmes environnementaux et souhaitent éduquer et favoriser la prise de conscience de l'opinion sur ces questions

Toutefois, ils regrettent de ne pas disposer d'instance leur permettant d'être des acteurs de la ville.

C'est pourquoi nous vous proposons de créer également un conseil des jeunes à destination des 16-25 ans, sur un modèle similaire au conseil des seniors.

Notre question est la suivante : Madame la Maire adjointe déléguée à la jeunesse et au handicap, pouvez-vous nous dire si vous êtes partante pour créer ce conseil des jeunes des 16-25 ans, de concert avec les membres de notre assemblée ?

Réponse de Madame Chantal ALLAIN

Nous avons délibéré ce soir pour la création d'un conseil municipal des enfants d'un côté et d'un conseil municipal des jeunes de l'autre.

Fort de l'expertise des services municipaux et de l'écoute attentive de l'équipe municipale, nous avons décidé de créer ces deux conseils municipaux de manière à pouvoir proposer un contenu plus spécifique et adapté en fonction de l'âge. Nous croyons que cela sera de nature à renforcer la qualité des débats et l'accompagnement des jeunes joinvillais dans l'apprentissage de la citoyenneté, du civisme et de la démocratie.

Par ces créations nous appliquons le programme pour lequel nous avons été élus et il ne me semble pas, sauf erreur de ma part, que la proposition d'un Conseil Municipal des Jeunes à destination des 16-25 ans figurait dans votre programme.

Vous le savez, la ville de Joinville-le-Pont est particulièrement engagée dans l'accompagnement de notre jeunesse, c'est pourquoi je tiens à saluer l'ensemble des actions menées par le Point d'information Jeunesse et par la Mission Locale.

Monsieur le Maire et moi-même nous tenons à l'écoute des jeunes joinvillais. De plus, nous accompagnons régulièrement les jeunes dans leurs projets, notre porte est toujours ouverte et nous entendons continuer ainsi.

Question n°4 de Monsieur Tony RENUCCI – Groupe JAJI

Le samedi 19 septembre, plusieurs agents du service jeunesse de la ville se sont mobilisés lors d'un mouvement social sur le parvis de la mairie afin de faire part de leur mécontentement sur l'organisation de leur service.

Ils ont dénoncé :

- la mutation unilatérale de 5 agents du service jeunesse pour le service périscolaire, qui étaient en conflit avec leur hiérarchie ;
- un malaise interne dans les relations professionnelles du service jeunesse, citant notamment la nécessité d'établir une charte de lutte contre les discriminations et le harcèlement, ainsi que de changer le chef du service jeunesse ;
- la fermeture des structures jeunesse (Le Chalet, l'Espace 25 et l'Espace jeunes égalité), qui accompagnent les jeunes, notamment via les activités du Contrat local d'accompagnement scolaire (Clas) pour la réussite scolaire et l'aide aux devoirs.

Par ailleurs, une délégation d'agents et leur représentant syndical ont été reçus par le maire pendant la mobilisation, qui leur a assuré de leur faire des retours dans les quinze jours, d'après un article du Parisien du 25 septembre. Un article du journal 94 citoyens paru le même jour cite également les propos du maire qui annonce que "l'enquête administrative dont nous attendons les conclusions la semaine prochaine doit nous permettre de faire la part des choses entre les potentielles manipulations et la réalité de la souffrance qu'ont pu endurer des agents".

Aujourd'hui, nous n'avons pas connaissance des résultats de cette enquête administrative ni des retours promis par le maire, alors que les délais annoncés sont passés.

Notre question est la suivante : Monsieur le Premier Adjoint au Maire délégué aux Finances, Ressources Humaines et Logement, pouvez-vous nous préciser les conclusions de cette enquête administrative ainsi que les retours qui ont été donnés aux agents du service jeunesse ?

Réponse de Monsieur Francis SELLAM

Soucieux quant au respect et à la qualité du dialogue social, permettez-moi tout d'abord de vous indiquer que les éléments de l'enquête interne sont confidentiels et que concernant ce sujet vous comprendrez que nous rendrons compte directement aux agents concernés et aux organisations syndicales (La CFDT et la CGT).

L'administration municipale poursuit avec sérieux son travail sur ce dossier dont l'éventuelle manipulation politique de votre part n'est pas souhaitable pour la qualité et la sérénité du travail mené. Néanmoins, je vous informe que nous avons décidé la semaine dernière de diligenter une enquête administrative menée par un cabinet extérieur et indépendant. Par ailleurs, vous indiquez que des services municipaux seraient fermés, cela est parfaitement faux et ne correspond pas une fois de plus à la réalité. Concernant les situations de discrimination et de harcèlement, nous nous appuyons actuellement d'ores et déjà sur l'expertise du CIG et travaillerons avec le CT sur une charte qui sera basée sur celle du CIG.

Enfin, concernant les agents du service jeunesse qui ont été affectés au service périscolaire, ceux-ci l'ont été par nécessité de service pour répondre aux besoins des joinvillais. C'est naturellement le sens de la mission des fonctionnaires municipaux dont je salue l'engagement au service des enfants de notre commune.

* * *

Question n°5 de Madame Hélène DANESI – Non inscrit

Le gouvernement a identifié la technologie 5G comme un enjeu stratégique majeur pour le pays et a décidé, comme l'a annoncé l'ARCEP (Autorité de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse) que les fréquences seraient mises aux enchères et attribuées aux opérateurs téléphoniques à partir du 29 septembre 2020.

Pourtant l'utilité réelle de la 5G est loin d'être aussi évidente que l'assurent les opérateurs de téléphonie mobile et le gouvernement. Malgré les alertes de nombreux citoyens, associations, élus, experts, les fréquences 5G vont être attribuées sans qu'aucun véritable débat n'ait jamais eu lieu, le

gouvernement justifiant sa précipitation au nom d'un prétendu retard français. Le déploiement de la technologie 5G, qui sous-tend un développement massif du numérique et la multiplication des capacités de la téléphonie mobile en France, soulève de nombreuses questions d'ordre environnemental, énergétique, sanitaire, sociétal et démocratique.

Alors que le gouvernement considère que le déploiement de la 5G ne mérite pas débat, des voix s'élèvent à tous les niveaux pour réclamer une réelle évaluation des risques et avantages de cette technologie par rapport à d'autres options techniques dans le cadre d'un véritable débat démocratique. La Convention citoyenne pour le climat a ainsi appelé le Président de la République et le gouvernement à faire réaliser une évaluation sanitaire par l'ANSES (Agence nationale de sécurité sanitaire) en 2021 et à mettre en place un moratoire en attendant de connaître les résultats de cette évaluation. Il en est de même pour une soixantaine d'élus, dont les maires de 11 grandes villes de France, qui ont exprimé une demande de moratoire sur la 5G et d'un débat démocratique décentralisé.

A cet égard, la position de l'ARCEP est riche d'enseignements. L'autorité de régulation se dit favorable au développement de la 5G tout en précisant que « pour nous prémunir de tous les méfaits que la technologie peut convoquer, nous devons en reprendre le contrôle ». Ce « contrôle citoyen » vise à « dessiner ensemble une technologie choisie, et non subie ». Car selon le président de l'ARCEP, Sébastien Soriano, « la 5G est d'abord un projet industriel, qui est porté par les opérateurs télécoms. Ces opérateurs doivent être dans un dialogue avec les élus locaux. ». A ce propos, les prérogatives du Maire ne sont pas négligeables et ont été renforcées par la Loi Abeille de 2015 et ses décrets d'application d'août et de septembre 2016.

Après ce rappel de contexte, je vous remercie de répondre aux questions suivantes :

- 1) Quel est l'état des discussions-négociations-transactions entre la Municipalité et les 4 compagnies (Orange, Free, SFR, Bouygues) qui ont le droit d'expérimenter l'installation d'antennes 5G dans notre ville et qui vont se faire attribuer les fréquences par l'Autorité nationale de régulation ARCEP à partir du 29 septembre 2020 ?
- 2) Etes-vous d'accord pour rejoindre les autres municipalités appelant à un moratoire, en mettant au vote du Conseil municipal un appel à un moratoire tant que les évaluations et études d'impact ne seront pas faites et publiées par l'ANSES ?
- 3) Etes-vous d'accord pour initier dans notre ville un débat démocratique sur le déploiement de la 5G (qui pourrait prendre la forme de réunions publiques en webinaire, de consultation publique sur le site web de la Mairie, etc...) ?
- 4) En vertu de la Loi Abeille de 2015, les opérateurs ont l'obligation de demander une autorisation d'urbanisme au Maire pour l'installation d'une antenne et de transmettre tous les documents d'information utiles définis par la Loi. Le Maire a aussi le pouvoir de demander aux opérateurs une simulation de l'exposition aux ondes avant l'installation des antennes : serait-il possible de pouvoir étudier ces documents et d'en débattre dans les commissions municipales ?

Réponse de Monsieur Stephan SILVESTRE

Madame la conseillère municipale,

Vous nous interpelez sur la question du déploiement des réseaux 5G sur notre ville, au travers de quatre questions. Je vous rappelle que le règlement intérieur du conseil municipal dispose qu'une question orale est posée par conseiller et non quatre.

Pour resituer ce débat, je rappelle que la technologie 5G vise à remplacer la génération 4G, au même titre que cette dernière avait remplacé la précédente, c'est-à-dire en vue de doter les réseaux de transmission télécom de normes et de technologies aptes à supporter la forte expansion des usages sur ces réseaux. Par ailleurs, vous ne l'ignorez pas, cette technologie permettra de nouveaux services, en particulier pour les collectivités territoriales. À titre d'exemple, on peut citer la gestion des flux de mobilité, celle des déchets, la surveillance du territoire, la santé, etc.

Dans le débat public auquel vous vous référez, de nombreuses questions, plus ou moins fantasques

(par exemple le rôle des antennes 5G dans la propagation du virus de la Covid-19), ont émergé, la plupart du temps sans aucun fondement, ni théorique, ni empirique. L'idée étant de susciter une aversion à cette technologie, comme cela a été le cas avec tant d'autres.

Concernant une hypothétique nocivité sanitaire ou environnementale de ces antennes, on n'est aucunement dans l'obscurité totale, puisque d'innombrables études scientifiques ont été menées sur les rayonnements électromagnétiques dans toutes les bandes de fréquences, aussi bien celles de la 5G que de la 4G et des autres technologies. À ce jour, aucune d'elle n'a révélé une possible nocivité. Il faut savoir que la France applique déjà une réglementation extrêmement stricte sur le rayonnement des antennes-relais, avec un plafond légal de 6 V/m, dix fois inférieur au niveau recommandé par l'ICNIRP, lui-même très très en-deçà des niveaux reconnus pathogènes. Je précise que cet organisme (l'International Commission on Non-Ionizing Radiation Protection), constitue la référence de l'OMS et de la réglementation européenne en la matière. Ce niveau de 6 V/m est, d'ailleurs, très rarement observé sur le terrain en raison de la vigilance des collectivités locales, ce qui rend de fait caduque la disposition de la loi n°2015 136 de février 2015 autorisant le maire à réclamer une simulation d'exposition des populations aux champs électromagnétiques. Enfin, j'ajouterais que les antennes de technologie 5G ne sont pas basées sur des puissances émettrices supérieures, au contraire, la technologie d'antennes actives conduira à des séquences d'émission ciblées et temporaires, contrairement aux antennes 4G. Sur le plan sanitaire, il reste donc beaucoup plus nocif de s'exposer un après-midi d'été aux rayons solaires sur une plage ou de se faire faire une radiographie dentaire que de côtoyer une antenne-relais.

Au regard des nombreuses études scientifiques publiées en la matière, les autorités compétentes (l'ANFR, l'ANSES, l'ARCEP, la Commission Européenne, l'OMS) n'ont émis aucun avis négatif sur le déploiement de cette technologie. En particulier, le rapport préliminaire de l'ANSES d'octobre 2019, basé sur pas moins de 173 études scientifiques et dont vous avez certainement pris connaissance, ne relève aucun effet pathogène identifié.

Je cite : « [Dans la bande 3-4 GHz] la plupart des études chez l'humain ne mettait pas en évidence de risque pour la santé humaine à des niveaux d'exposition non thermiques [...] » (p. 47)

et « [Dans la bande 24-60 GHz] l'expertise sur des scanners corporels [...] concluait, qu'en l'état actuel des connaissances, aucun effet sanitaire connu n'avait été lié à une exposition à des champs électromagnétiques pour la gamme de fréquences et les densités surfaciques de puissance mises en œuvre » et « En 2012, l'expertise [...] concluait que [...] ce type de scanner ne présentait pas de risque pour la santé des personnes. » (p.48)

ou encore, Olivier Merckel, responsable de l'unité d'évaluation des risques liés aux agents physiques, « ne voit pas en quoi les signaux de la 5G seraient fondamentalement différents et plus dangereux que ceux de la 4G. Même si la transmission des signaux s'effectue avec un autre codage, cela ne change pas grand-chose à l'interaction entre les champs électromagnétiques et le vivant. Ce qui interagit avec le corps humain, c'est l'onde électromagnétique, l'énergie transportée et la manière dont elle est déposée dans le corps : répétée, en continu, hachée... Sur ce point, la 5G ne sera pas différente de la 3G ou de la 4G. »

Plus récemment, le rapport Follenfant et. al., de septembre 2020, diligenté par le Conseil Général de l'Économie, conclut, lui aussi, comme vous avez dû le noter, à l'absence de risque, notamment sur la base des études des autres pays.

Je cite : « Les autorités sanitaires et de contrôle concluent également de manière concordante à une absence d'effets sanitaires spécifiques de la 5G en dessous des valeurs limites d'exposition. » et « il n'existe pas, selon le consensus des agences sanitaires nationales et internationales, d'effets néfastes [sur la santé] avérés à court terme, en dessous des valeurs limites d'exposition recommandées. » « Les éventuels effets de long terme, cancérogènes ou non, difficiles à mettre en évidence, sont à ce stade, pour l'essentiel, non avérés selon les mêmes agences nationales et internationales. »

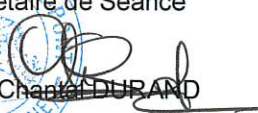
En effet, cette technologie a été abondamment testée, voire déjà déployée dans de nombreux pays, dont certains sont très exigeants sur les normes environnementales et sanitaires (Allemagne, Autriche, Canada, Chine, Corée du Sud, Danemark, États-Unis, Finlande, Irlande, Italie, Japon, Pays-Bas, Royaume-Uni, Slovaquie, Suisse, Tchéquie). En France, une douzaine de villes pilotes ont testé

cette technologie, sous l'égide de trois opérateurs, et aucun impact sanitaire ou environnemental n'a été relevé. À ce jour, aucun de ces opérateurs n'a sollicité notre ville pour de tels essais.

Ainsi, au terme de trois années de débat en France et d'expérimentation dans les autres pays, l'adoption d'un moratoire joinvillais dans l'attente du rapport définitif de l'ANSES en mars prochain serait-elle saugrenue, tout autant qu'une consultation des Joinvillais, les autorités compétentes françaises et européennes ayant déjà rendu des avis largement éclairés. Notre devoir d'élus est en revanche d'expliquer à nos concitoyens les conclusions de ces autorités plutôt que d'attiser de vaines craintes.

Au demeurant, il nous semble essentiel d'informer les Joinvillais, ainsi que les services municipaux, sur les enjeux d'une consommation de données accrue sur notre territoire au regard d'impératifs écologiques liés à la sobriété, à la modération énergétique et à la limitation raisonnée de l'usage des nouvelles technologies. Votre question écrite ne le mentionne pas, et c'est bien dommage. Dans cette perspective, la tenue d'ateliers thématiques ou la mise en place d'outils numériques d'informations pourront bien sûr prendre leur place dans l'action municipale à venir.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h.

Le Secrétaire de Séance

Madame Chantal DURAND

